



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

Eur.

511

m

1681,10

Env. 511^m - - 1681, 10

Mercur

<36624573470011

<36624573470011

f. 5

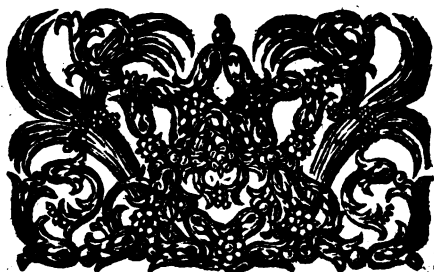
Bayer. Staatsbibliothek

MERCURE GALANT

DÉDIÉ A MONSIEUR

LE DAUPHIN.

OCTOBRE 1681.



A L Y O N,

Chez THOMAS AMAULRY
Rue Merciere.

M. D C. LXX XI.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

Avis pour placer les Figures.

LA Figure des deux Monstres,
doit regarder la page 62.

La Figure qui commence, *Ma
raison*, doit regarder la page 88.

Les Armes des Cardinaux doi-
vent regarder la page 148.

La Figure qui commence, *sans
le vouloir*, doit regarder la p. 252.

Bayrische
Staatsbibliothek
München



LE LIBRAIRE AU LECTEUR.

VOUS recevrez, cher Lecteur, la prise de Strasbourg dans le Mercure de ce Mois, & celle de la Citadelle de Casal. Vous devez avoir reçu aussi l'Extraordinaire du Quartier d'Avril que je vous ay envoyé il y a huit jours.

Les Mercures se vendront toujours vingt sols chaque Volume, & les Extraordinaires trente sols, tant vieux que nouveaux.

LE LIBRAIRE

Les Journaux des Sçavans & de Medecine se distribuent toujours pour six sols le Cahier.

Je continuéray cette Année à distribuer toutes sortes de grands Almanachs de Paris, qui se donneront à la fin de Decembre. Il y en aura d'Eplumine, & j'auray soin d'en faire venir de tous les plus beaux, pour vous contenter. Ainsi tant les Particuliers, que les Marchands des Provinces, auront soin d'envoyer le nombre qu'ils en voudront de bonne heure; ils seront tres-diligemment servy, & ils se distribueront avec le Mercure Galant.



LIVRES

LIVRES NOUVEAUX
du Mois d'Octobre 1681.

DE la beauté de l'Esprit,
comparée à celle du Corps,
Traduction nouvelle, in 12.

Le Messager Celeste, Extraor-
dinaire de Monsieur de Blegny,
in douze, 30. sols.

Liste des Avis du Journal ge-
neral de France, ou Bureau de
Rencontre, qui se distribuë tou-
tes les Semaines pour 5. sols le
Cahier.

Histoire du Triumvirat, in
douze, deux Volumes.

La manière d'amolir les Eaux,
in douze, 30. sols.

Panegyrique de S. Louis Roy
de France, prononcé à l'Acade-
mie Françoisse le 25. Aoust 1681.
par M. l'Abbé Anselme, in douze.

CATALOGUE DES PIÈCES
qui composent le 15. Extraor-
dinaire du Mercure Galant,
quartier de Juillet 1681. donné
au Public le 15. Octobre de la
même Année. Cet Extraordi-
naire contient,

UNE Réponse à la Question, *'S'il est plus avantageux à une Femme d'être aimée dès la première fois qu'en la voit, ou de ne l'être qu'après qu'on a eu le temps d'examiner son mérite.*

UNE Réponse à la Question, *Si une Femme qui aime toujours son Amant dont elle est trahie, doit écouter sa passion ou sa gloire, quand cet Amant tâche à obtenir le pardon de son infidélité.*

UNE Réponse à la Question, *Comment l'Âme étant purement spirituelle, peut être touchée par la Musique, qui est une chose sensible.*

DEUX Réponses à la Question, *Si la santé peut être altérée par les passions.*
Plusieurs Madrigaux sur divers sujets.

Épître

Epître en Vers à une Veuve irresoluë.
Réponse en Prose & en Vers à la
Question, *Si les plaisirs de l'esprit sont
plus sensibles que ceux des sens.*

Une Déclaration d'Amour en Prose,
& deux en Vers.

Une Réponse en Prose, & deux en
Vers à la Question, *Si un Amant aime,
qui a peu de bien, une extrême ambi-
tion, beaucoup de délicatesse, & un vio-
lent Amour, doit épouser une Maîtresse
peu favorisée de la Fortune, & qui a
comme lui de l'ambition & de la de-
licatesse.*

Une Réponse en Prose, & deux en
Vers à la Question, *scavoir si cet Amant
ne devant point épouser sa Maîtresse,
peut épouser une autre Personne sans
être inconstant.*

Deux Réponses en Vers, & une en
Prose à la Question, *Si le Mary doit
estre plus grand Maître que la Femme.*

Un Discours en Vers sur l'Origine
de la Médecine. Un autre Traité en
Prose, & un troisième de son Origine,
de son Progrez, & de son Etat présent.

Un Discours en Vers sur l'Eloquence.

Une

Une tres-belle Piéce, qui fait voir en quoy consiste l'Air du Monde, & la Veritable Politesse.

Une autre tres-belle & tres-touchante en Vers, intitulée, *Les Larmes de Daphnis sur la Mort de Sylvie son Eponse.*

Un Discours qui traite des Peintres anciens, & de leurs manières.

Plusieurs Billets Galants.

Le Singe & le Renard d'Esopé, Fable.

Noms de ceux qui ont expliqué la Lettre en Chifres du dernier Extraordinaire.

Un Billet Enigmatique.

Plusieurs Madrigaux sur les Enigmes de Juin, Juillet & Aoust 1681.

Noms de ceux qui ont trouve le sens des deux Enigmes d'Aoust.

Questions nouvelles à decider pour le X V I. Extraordinaire, qui sont ;

I.

Si on peut aimer sans le sçavoir..

I I.

Si une Belle qui aime fortement peut excuser les desseins de vangeance qu'elle medite contre un Amant absent, qui l'a oubliée, quand à son retour il apporte des raisons, quoy que méchantes, pour excuser sa conduite.

III.

I I I.

Si sans marquer peu d'estime pour une Personne qui nous a fait un present par amitié, on peut donner à une autre ce qu'elle nous a donné.

I V.

Si un Amant, ayant reçu d'une belle les plus fortes marques d'estime & d'amitié qu'elle pouvoit luy donner, peut sans attirer sa colere, luy témoigner qu'il doute de sa tendresse, pour en recevoir de nouvelles assurances.

V.

En quoy consiste l'amitié & la veritable sagesse.

V I.

Si c'est une imagination mal fondée de croire que les Anciens n'ont point connu dans la Musique la composition à plusieurs parties, mais se sont seulement servis de quelques Consonnantes, & par consequent n'ont point eu l'Harmonie parfaite, comme nous l'avons aujourd'huy; ou si cette Opinion est une verité tres-claire, & dont on est facilement persuadé par la seule lecture de ceux de ces Anciens, qui ont écrit de la Musique.

V I I.

On a appris par le Mercure du Mois de Septembre, que le 24. Aoust une Femme accoucha de deux Filles attachées l'une à l'autre par les costes & par le ventre, qui n'avoient qu'un Cœur, quoy qu'elles eussent deux Corps, deux Testes, & deux Cerveaux. Comme le Cœur est le siège de la Faculté vitale, on demande si dans ce Monstrueux Composé, il n'y avoit qu'une seule Ame & une seule Vie.

TABLE

T A B L E.

P Relude.	pag. 1
Vers au Roy sur le sujet proposé pour le prix de l'Academie Françoise.	4
Messieurs de l'Academie de Ville-Franche celebrent la Feste de S. Louys avec beaucoup de solennité	13
Conversions faites par Monsieur l'Evesque de Laon avec un extrait de son discours aux nou- veaux Convertis.	17
Lettre de Madame la Viquiere d'Alby.	21
Lettre à la mesme touchant la nouvelle Sette de Philosophes.	25
Histoire.	35
Madame la Duchesse de Mortemar accouche d'un Garçon tandis que Monsieur le Duc de Mortem- mar se signale sur Mer.	44
Belle Action de ce jeune General des Galeres.	46
Madame la Marquise de Livry accouche d'un Garçon.	49
Remarque sur les Fables.	50
Le Chabot & les Verons, Fable.	52
Mariage de Monsieur le Marquis de S. Paul avec Mademoiselle de Cheverny.	59
Mariage de Monsieur le Tellier.	61
Prodige	62
Autre Prodige	67
Abjuration de Madame la Marquise de Vausieux	71
La Mouche & la Fourmy ; Fable.	72
Belles Actions de Monsieur le Marechal Duc de la Ferte	

T A B L E.

<i>Feré.</i>	76
<i>Mort de Monsieur de Vinueil.</i>	86
<i>Mort de Monsieur Aymeres Chambrier de l'Abaye de Coulombs.</i>	86
<i>Le Faux Asnier, Nouvelle en Vers.</i>	89
<i>Retablissement de Monsieur Dargences.</i>	117
<i>Ceremonies faites à Amiens.</i>	122
<i>Suite des Conseils des-interressez à la jeune Iris.</i>	127
<i>Réjoissances faites à Rome pour la Feste de la Reyne regnante d'Espagne.</i>	142
<i>Nouveaux Cardinaux faits par le Pape : en quoy consiste leur Dignité ; Ceremonies qui s'observent entre.eux ; Origine des Cardinaux avec plusieurs autres choses curieuses sur ce sujet , & sur l'Election & Couronnement des Papes.</i>	148
<i>Citadelle de Cazal livrée aux Troupes du Roy.</i>	203
<i>Entrée de Sa Majesté dans la Ville de Strasbourg.</i>	
215	
<i>Noms de ceux qui ont deviné les Enigmes du dernier Mois.</i>	253
<i>Enigme.</i>	254
<i>Autre Enigme.</i>	254

On avertit ceux qui se feront un plaisir de chercher le sens du Billet Enigmatique employé dans la page 244. de l'Extraordinaire du Mois passé, qu'au lieu de ces mots, *Depuis fort long-temps, on n'a point vu ce qu'on voit aujourd'huy*, il faut lire, *ce qu'on doit voir aujourd'huy*.

P R I V I

EXTRAIT D V PRIVILEGE
du Roy.

PAR Grace & Privilege du Roy, donné à Saint Germain en Laye le 31. Decembre 1677. Signé Par le Roy en son Conseil, J^UN-QUIERES. Il est permis à J. D. Ecuyer, Sieur de Vizé, de faire imprimer par Mois un Livre intitulé **MERCURE GALANT**, présenté à Monseigneur **LE DAUPHIN**, & tout ce qui concerne ledit Mercure, pendant le temps & espace de six années, à compter du jour que chacun desd. Volumes sera achevé d'imprimer pour la premiere fois: Comme aussi defenses sont faites à tous Libraires, Imprimeurs, Graveurs & autres, d'imprimer, graver & debiter ledit Livre sans le consentement de l'Exposant, ny d'en extraire aucune Piece, ny Planches servant à l'ornement dudit livre, mesme d'en vendre séparément, & de donner à lire ledit Livre, le tout à peine de six mille livres d'amende, & confiscation des Exemplaires contrefaits, ainsi que plus au long il est porté audit Privilege.

Registré sur le Livre de la Communauté le 5. Janvier 1678.

Signé **E. COUTEROT**, Syndic.

Et ledit Sieur D. Ecuyer, Sieur de Vizé a cédé & transporté son droit de Privilege à Thomas Amaury Libraire de Lyon, pour en jouir suivant l'accord^e fait entr'eux.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le
25. Octobre 1681.



MERCURE

GALANT.

OCTOBRE 1681.



Voüez, Madame,
que vous n'avez
point douté que la
Réduction de Stras-
bourg, dont on
parle presentement dans toute
l'Europe, ne düst faire le premier
Article de cette Lettre, puis que
depuis plus de quatre années
vous n'en recevez aucune de moy
qui ne commence par quelque

Octobre 1681.

A

Action de Sa Majesté. La matiere est belle, & on n'en içauroit trouver qui fournisse davantage; mais quelque ample qu'elle soit, elle demande de longues réflexions pour la traiter avec un peu d'ordre. C'est ce qu'il est malaisé de faire, tant qu'on est encor dans la surprise d'un événement si peu attendu. La conduite toute merveilleuse qui a fait mouvoir les ressorts cachez de cette Entreprise, mérite qu'on s'arreste quelque téps à l'admirer; & pour bien entrer dans le détail de tout ce qu'elle a d'extraordinaire, il la faut examiner avec la plus forte application. Quoy que les choses qui se sont passées en l'exécutant, ayent esté faites promptement, il n'y a rien eu de précipité. La Prudence & le Cabinet ont fait à loisir meûrir ce dessein, & ils ont si bien

bien travaillé à mettre la force en état d'agir, que pour en assurer le succès, on n'a eu besoin que de la faire paroître. Comme il m'est aisé de m'imaginer quelle est votre curiosité sur cet Article, j'auray soin de la satisfaire avant que je finisse ma Lettre. Cependant pour ne faire pas si-tost cesser le plaisir que vous avez d'entendre parler de nostre auguste Monarque, je vous envoie des Vers qui ont esté faits pour le dernier Prix de l'Académie Françoise, & qu'on croit n'avoir pas esté donnez assez tost pour le disputer. Ils sont de Monsieur Bauldry, Curé de Fresnes, proche Montbard, Diocèse d'Autun. Leur lecture vous fera connoître la beauté de son génie. Nous en pourrions espérer plusieurs agreables Pieces, si l'état Ecclesiastique qu'il a embrassé

4 MERCURE

pouvoit permettre à sa Muse de
sortir des bornes que ce Caractè-
re luy prescrit. C'est en quoy on
ne sçauroit trop louer sa modestie.

~~~~~

## AU ROY.

Sur ce qu'on le voit toujours tran-  
quille, quoy que dans un per-  
pétuel mouvement.

**G**rand Prince , quand je vois  
Thémis avec Bellonne  
Régner également dans ta sage Per-  
sonne,  
Et que par une Route inconnuë aux  
Césars,  
Ton courage intrépide au milieu des  
hazards,  
Effaçant des Héros la célèbre mé-  
moire;  
Te conduit à grands pas au Temple  
de la Gloire;

*Que*

# GALANT. 5

*Que d'une heureuse fin couronnant  
les Projets*

*Qui t'occupent sans cesse au bien de  
tes Sujets,*

*Quelque illustre dessein, quelqu'ar-  
deur qui t'enflâme ,*

*Tu conserves par tout une égalité  
d'Ame;*

*Je suis enfin contraint de te dire ,  
Grand Roy,*

*Que le sacré Valon n'a rien digne  
de Toy.*

*Les stériles loisirs que l'abondance  
donne,*

*Ne flétrirent jamais les Lys de ta  
Couronne;*

*Et bien loin de tomber dans le relâ-  
chement,*

*Tu trouves le repos au sein du Mou-  
vement.*

*Le zele des Autels , l'ordre de la  
justice,*

A iij

## 6      M E R C U R E

*Le repos des Sujets, & l'art de la  
Police,*

*L'intérêt de l'Etat, le commerce des  
Mers,*

*Font le flux & reflux de tes Emplois  
divers;*

*Et lors que tous ces soins partagent  
ta conduite,*

*Tu conserves le calme, où tout autre  
le quitte.*

*Le Nocher qu'autrefois Mars avoit  
rebuté,*

*Traverse par tes soins les Mers en  
sûreté,*

*Et faisant un commerce heureux  
comme sa course,*

*Trouve des Cœurs François dans  
les Peuples de l'Ourse.*

*Icy pour rendre au Ciel le tribut de  
l'Etat,*

*Tu rétablis l'Eglise en son premier  
éclat,*

*Et renversant l'erreur des Sectes  
Herétiques,                      Tu*

*Tu remets en vigueur les Loix Evan-  
géliques.*

*Là d'un Esprit fertile en prodiges  
divers,*

*Arbitre souverain des Roys de l'U-  
nivers,*

*Comme si tu tenois la Fortune en-  
chaînée,*

*Tu prononces l'Arrest qui fait leur  
destinée.*

*Tantost réglant le droit de tes Peu-  
ples soumis,*

*Tu remets dans les mains la Balance  
à Thémis,*

*Et remplissant tes Cours de Gens  
doctes & sages,*

*Fais de tes Tribunaux autant d'A-  
réopages;*

*Mais si dans ton esprit Thémis garde  
son rang,*

*Le mérite de Mars est aussi dans ton  
Sang,*



# 8 MERCURE

*Et le concert heureux de leur puis-  
sance unie*

*Exerce incessamment ton Bras ou  
ton Génie.*

*Qu'il fait beau voir LOVIS dans  
la tranquillité,*

*De cent Peuples unis méprisant la  
fierté,*

*Soutenir par ses soins la France me-  
nacée,*

*Contre toute l'Europe en un Camp  
ramassée,*

*Et le vaste Océan qui dans le mesme  
temps*

*Portoit contre nos Lys des Royaumes  
flotans,*

*LOVIS sans se troubler voit gronder  
cet orage,*

*Et cette fermeté qui régne en son  
courage,*

*Ne trouvant rien par tout qui la  
puisse égaler,*

*Ne trouve rien aussi qui là puisse  
ébranler,*

*It*

## GALANT. 9

*Il mesure au péril l'honneur de la  
Victoire;*

*La grandeur du danger fait celle de  
sa gloire,*

*Et comme les périls ne luy font point  
de peur,*

*Les Victoires aussi n'enslent jamais  
son cœur.*

*Il court sans s'émouvoir où la Valeur  
le mene,*

*Et trouvant du repos au milieu de  
la peine,*

*Il joint tantost au Siege, & tantost  
au Combat,*

*La majesté de Prince au devoir de  
Soldat;*

*Mais lors qu'en tant de soins son  
Esprit se partage,*

*Il change d'exercice, & jamais de  
visage,*

*Et dans ces mouvemens on diroit  
à le voir,*

A ▼

10      M E R C U R E

*Que son repos consiste à n'en jamais  
avoir.*

*Là sur l'Escut soumis au joug de  
sa Victoire,*

*L O V I S marche à grands pas du  
péril à la gloire,*

*Et la mesme vertu qui le sçait en-  
gager,*

*Luy fait voir d'un mesme œil la  
gloire & le danger.*

*Icy l'Aigle du Rhin, & le Lyon du  
Tage,*

*S'efforcent vainement d'ébranler  
son courage.*

*Là Neptune étonné de ses Faits  
inoüis,*

*Soûmet de toutes parts son Empire  
à L O V I S.*

*Comme l'Astre du jour dans sa vaste  
carriere*

*Répand en divers lieux sa féconde  
lumiere,*

*Tantost pour dissiper l'épaisse ob-  
scurité*      *Que*

# GALANT.

11

*Que la Terre envieuse oppose à sa  
beauté;*

*Icy pour couronner le sommet des  
Montagnes,*

*Là pour rendre à Cerés le tribut des  
Campagnes,*

*Et cependant toujours tranquille &  
glorieux,*

*Poursuit également sa course dans  
les Cieux.*

*Ainsi de ce Grand Roy la sage Po-  
litique*

*Ménageant la fortune & la gloire  
publique,*

*Sçait partager dans l'ordre, & sui-  
vant les besoins,*

*En divers temps & lieux, ses veilles  
& ses soins;*

*Et soit qu'au joug des Loix il sou-  
mette le crime,*

*Soit que le Dieu de Thrace à la guer-  
re l'anime,*

*Dans ces Emplois divers que le Sort  
luy produit,* Le

*Le calme l'accompagne & la gloire  
le suit.*

*François, ne craignez plus le Ger-  
main, ny l'Ibere,*

*Ruis que LOVIS vous sert & de  
Prince & de Pere;*

*Et lors que de Bellonne il affronte  
les coups,*

*S'il ne craint rien pour luy, c'est qu'il  
craint tout pour vous.*

*Alors que sa valeur luy donne une  
Victoire,*

*Il nous laisse le fruit, & n'en veut  
que la gloire,*

*Et la gloire qu'il veut ne se termine  
à rien*

*Qu'au plaisir qu'il reçoit de vous  
faire du bien.*

*La peine & vostre Paix succedent  
l'une à l'autre,*

*Il ne perd son repos que pour gagner  
le vostre,*

*Et veut par ce moyen que le calme  
& l'honneur Régnent*

*Règnent dans ses Etats comme ils  
font en son cœur.*

---

## PRIERE POUR LE ROY.

**T**oy , dont la puissance su-  
prême

*Agit toujours tranquillement,*

*Et qui mets tout en mouvement ,*

*Sans jamais te mouvoir Toy-  
mesme;*

*Si pour combler nos jours de bené-  
dictions,*

*Et graver dans nos cœurs de ton  
Nom la mémoire,*

*Tu fis part à LOUIS de tes perfe-  
ctions,*

*O Grand Dieu , fais aussi qu'il ait  
part à ta gloire.*

Cette Piece qui m'oblige à ra-  
peller le jour de S. Louis , dans  
lequel la distribution des Prix a  
esté

esté faite , me fait souvenir en  
mesme temps de vous rendre  
compte de la maniere dont l'Aca-  
démie de Villefranche a celebré  
cette grande Feste. Ceux dont  
elle est composée s'estant rendus  
le matin dans l'Eglise avec leurs  
Habits de cérémonie , prirent les  
places qui leur avoient esté pre-  
parées dans le Chœur , & l'on  
chanta la Grand' Messe avec  
beaucoup de solemnité. Monsieur  
Saladin Ecclesiastique, qui est du  
nombre de ces Académiciens,  
prononça le Panégyrique de S.  
Loüis avec autant de succès qu'on  
en pouvoit espérer , & cette pre-  
miere cérémonie se termina par  
des Prieres publiques pour Sa  
Majesté. Sur les deux heures  
apres midy , tous les Corps de  
Ville, le Bailliage, l'Electi-  
on , la  
Prevoité, les Communautéz Ec-  
clesiasti

clésiastiques & Régulières , la Noblesse du Voisinage , & un fort grand nombre de Dames qualifiées , se trouverent dans la Salle de Monsieur Bessie du Peloux , Secrétaire perpétuel de l'Académie. Cette Sale estoit parée de Meubles tres-riches. Les Eloges de son Altesse Royale Mademoiselle d'Orleans , Souveraine de Dombes , & Dame de la Province de Beaujollois , avoient esté donnez pour Sujet par les Académiciens à ceux de leur Compagnie qui devoient faire des Discours publics. Le Portrait de cette Princesse estoit d'un costé sous un magnifique Dais de Velours rouge à Frange d'or , élevé sur un Fauteuil de la même Etoffe ; & de l'autre on voyoit celui de Monsieur l'Archevesque de Lyon, Protecteur de l'Académie,

sur



sur une Toilette de Satin violet. A trois heures les Académiciens sortirent de leur Bibliotheque pour entrer dans cette Salle , & se placerent sur des Fauteüils le long d'une grande Table , couverte de riches Tapis de Turquie. Apres que toutes les Compagnies eurent pris leurs places selon leur rang, Monsieur de la Barmondie-re parla des grandes & Royales qualitez de Mademoiselle d'Orleans , avec la force , l'éloquence & la grace qui luy furent inspirées par la dignité de son Sujet, & qu'il soutint admirablement par les belles dispositions naturelles & acquises qu'il a pour les Actions de cette importance. En suite Monsieur Mignot de Buffy, Lieutenant Général de la Province , recita une maniere d'Épistre en Vers François sur cette  
mesme

mesme matiere. Ceux que je vous ay envoyez de luy à la loüange du Roy , & que vous avez trouvez si dignes de l'approbation qu'ils ont receuë du Public, vous doivent persuader du merite de cette derniere Piece. Toutel'Assemblée en fit paroître une satisfaction extraordinaire , & on ne peut rien adjoûter aux applaudissemens qu'elle donna à ces deux illustres Académiciens.

Monfieur l'Evesque , Duc de Laon , & Pair de France , ayant fait son Entrée dans sa Ville Episcopale au commencement de l'autre Mois , comme je vous l'ay mandé , n'eut point dès lors de soin plus pressant que de s'appliquer à la Conversion des Herétiques. L'ardeur de son zele eut un succès si heureux , que sept jours apres il reçeut l'abjuration de

de dix Personnes. Chacun fut charmé du Discours qu'il fit à ces nouveaux Catholiques. Il leur témoigna d'abord la joye qu'il avoit de commencer les fonctions de son ministere par celle du Bon Pasteur, qui est de remettre dans la voye du salut ceux qui s'en sont écartez , & leur fit connoître qu'il ne leur estoit pas inutile d'avoir esté quelque temps enveloppez des tenebres de l'erreur, parce qu'estant enfin heureusement éclaircz des lumieres de la verité, ils auroient plus de plaisir à la voir , & plus de facilité à la faire voir aux autres. En suite il leur expliqua les deux caracteres de la veritable Eglise, qui sont son Unité, & son Universalité , & il le fit d'une maniere sublime, & en mesme temps si claire, qu'il rendit capables ceux qu'il instruisoit

soit , d'instruire à leur tour les plus aveuglez du Party contraire. Il finit en leur disant , *qu'ayant l'avantage d'estre devenus Enfans de lumiere, ils devoient tâcher de dissiper les erreurs autant par la pureté de leur vie & de leurs mœurs, que par celle de leur Foy; que tout leur estoit favorable , puis qu'en rentrant au sein de l'Eglise, ils rentroient aussi dans le cœur d'un Pere, dont ils recevroient de continuelles marques de tendresse , & que ce qui estoit pour eux un bonheur fort grand , c'est qu'ils rentroient d'une maniere plus singuliere sous la protection du plus grand de tous les Roys , dont la justice empeschoit que les Enfans qui quittoient les maximes de Calvin, ne redoutassent l'injuste indignation de leurs Peres , & dont la bonté offroit des récompenses proportionnées au mérite de ceux*  
*qui*

*qui rendoient leurs soumission à l'Eglise.* Ce Discours n'attira pas moins de loüanges au nouveau Prélat dont je vous parle , qu'il fut profitable pour tous ceux qui l'entendirent.

Madame la Viguiere d'Alby est une Personne si rare, qu'il ne part rien d'elle qui ne merite que vous le voyiez. Voicy une de ses Lettres qui m'est tombée depuis peu entre les mains. Elle est écrite à une Dame d'Avignon , qui sans l'avoir veüe, avoit temoigné de l'empressement pour estre de ses Amies. On n'a pû me dire si elle s'est acquitée de sa parole touchant son Portrait promis. Je juge aisément de la joye que vous auriez de le voir , par l'estime que vous faites de tous ses Ouvrages.

A



A MADAME

LA

TRESORIERE  
DE PIELLAT.

**O**N n'a pas manqué, Madame, de me faire sçavoir les sentimens de bonté que vous avez pour moy, & je n'ay garde de négliger un panchant qui me fait tant d'honneur. Jusques icy c'est seulement l'ouvrage des Etioles, puis que vous ne m'avez jamais veüe ; mais je prétens leur aider, & si vostre cœur ne leur résiste pas, j'espère de donner des suites fort tendres à des commencemens si obligeans & si particuliers. Croyez, s'il vous plaist, Madame que si je desire d'être en commerce avec vous, c'est moins pour le plaisir  
d'une

*d'une Avanture singuliere, & pour  
fournir des nouvelles au Mercure  
Galant, que parce qu'effectivement  
je sens un je ne scay- quoy qui m'a-  
tire vers vous. Mes petits Ouvra-  
ges m'ont souvent attiré de divers  
endroits des honnestetez de mesme  
nature que les vôtres, mais en ve-  
rité je n'y ay pas esté si sensible.  
Vous ne me connoissiez, Madame,  
que par ma Prose & mes Vers. Ce  
n'est point assez. J'ay dessein de vous  
envoyer mon Portrait au premier  
jour, afin que vous me connoissiez  
toute entiere, pour l'esprit & pour  
le corps, car je ne veux point trom-  
per vostre idée. Je veux au contrai-  
re que vous sçachiez bien quelle est  
la Personne que vous aimez. J'espe-  
re que la force de vostre inclination  
vous obligera de m'aimer avec mes  
defauts; & afin que vous n'ignoriez  
rien de ce qui me regarde, je vous  
diray,*

*diray , Madame , que je passe ma vie dans un petit coin du Monde tres favorisé du Ciel & de la Nature , où l'on respire un air temperé , où les Gens ont de l'esprit & de la politesse , & où la joye & les plaisirs régneront dans tous les cœurs , excepté dans le mien. I'ay esté presque aussitost Veuve que mariée , & j'ay souffert dans cette condition des traverses , des peines , & des embarras incroyables. Il est vrây que j'ay pour mon soulagement , la liberte & l'indépendance , dont les plaisirs sont si vantez , & qui ne me servent que pour écrire autant qu'il me plaist en Vers & en Prose , mais , Madame , je pourrois bien faire un jour un plus doux usage de ma liberte. Elle peut me conduire à Avignon , & il ne tiendra qu'à vous de fortifier l'envie que j'ay de faire ce Voyage. Vous n'avez pour cela*



*cela qu'à me continuer vos bontez. Abandonnez-vous bien, Madame, au panchant que vous avez pour moy. Laissez faire les Astres qui l'on fait naitre. Essayez jusques où ils vous meneront. Vous n'avez rien à craindre, puis que la conformité de Sexe vous oste la peur que l'on a quelquefois de leurs influences. Vous trouverez en moy tous les sentimens que le cœur le plus délicat & le plus tendre, peut avoir pour ce qu'il aime ; & le soin que j'auray de rendre nostre commerce divertissant , vous fera connoistre le desir que j'ay de vous plaire, & de quelle maniere je suis avec respect,*

Vostre tres-humble & tres-  
obeïssante Servante,  
LA VIGUIERE D'ALBY.

Je

Je vous envoyay il y a deux mois une Lettre d'un spirituel Inconnu, par laquelle il demandoit à entrer dans la nouvelle Secte de Philosophes , dont Madame la Viguiere d'Alby nous a donné le galant Projet. Depuis ce temps-là il a changé de pensée , & n'en trouve plus les Statuts commodes, si on prétend les faire observer avec rigueur. Voyez , Madame , s'il vous convaincra par ses raisons.

---

A MADAME  
DE SALIEZ,  
VIGUIERE D'ALBY.

**J**E desespere à présent , Madame, d'entrer en vostre Académie. Il faut vous parler sincèrement. Si vous  
Octobre 1681. B

*en demeurez à vos premières Loix , rien n'est si contraire à l'esprit de vostre Sexe que l'amour, & j'aime avec passion depuis peu de jours. La Lettre que je vous écrivis dans le temps que j'étois libre, m'a attiré sans vanité des loüanges; & comme je ne fais jamais rien sans l'exposer à la censure de mes Amis, ils n'ont pû garder le secret, par l'intérêt qu'ils prennent à ma gloire. Le Peintre de soy-mesme a esté malheureusement connu d'une Belle, qui apres en avoir estimé la Copie, a généreusement étendu son estime jusques à l'Original. Si je me suis servy du terme de malheureusement, où les autres en pareille rencontre se croiroient heureux; la raison, Madame, est que vous fermez la Porte de vostre nouvelle Académie aux Amans de l'un & de l'autre Sexe. Cependant comme vous distinguez*

guez deux sortes de beaux Esprits, je vous prie aussi de considérer en ma faveur deux sortes d'Amans. Les uns sont insensés. On les entend soupirer partout. Ils parlent souvent aux Arbres & aux Rochers, pour ne pouvoir se parler à eux-mêmes. Ils se contrarient sans cesse, & ils font, comme on dit communément, des sants du Ciel en Terre. Tantost ils élèvent le mérite de leurs Maîtresses jusqu'à les placer parmi les Divinitez. Tantôt ils les abaissent & les traitent de Furies. Quelques graces qu'elles aient, un air de froideur les désespère. Un regard les rassure. Si leur imagination facile à blesser les détourne, leur cœur fragile les rapelle incontinent & ils sont si peu à eux, qu'ils ne jugent des choses que par hazard, par caprice, ou par passion. Une sote & aveugle complaisance est pour l'ordinaire la regle de leur con-

*duite. On remarque qu'ils blâment ce qu'ils ont approuvé , & qu'ils changent aussi aisément de sentimens que de visages, semblables aux Caméléons , qui trompent les yeux par la différence des couleurs. Ce sont des Prothées qui prennent toutes sortes de figures , pour faire autant de personnages qu'il y a de passions chez eux. Les injures suivent de pres leurs douceurs. Ils s'ennuient & ennuyent les autres par leurs discours extravagans , & par leurs manieres ridicules. Ce sont là , Madame , ces Amans que l'on doit exclure du nombre de vos Sectateurs, lesquels au contraire font profession de suivre la raison , & de rechercher sur toutes choses la tranquillité de l'esprit, & le bonheur de la vie. Mais il y a d'autres Amans qui sont & tendres & raisonnables, & qui rendant justice au mérite*  
*aiment*

aiment ce qui est aimable ; qui ne découvrent jamais leurs sentimens qu'à leurs Maîtresses ou à leurs Amis sages , sincères , & fort expérimentez dans l'Art d'aimer , pour en recevoir des conseils. Si ces Amans paroissent quelquefois détachez à l'extérieur , c'est afin de n'estre point inquiétez dans leurs amours, ou par des Parens fâcheux, ou par des Rivaux incommodes. Ce détachement est un trait de Politique , & quoy que leurs cœurs soient à leurs Maîtresses , leurs esprits sont toujours à eux. Ils aiment, sans perdre l'usage de la raison ; & s'ils cessoient d'en avoir, ils seroient incapable de l'aimer. Qu'on ne me dise point que lors que l'on est bien amoureux , on ne se possède plus ; que les fréquentes émotions du cœur sont incompatibles avec le repos de l'esprit ; car l'expérience nous

*fait voir que si l'on a bien placé l'un , l'autre est satisfait ; & que comme le plaisir de l'amour est d'aimer , un beau réciproque qui naist de l'estime & de la constance, jointes à l'inclination, vient mettre fin à nos justes & pressans desirs ; ce qui fait le bonheur de la vie. En verité, Madame, il y auroit de l'injustice de refuser des Places dans vostre Académie à des Personnes si raisonnables. D'ailleurs je vous supplie tres-humblement de vous souvenir que l'amour est l'ame de nôtre ame , l'harmonie du monde ; cette merveilleuse sympathie, qui prend, & qui entretient les esprits dans une parfaite intelligence ; que c'est le lien des cœurs ; que ces Esclaves volontaires estiment leur Chaîne plus qu'une Couronne , & que l'engagement de leur liberté n'est point une servitude, mais un pur sacrifice,*

*un hommage, & mesme un plaisir  
ou une reconnoissance. Ils font leur  
gloire de la soumission qu'ils ont pour  
les ordres de leurs Souveraines; &  
comme elles sçavent commander, ils  
sçavent obeir En un mot ils aiment,  
& ils sont aimez. Helas, Madame,  
sans amour tout languit. Les plai-  
sirs sont imparfaits, les desirs sont  
vains, les projets semblent inutiles.  
Quand l'imagination n'est plus  
échauffée par un Objet qui l'occu-  
poit agreablement; lors que l'esprit  
n'est plus rempli de mille belles pen-  
sées que luy causoit la grandeur de  
son sujet; lors qu'enfin le cœur est  
uide, on est malheureusement dé-  
pourveu de tous ces avantages qui  
viennent de l'Amour, & non pas de  
la Nature ou de la Fortune. On de-  
vient stérile dans ses productions,  
paresseux dans ses actions, ennuyeux  
dans ses discours, bizarre dans ses*



*manieres, misantrope dans ses jugemens, chimérique en ses prétentions. De bonne-foy, Madame, approuvez-vous ces Philosophes qui professoient hautement l'insensibilité ? Il faut avoüer que si l'on n'aime rien, l'on n'est bon à rien, & que toutes les passions ne sont qu'un Amour revestu de différentes couleurs. La veritable Eloquence est celle du cœur. L'on pourroit mesme comparer le cœur à une Académie où l'on apprend le bel Art de persuader & de plaire. L'Amour en doit estre le Directeur. J'oserois ajouter que les grands & les plus parfaits Philosophes sont les Amans raisonnables ; car à considérer le nom de Philosophe, on trouve que c'est l'Amant de la sagesse. Ne m'objectez donc point, s'il vous plaist, Madame, que l'amitié a plus de charmes & plus de rapport à la veritable*  
Philoso

*Philosophie , que l'Amour ; qu'elle est plus de commerce ; que l'une est une vertu , & l'autre une passion. Pour répondre , il suffit d'examiner la différente conduite d'un Amant & d'un Amy. Un Amy dit tout ce qu'il pense. Il écrit indifféremment toutes choses. Un Amant au contraire a peur de se commettre. Vn Amy ne feint point de montrer à son Amy tous ses défauts. L'Amant les cache à sa Maîtresse pour s'en corriger. La familiarité & l'ouverture de cœur pour estre trop frequente & trop grande, détruisent l'amitié. En amour cette discretion , ces égards ces respects , entretiennent l'union parmy les cœurs. Le diray je , Madame ? L'amitié qu'on vante tant, n'est à proprement parler dans l'usage ordinaire du monde , qu'un reste d'amour , puis que tres-souvent il arrive que lors qu'on cesse*

d'estre amoureux, ou par une inclination naturelle de changer, ou par un pur dégoust, l'on devient Amy par raison, ou par politique, pour n'estre point accusé d'inconstance, de caprice, & de peu de discernement. Mais à quoy bon, Madame, faire icy l'Apologie des Amans raisonnables? Vous en connoissez trop le mérite & le prix. Ainsi loin d'apprehender que cette qualité nouvelle doive estre un obstacle à ma gloire & à mon bonheur, j'ay sujet de croire & d'esperer qu'elle me servira de moyen sûr pour m'attirer vostre estime, & pour me faciliter en mesme temps ma reception dans vostre illustre Académie, qui sera désormais l'objet des Personnes sages & capables. Je suis, Madame,

Vostre tres-humble & tres-obeïssant Serviteur,

LE GEOLIER DE SOY-MESME.

A Paris le 15, d'Octobre 1681.

Il seroit à souhaiter que tous ceux qui aiment demeurassent dans les bornes que l'Authcur de cette Lettre prescrit à l'Amour. Comme la raison en seroit la regle, cette passion, si dangereuse pour la plûpart des Amans, leur seroit goûter des plaisirs sans trouble, & on n'auroit point à leur reprocher toutes les folies dont elle est la cause. Là plus blâmable de toutes est de mourir à force d'aimer. La chose est rare, mais non pas assez pour n'en pouvoir fournir un exemple. Vous le trouverez dans l'Avanture qui suit. Un Cavalier, à qui les Belles donnoient le nom d'Insensible, parce qu'il n'avoit jamais eu d'engagement, rencontra un jour dans les Tuileries une grande Brune, dont la beauté le surprit. La majesté de sa taille luy don-

noit

noit un air qui la faisoit distinguer parmy celles de son Sexe qui s'attiroient le plus de regards. Il la suivit dans plusieurs Allées, & curieux malgré luy, il ne voulut point la perdre de veuë qu'il n'eust sçeu qui elle estoit. On luy apprit que son Pere mort depuis quatre ans, luy avoit laissé de quoy estre satisfaite du costé de la fortune; qu'on l'estimoit fort pour ses belles qualitez; que sa Mere n'avoit d'autre passion que de la voir mariée, & que sa beauté luy ayant acquis grand nombre d'Adorateurs, on attendoit tous les jours qu'elle s'expliquast pour faire un Heureux. La foule d'Amans dont le Cavalier fut informé, luy fit prendre le dessein d'approfondir le merite qui luy attiroit cette grosse Cour. Il trouva moyen d'avoir accès  
chez

chez la Belle, & plus il la vit, moins il fut capable de luy refuser son cœur. Cette charmante Personne avoit un brillant d'esprit qui eust enchanté les plus delicats, & elle y joignoit une maniere de dire les choses si agreable & si enjouée, qu'il estoit presque impossible de la voir souvent, & de s'en tenir pour elle à l'estime. Le Cavalier ne fut pas longtemps sans aller plus loin. Son instant fatal estoit venu, & en cinq ou six visites il en devint amoureux si éperduëment, qu'il fit éclater sa passion par toutes les marques qu'un galant Homme en puisse donner. Il étudioit son goût pour inventer mille Parties de plaisir. La Promenade succédoit à l'Opéra, la Comédie à la Promenade, & il se passoit fort peu de soirs sans qu'il divertist la Belle

Belle en faisant joïer les Violons dans la Ruë. Ainsi tout son Voisinage profitoit de l'amour du Cavalier, & on n'y parloit que de sa galanterie. La Belle qui avoit l'humeur portée à la joye, luy tenoit compte de ses complaisances ; & la maniere obligeante dont ses soins estoient reçeus luy faisant croire qu'il avoit touché son cœur, il ne douta point qu'en se déclarant, il ne la vîst disposée à l'écouter favorablement. Il avoit beaucoup de Bien , & cet avantage pouvoit seul suffire à faire accepter ce qu'il proposa. Ce fut cependant inutilement qu'il s'offrit à l'épouser. Le Mariage fit peur à la Belle , & les plus fortes raisons dont se pût servir la Mere pour obtenir son consentement , furent incapables de l'ébranler. Elle dit toujours qu'elle vouloit.

vouloit vivre libre ; que l'Amant le plus soumis devenoit en peu de temps un Mary impérieux ; & que faisant consister le souverain Bien dans l'indépendance, elle croyoit se devoir plus qu'à personne, & n'estre pas condamnable de préférer le repos d'esprit à une vie pleine d'embarras. Le Cavalier ne s'étonna point d'abord. Quoy que ses refus fussent appuyez de raisons solides, il ne pût s'imaginer que l'état de Fille la satisfist autant qu'elle l'asfuroit ; & dans l'esperance que le temps & ses services luy feroient changer de sentimens, il redoubla ses vœux & ses soins pour l'engager insensiblement à répondre à son amour. La Belle estoit fort contente de ses assiduitéz. Elle luy trouvoit infiniment du mérite , & rien ne luy plaisoit



soit tant que les conversations d'esprit qu'ils avoient ensemble ; mais dès qu'il parloit de Mariage , ce n'estoit plus la mesme Personne. Son visage se changeoit , & elle prenoit un sérieux entierement opposé à son caractère. Le Cavalier voyant qu'il n'obtenoit rien , employa pour la gagner la meilleure de ses Amies, mais cette Amie eut beau parler fortement. La Belle demeura inexorable ; & enfin le Cavalier desesperant d'en venir à bout , s'abandonna tellemēt à ses chagrins, qu'après six mois de poursuites , il fut saisi d'une Fièvre lente qui le rendit jaune & tout languissant. Cette Fièvre lente se changea en suite en continuë , & les accès en furent si violens , qu'on desespera d'abord de sa vie. Il res-voit presque à toute heure , & en  
resvant

resvant il nommoit toujours la Belle. On la pria de le venir voir, & de luy donner du moins de trompeuses espérances pour tâcher de le sauver; mais son transport s'estant augmenté quand elle entra dans sa Chambre, il perdit presque aussitôt l'usage des sens & de la parole, & tout le secours de la Medecine ne pût l'empescher de mourir le lendemain. Il laissa un Frere Héritier de tous ses Biens, qui eussent esté pour luy une fortune tres-considérable, s'il n'eust pas en mesme temps herité de son amour. Il vit la Belle, & en fut encor plus épris que son Aîné. Il le surpassa en soins assidus, & fit les efforts pour le surpasser en galanterie. Comme il estoit plus riche & plus jeune, il crût qu'il réüssiroit à luy plaire, & s'en flata d'autant plus

plus qu'il faisoit de jolis Vers , & qu'elle avoit de la joye qu'il en fist pour elle. Ainsi tous les jours elle en recevoit un Billet galant , & ne se fâchoit jamais des termes d'amour qu'il y employoit. Apres luy avoir marqué pendant un an tout l'empressement imaginable, il voulut parler d'affaires, mais il luy trouva le mesme dégoût qu'elle avoit déjà montré pour le Sacrement , & quoy qu'il pût faire pour la fléchir, elle resta ferme dans sa premiere résolution. Accablé de ses refus , & ne trouvant rien d'aimable apres elle, il abandonna le monde, & alla prendre l'habit de Chartreux dans un Monastere assez écarté, où l'austérité de cette Regle luy fait beaucoup moins de peine que ce qu'il souffroit par sa passion. Sa retraite, qui a eu la mesme cause

se

se que la mort de son Aîné, a donné lieu a cet Epitaphe.

**L'**On ne doit point douter qu'une  
extrême souffrance,  
D'un Amant, tost ou tard, ne cause  
le trépas.

Helas ! quand les rigueurs égalent  
les appas,

La Mort, malgré l'Amour, surmonte  
la constance.

Deux Freres trop charmez, ont pery  
tour-à-tour,

Languisant pour Iris aussi fiere que  
belle.

L'un finit au Tombeau sa peine trop  
cruelle,

L'autre dans un Desert pour jamais  
fuit le jour.

Ainsi pour trop chérir sa beauté sans  
seconde,

L'un mourut pour toujours, & l'autre  
est mort au monde.

Voyez

Voyez Madame , combien **cet** te Belle est éloignée de la conduite que tiennent la plûpart de celles qui luy ressembtent. Elles n'ont soin de faire valoir leurs charmes que pour avoir plutoſt un Mary ; & celle-cy n'a que des rebuts pour ſes Amans , dès qu'ils ont deſſein de prendre le nom d'Epoux. Elle a pourtant changé de méthode ; & ſoit qu'elle ait craint de reſter ſans Soupirans , ſoit que le ſcrupule de mettre au Tombeau ſes Adorateurs l'ait obligée à ſe repentir , apres en avoir encor rebuté un fort grand nombre , elle ſ'eſt enfin renduë , & un galant Homme , plus heureux que tous les autres , a eu l'avantage de luy faire prononcer le terrible mot qui l'éfrayoit tant.

Madame la Duchefſe de Mortemar

mar est accouchée d'un Garçon. Il sort d'un sang si fidelle au Roy, que s'il marche sur les pas de ses deux grands Peres, on ne peut douter qu'il n'ait un jour l'avantage de faire éclater son zele par les services les plus importants. Quoy que Monsieur le Duc de Mortemar son Pere soit encor fort jeune, il n'a pas laissé de me fournir déjà plusieurs occasions de vous parler de son courage & de sa conduite, & de vous en dire des choses qui vous ont surpris. Vous vous souvenez sans doute de ce que mes dernieres Lettres vous en ont appris. Elles vous ont fait connoistre qu'il a esté tout l'Eté en Mer, & qu'après avoir fait trembler les Majorquins, il se rendit à Marseille, où laissant les dix Galeres qu'il commandoit, il se remit aussitost en Mer  
avec

avec dix autres. Il y donna la chasse aux Corsaires ; & ayant assuré par là le repos de la Méditerranée, il ne songeoit plus qu'à revenir de Corse à Marseille , lors qu'il rencontra devant Ligourne le Contre-Admiral de Hollande , qui escortoit au Levant un Convoy de neuf Navires Marchands de vingt-cinq à quarante Pieces de Canon , avec deux Vaisseaux de Guerre montez de soixante. Ce Contre - Admiral ( c'est le Comte de Stirum, Parent du Prince d'Orange, & Frere de l'Admiral de Hollande ) ayant refusé de saluer la Réale , obligea Monsieur le Duc de Mortemar à le vouloir contraindre par force de rendre à l'Etendart Royal le respect qu'il luy devoit. Les Galeres se mirent d'abord au vent de tous les Navires qui estoient

toient à la Rade ; & la résolution ayant esté prise dans le Conseil que ce jeune Duc avoit assemblé en marchant, de faire prendre haleine aux Chiourmes qui estoient venues à la rame de Portoferraro à Ligourne, & d'attaquer en suite les Navires qui se trouvoient au vent, pour les brûler, & les renverser sur les autres, il arriva une Felouque de la Ville avec le Capitaine du Port, qui dit que le Commandant Hollandois commençoit à connoître son devoir, sur les remontrances qu'il luy venoit de faire de la part du Gouverneur de Ligourne ; & apres quelques allées & venuës , pendant lesquelles Monsieur le Duc de Mortemar , & Monsieur le Chevalier de Bethomas qui est aupres de luy , traiterent toujours la chose sans relâcher rien de



de leur fermeté, le Contre-Admiral Hollandois salua la Réale de neuf coups, auxquels elle ne répondit que de deux. On ne peut montrer plus de résolution & d'esprit, ny faire une meilleure figure dans le Conseil, que fit Monsieur le Duc de Mortemar. Il dit d'abord, *qu'il croyoit que tous ceux qui estoient sur les Galeres, seroient unanimement d'avis de ne point souffrir que l'Etendart Royal reçust un affront; qu'il falloit périr, ou l'empescher; que l'on ne pouvoit exposer sa vie & les Galeres dans une occasion où il y allast plus de l'honneur du Roy; que c'estoit son sentiment, mais que son peu d'expérience ne luy permettant pas de le dire sur la maniere dont il estoit besoin de se comporter dans une occasion si pressante, il s'en remettoit entierement à ce que diroient Messieurs les Officiers*

*Gené*

*Genéraux , & les Capitaines , & qu'il les prioit seulement de prendre une prompte résolution.* Je croy, Madame , que vous n'aurez pas de peine à croire que tous les Officiers furent charmez de la vigoureuse fermeté que ce Duc leur fit paroître. Je devois vous en faire part plustost , mais il en a usé si modestement, que ses Lettres ne marquant rien qui le regardast, il a falu attendre celles des Particuliers, pour estre informé d'une conduite si pleine d'esprit & de bravoure.

Madame la Marquise de Livry est accouchée presque en mesme temps que Madame la Duchesse de Mortemar. Dieu répand sur elle une ample benediction, puis qu'elle a donné un quatrième Petit-Fils à Monsieur le Duc

Octobre 1681.

C

de S. Aignan son Pere. Ce doit estre un sujet de joye sensible à ce Duc , de se voir renaître dans un si grand nombre de Descendans qui en suivant son exemple , ne sçauroient manquer d'estre aussi galans que braves , & de servir un jour d'ornement à la plus belle & la plus polie de toutes les Cours.

Je continuë à vous envoyer des Fables. Aucune lecture ne peut estre plus utile , pourveu qu'on en veuille profiter. Les Anciens qui sçavoient du moins aussi-bien que nous, en quoy consiste la veritable Sageffe, ne dédaignoient pas d'y employer quelques heures; & ces Ouvrages, quoy que courts & enjouëz, n'estoient point traitez de bagatelles. En effet, les Moralitez que l'on en tire sont des Leçons qui  
s'im

## GALANT.

51

s'impriment dans le cœur ; & si c'est le plus agreable moyen d'y faire naître de l'aversion pour le vice, ç'en est en mesme temps le plus sûr , puis que les Fables instruisent en divertissant , & qu'elles font faire de solides réflexions à l'Homme sur ce qu'il entend dire à l'égard des Bestes. Plusieurs des Peres s'en sont servis dans la mesme veüe ; & si on veut lire le neufvième Chapitre du Livre des Juges , on verra que Joatham , pour faire connoître à ceux de Sichem ce qu'ils devoient craindre d'Abimelech qu'ils avoient choisy pour Roy , fait parler les Arbres comme s'ils avoient voulu prendre un Souverain. Ces grands exemples qu'on suit toujours avec gloire, doivent engager tous ceux qui ont du talent pour la Poësie, à imiter Mon-

C ij

52      M E R C U R E  
sieur de Mandajors, Juge Général de la Ville & Comté d'Alais,  
qui a derobé quelques momens à  
ses serieuses occupations pour  
nous donner la Piece qui suit.



# LE CHABOT, ET LES VERONS.

F A B L E.

**C**ertain Chabot à grosse écaille,  
Et d'extraordinaire taille,  
Se faisant redouter dans un grand  
Reservoir,  
Voulut étendre son pouvoir,  
(Dépourvu de toute tendresse,)   
Jusques à devorer ceux de sa propre  
espece.  
Dans ce dessein rempli de cruauté,  
Il nage fièrement d'un & d'autre  
costé.

Et

*Et les autres Poissons qu'il trouve  
sur sa voye,*

*De ce monstre inhumain sont aussitost la proye.*

*Ce n'est pas toutefois faute d'autre aliment,*

*Il en pourroit avoir d'ailleurs suffisamment,*

*Mais c'est que le Barbare  
Fait de ses compagnons un mets  
friant & rare.*

*Ceux-cy se voyant si pressez,  
Se trouvent fort embarrasséz.  
Chacun craint qu'il ne l'engloutisse,*

*Et l'on ne voit que trop qu'il faut  
que tout périsse,  
Si d'un pareil carnage on n'arreste  
le cours.*

*Ils cherchent en vain du secours,  
Personne ne vient à leur aide,  
Et leur mal semble sans remede.  
Mais comme on dit communément*

# 54 MERCURE

*Que la douleur donne du jugement,  
Ce proverbe en ce cas se trouva ve-  
ritable;*

*Car dans cet état pitoyable,*

*Etat à nul autre pareil,*

*Ces pauvres Animaux ayant tenu  
conseil,*

*En députerent un propre pour la  
harangue,*

*Et par l'esprit & par la langue,  
Et quin'ayant jamais tremblé dans  
les hasards,*

*Pouvoit du Monstre affreux soute-  
nir les regards.*

*Mais doutant justement que cet im-  
pitoyable*

*En l'écoutant devinst traitable,  
Pour se mettre en état d'avoir quel-  
que repos,*

*Et l'empescher de faire plus de  
maux,*

*L'on fit deux Bataillons qu'on mit  
en embuscade,*

*En*

*En cas d'inutile Ambassade,  
 Sous la mousse, à chaque costé  
 Du chemin que devoit tenir le Dé-  
 puté,*

*Si le Chabot voulant sur luy faire  
 dent basse,*

*Le contraignoit à faire volte-face;  
 Dessein judicieux, & qui dans peu  
 de temps*

*Rendit ces Malheureux contens,  
 Ainsi qu'on va voir par l'issue.*

*L'Ambassade d'abord fut assez bien  
 reçüe;*

*Le Poisson Orateur luy fit un com-  
 pliment,*

*Qui fut oüy, dit-on, fort attenti-  
 vement;*

*Mais il n'eut pas longtemps favo-  
 rable audience,*

*Car si tost qu'il voulut par humble  
 remontrance*

*Luy faire voir les maux que ses dents  
 avoient faits;*

C iij.



Je n'entens rien , *dit-il* , parlez-  
 moy de plus pres,  
*Et cela pour pouvoir à coup sûr s'en*  
*défaire.*

Seigneur, il n'est pas necessaire,  
*Dit l'autre , connoissant le dessein*  
*du Matois,*

De divers tons encor je puis  
 hauffer la voix,  
 Et vous pourrez m'ouïr nonob-  
 stant la distance.

Quoy, *repart le Chabot*, est-ce ainsi  
 qu'on m'offence ?

Je veux , morbleu , te devorer.  
 Et moy , *dit l'Envoyé* , je veux me  
 retirer ;

Adieu, je ris de tes maghoires,  
 A qui courra plus viste exerçons  
 nos nageoires.

*Après ce peu de mots il fuit,*  
*Et le Chabot enragé le poursuit*  
*Jusqu'à à l'endroit marqué pour sa*  
*juste défaite ;*

*Mais*

*Mais il est bien surpris lors qu'il  
sent qu'on l'arreste,*

*Et qu'au même moment il voit mille  
Vérons*

*Tenant aux dents ses aîlerons.*

*Il fait quelques efforts, mais tout est  
inutile ;*

*Pour l'un d'eux qu'il devore , il en  
voit fondre mille,*

*Et tous ses aîlerons jusqu'à la peau  
rongez,*

*Ne luy font que trop voir ses Enne-  
mis vangez.*

*Dans ce honteux état , le malheu-  
reux Coupable*

*Se trouvant tout-à-coup le ventre  
sur le sable,*

*Leur demande instamment de le  
faire mourir.*

*Non , non , répondent-ils , il faut  
encor souffrir,*

*Et pour augmenter ton suplice,*

C v

Nous voulons que la faim te rende cet office.



*Noble, qui dans ta Terre abusant de  
tes droits,  
Foules incessamment tes pauvres  
Villageois ;  
Et toy , Juge, qui n'as pour but que  
la finance,  
Et qui de l'Orphelin devores la sub-  
stance,  
Si ce Tableau, ne vous sert de leçon,  
Craignez le sort de ce Poisson ,  
Ceux que vous opprimez avec tant  
d'injustice,  
Trouveront à la fin l'occasion pro-  
pice ;  
Un Intendant, ou de Grands-Jours,  
A qui si justement ils auront eu  
recours,  
Pour arrester vostre pesante serre,  
Sçauront bien vous ôter & la Char-  
ge & la Terre.*

Il y

J'ay oublié de vous parler de deux Mariages qui ont esté faits le mois passé. L'un est celuy de Monsieur le Marquis de S. Paul avec Mademoiselle de Cheverny. La cérémonie des Epousailles se fit dans l'Eglise de S. Severin leur Paroisse , par Messire Loüis de Thomassin Evêque de Vence, nommé par Sa Majesté à l'Evêché de Sisteron. Ce Prélat est Oncle du Marié. Le Roy , la Reyne , Monseigneur le Dauphin , Madame la Dauphine , Monsieur & Madame , leur ont fait l'honneur de signer au Contract de Mariage, aussi bien que les Personnes de la premiere qualité de la Cour qui sont Parens de l'un ou de l'autre. Monsieur le Marquis de S. Paul est de la Maison de Thomassin, l'une des plus anciennes & des plus illustres

illustre de Provence , & qui de tout temps a produit des Personnes d'un mérite rare , & Mademoiselle de Cheverny est de celle de Clermont-Amboise, & Fille du feu Marquis de Monglat Grand Maître de la Garderobe, & Chevalier des Ordres du Roy. Sa Bisayeule a eu l'avantage d'estre Gouvernante du feu Roy & des trois Princesses ses Sœurs , qui ont esté , l'une Reyne d'Espagne, l'autre Reyne d'Angleterre; & la troisième Duchesse de Savoye. Du costé de Madame sa Mere , que vous sçavez qui est tout esprit, elle est descenduë du Grand Chancelier de Cheverny. Je vous ay parlé de Monsieur le Comte de Cheverny son Frere, quand il plût au Roy de le nommer pour estre auprès de la Personne de Monseigneur le Dauphin.

phin. Il y a eu de la Maison de Clermont-Amboise des Maréchaux de France dans un temps où il n'y en avoit encor que trois.

L'autre Mariage dont je ne vous ay point parlé, est celuy de Mr le Tellier, Seigneur de Morfan, Conseiller au Parlement de Paris, & Neveu de Monsieur le Chancelier. Il a épousé Mademoiselle Pécoil, d'une des meilleures Familles de Lyon. C'est une Personne d'un fort grand mérite, parfaitement bien faite de corps & d'esprit, & qui est estimée de tous ceux qui la connoissent. Il me seroit inutile de vous dire rien du Marié, son nom seul est un Eloge. Quoy qu'il soit fort jeune, il y a déjà près de trois ans qu'il est Conseiller. Il exerce cette Charge avec l'approbation générale de sa Chambre & de  
tout

tout le Parlement. Aussi Monsieur le Chancelier & tous ceux de sa Famille en font-ils beaucoup de cas. Il est à croire qu'avec les talens & la protection qu'il a, il parviendra à de grands Emplois, & qu'il soutiendra tres-dignement l'éclat du Nom illustre qu'il porte.

Trouvez bon, Madame, que pour la seconde fois je vous parle de Médecine. Un fort habile Hóme qui a fait l'ouverture d'un Corps monstrueux qu'on a veu au Havre depuis quelques jours, me fournit les termes que vous trouverez dans cet article. La Femme d'un nommé Miot, Marinier, âgée de trente-quatre ans, y est accouchée de deux Filles le 13. de ce mois, n'estant encor que dans le huitième de sa grossesse. Ces deux Filles, ainsi que  
celles

celles d'Auxonn dont je vous parlay la dernière fois , estoient attachées l'une à l'autre par le milieu de la poitrine , & ne composoient ensemble qu'un seul Sternon & un cartilage Xiphoidé. Elles estoient un peu de costé, l'une se joignant par son costé droit au costé gauche de l'autre , en sorte pourtant que chacune avoit son épine du dos distincte. Elles avoient deux testes , quatre bras , quatre cuisses , & le reste des extrémités bien conformées. Leur ventre estant commun, n'avoit qu'un seul umbilic , & quoy qu'on ait remarqué quatre artères , il n'avoit qu'une seule veine umbilicale, & deux mamelles pour toutes les deux, c'est à dire que chacune de ces Filles en avoit seu-  
une. L'une des testes aya

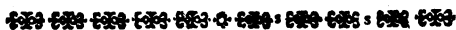


avant l'autre , & donné quelque  
 marque de vie, fut traisnée à l'in-  
 stant. On fit la dissection du  
 corps, & l'on y trouva qu'un foye  
 situé dans la partie supérieure  
 & moyenne du ventre , n'ayant  
 point de lobe distinct , mais seu-  
 lement dans son milieu la petite  
 fente d'où naissoit la veine umbi-  
 licale. Ce corps n'avoit qu'une  
 seule vessie du fiel fortement at-  
 tachée au diaphragme par deux  
 ligamens , l'un du costé gauche,  
 & l'autre du costé droit. Il avoit  
 deux œsophages par rapport aux  
 deux cols, où se trouvoient atta-  
 chez deux estomacs situez au  
 dessus & à costé du foye. De ces  
 estomacs sortoit un boyau gresle  
 qu'on appelle ordinairement *duo-*  
*denum* , & qui avoit à peu près  
 la même longueur. Ils se ve-  
 noient joindre sous le foye, & for-  
 moient

moient une grosse cavité, que les Medecins qui estoient présens, nommèrent d'abord un troisiéme ventricule. Des deux côtez des parties inferieures de ce ventricule sortoit également un boyau gresle qu'on crût estre la continuation du premier; en suite les gros, & enfin le *rectum* qui se conduisoit à chacun des anus. Tous les intestins, quoy que doubles, estoient attachez à un seul Mesentere. Il y avoit deux rates, quatre reins, & deux vessies. Le ventre inférieur estoit separé du moyen par un seul diaphragme, La poitrine renfermoit deux cœurs situez l'un d'un costé, & l'autre de l'autre, envelopez tous deux dans une seule membrane ou péricarde. Leurs pointes pantoient l'une vers l'autre; en sorte qu'il ne s'en falloit qu'un pouce

pouce ou environ qu'ils ne se touchassent. Ils estoient bien conformez , & seulement un peu aplatis du costé où ils panchoient. Leurs ventricules & leurs oreillettes estoient fort régulières , ainsi que les quatre vaisseaux qu'on y remarque ordinairement. Les poulmons estoient un peu plus élevez & éloignez du cœur qu'ils ne le sont aux Hommes parfaits , & placez de chaque costé ainsi que le cœur. Je vous envoye la Figure de ces deux Enfans , afin que vôtre curiosité soit entièrement satisfaite sur cette maniere de Prodige.

On parle d'un autre dont Monsieur de Vienne-Plancy , qui m'a fait l'honneur de m'en écrire , vous entretiendra pour moy. Voici sa Lettre. Je ne doute point que vous ne soyez de son sentiment sur le présage qu'il tire.



A Fau - Cleranton le premier  
d'Octobre 1681.

**J**E vois, Monsieur, que dans vostre  
Mercure de Janvier dernier, pa-  
ge 327. vous semblez douter si la  
Comete marquée sur les Oeufs de  
Rome, est un effet de la Nature, ou  
une adresse de l'Art, parce que vous  
avez appris qu'il y a des eaux qui  
penètrent l'écaille des Oeufs, &  
avec lesquelles on trace au dedans  
telles Figures qu'on veut. Mais  
qu'aurez-vous à dire si l'on vous  
avoit mandé que ces Figures de la  
Comete paroissent relevées en bos-  
se, ou creusées dans la coque  
de l'Oeuf? Vous avez sans-doute  
présumé qu'il en estoit de ces Oeufs  
de Poule, comme de celui du Ser-  
pent de Poussan vers Montpellier,  
dont

dont vous parlez en ce mesme Mer-  
cure, page 275. sur lequel il y avoit  
des traits qui formoient une écriture  
mystérieuse ; & il en à peut-être  
esté autrement que vous n'avez pré-  
sumé. Ce qui me donne lieu de faire  
ce jugement , c'est la production  
d'un nouvel Oeuf de Poule, arrivée à  
Bar-sur-Seine , Ville de mon voisi-  
nage, le 22. de Septtembre dernier,  
jour de l'Equinoxe, sur les neuf heu-  
res du matin, chez la Veuve S. Jean,  
où il y a une Figure qui n'est  
ny écrite, ny gravée ; mais partie  
enfoncée, & partie de relief. Cette  
Figure est marquée sur l'un des cos-  
tez, & en occupe presque toute l'é-  
tendue. Elle est ovale, & entourée de  
rayons droits & obliques, dans l'or-  
dre & dans la forme de ceux que  
les Peintres & les Graveurs ont ac-  
coûtumé de donner au Soleil. J'ay veu  
cet

*cet Oeuf chez Monsieur Bourbonne, Procureur du Roy en cette Ville, Homme curieux & de mérite, Cousin germain de cet Aumônier de la Reyne d'Espagne, qui seul des Officiers François a eu le privilege de luy continuer ses services; & il m'a appris qu'il luy avoit esté apporté presque aussitost qu'il avoit esté pondu; que cette ponte s'estant faite dās un Pot de fer où il n'y avoit ny foin ny paille, c'estoit un second sujet d'étonnement qu'il n'eust pas esté cassé; & que l'ayant montré à divers Capucins, dont il est l'Hôte ordinaire, ils le luy avoient fait passer pour une merveille de la Nature. Pour moy je le prens pour un jeu de cette Mere universelle, ou plutost pour un présage sérieux de la grandeur de nostre auguste Monarque, qui étendra les rayons de sa gloire sur la plus grande partie de nostre*

nostre Hemisphere ; puis que le Soleil est sa Devise , que l'Oeuf est la figure du Monde , & que le Soleil marqué sur cet Oeuf , en remplit presque un des costez. D'autres en auront peut-estre d'autres pensées , mais voila la mienne. Vous pouvez consulter les Explicateurs d'Enigmes & de Chifres sur cette Enigme, ou ce Chifre de la Nature. Je l'appelle ainsi , parce que le hazard n'y a non plus contribué que l'Art, le Pot de fer qu'on pourroit prendre pour l'Autheur de la Figure , ayant son fonds sans aucune inégalité, fort plat & fort uny. Si vous desirez de voir cet Oeuf, M. Bourbonne est trop obligéant pour ne pas vous l'envoyer , quelque état qu'il en fasse ; mais peut-estre vous en fierez-vous bien à mon rapport, puis que ma bonne foy vous est connue. Ne soyez pas en peine si je garde encor le silence sur  
le

*le Secret de l'Ecriture universelle. l'attens pour m'en ouvrir que j'aye appris par vostre entremise, ce que le Public en aura pensé; & c'est ce que je verray, comme je l'espere, dans vostre Extraordinaire du mois où nous entrons. Je suis vostre, &c.*

Le Samedi sixième de l'autre mois, Madame la Marquise de Vausieux abjura l'Herésie de Calvin dans le Monastere de Port-Royal. M. de Némond, Eveque de Bayeux a beaucoup contribué à sa Conversion, en s'appliquant fortement à la convaincre des Véritez Catholiques. Il a été secondé dans ce grand Ouvrage par les soins de Mr le Marquis de Beringhen, Oncle de cette Marquise. Elle est d'une des meilleures Maisons de Normandie, & peu de Personnes ont autant de beauté qu'elle.



Une bagatelle cause quelque-  
fois de grands demeslez. Si on  
veut sçavoir ce qui en arrive or-  
dinairement, il ne faut que lire  
ce qu'on m'a donné de la façon  
du Berger Fidelle des Accates.



# LA MOUCHE, ET LA FOURMY.

F A B L E.

**D***Ame Mouche, & Dame  
Fourmy,  
Chez le Papillon leur Amy,  
Qui gardoit le Logis pour s'estre  
froissé l'aîle,  
Un jour ensemble eurent querelle,  
Et contesterent le Fauteüil.  
La premiere, grosse d'orgueil,  
Faisoit sonner fort haut son antique  
noblesse,*

*Et*

*Et prétendoit l'avoir par là.*

*J'ay, disoit elle, outre cela.*

Plus que cette Magote , & d'es-  
prit, & d'adresse,

Et je luy cederois, moy, qui sans  
me flater

Crois avoir droit de l'emporter  
Sur tous les Animaux qui ram-  
pent & qui volent ?

Si les Corybantes immolent  
Un Bœuf à la Mere des Dieux,  
Malgré leurs hurlémens & leurs  
cris furieux,

J'en goûte toujourns avāt elle.

Né baïsay-je pas Isabelle

Aussī souvent que son Epoux,  
Sans qu'elle s'en chagrīne , ou  
qu'il en soit jaloux ?

Je ne dis rien de l'avantage  
Que j'ay de rehausser l'éclat de  
son visage,

Ny de celuy d'entrer dans la  
Chambre d'un Roy

Octobre 1681.

D.

A toute heure ; il ne tient qu'à  
moy

D'aller à son dîné manger de son  
potage.

Que puis-je dire plus de mon  
heureux destin ?

Jambons, Tourtes, Pastez, Vian-  
des grosses, légères,

Crêmes ; Tartes , Bugnets , sont  
mes mets ordinaires,

Tous les jours je suis en Festin.

Mais toy, vil Avorton, malheu-  
reuse Pécure,

Dés la naissance del'Aurore,

Si tu ne veux mourir de faim,

Il faut de ton creux souterrain

Que tu sortes le ventre vuide,

Pour aller le remplir d'une vian-  
de insipide,

De quelques grains pourris, d'eau  
bourbeuse. D'accord,

*Luy répondit nostre Fourmy pru-  
dente ;*

**Mais**

Mais satisfait de mon sort,  
Dans cette eau sale & croupis-  
sante,

Dans ces mets fades & gâtez,  
Je trouve plus de goust que vous  
en vos Pastez.

Je ne suis point oisive & fai-  
neante,  
Je travaille sans cesse, & fais tous  
les Etez

Provision de Bled pour la saison  
des neiges.

Mais vous, vivant du jour au  
lendemain,

Petite Fanfaronne, alors il est  
certain

Que malgré tous vos privi-  
leges,

Vous mourrez de froid & de  
faim.

*La Guespe sur ses entrefaites  
Vint visiter le Papillon,  
Tout étourdy du carillon.*

D ij

*Que nos Belles faisoient en se chan-  
tant guognettes.*

*D'abord, sans s'en faire prier,  
Elle prit le Fauteuil , & les laissa  
crier.*



*Cet Apologue, ce me semble,  
Verifie assez bien le Proverbe sui-  
vant,*

*Sçavoir , qu'un Tiers jouït sou-  
vent*

*Des Biens dont deux plaident  
ensemble.*

En finissant ma dernière Let-  
tre , je vous parlay de la mort de  
Mr le Maréchal Duc de la Ferté,  
arrivé le 27. de Septembre dans  
son Château de la Ferté pres  
d'Orleans. Comme il manque  
beaucoup de choses dans le dé-  
tail que je vous ay déjà fait de  
ses belles Actions , il est juste d'y  
supléer par un autre qui soit plus  
exact.

exact. Cet illustre Maréchal qui est mort âgé de 82. ans , avoit appris le métier de la Guerre sous le Marquis d'Autriou Colonel dans l'Armée Hollandoise , & Gouverneur de Bolduc , son Oncle. Il commença à se signaler au Siege de Privas , où un coup de Mousquet reçû à la joue , pensa luy oster la vie. La Rochelle & Casal le virent bientost apres, l'une à la teste d'un Régiment d'Infanterie , & l'autre d'une Compagnie de Cavalerie , aussi bien que Moyenvick , Trèves & Mayence. Sa valeur parut à la Bataille d'Aveines, & s'estant trouvé au Siège d'Hedin , il y défit le Secours que Piccolomini voulut jetter dans la Place. Aussi fut-il fait Maréchal de Camp sur la Breche par le Roy même. La premiere Action qu'il fit dans cette

Charge, fut le gain du mémorable Combat de S. Nicolas, où les Ennemis perdirent plus de deux mille Hommes & six Pièces de Canon. La mesme Campagne il enleva le Quartier des Cravates commandez par Ludovick , & l'année suivante il attaqua & prit la Ville de Chimey en Flandres, & quoy que blessé d'un coup de Fauconneau à la cuisse, ayant eu avis que l'Armée de Piccolomini , & celle que le Duc de Lorraine menoit au Secours de cette Place , avoient poussé nostre Cavalerie au passage de la Riviere , il se fit envelopper la cuisse & jetter viste à cheval, prit avec luy son Infanterie; & choqua l'Avant-garde des Ennemis avec tant de vigueur , qu'ils furent contraints de se retirer apres une perte considerable. En suite il  
com

commanda au Siege d'Aire sous Mr le Maréchal de la Meilleraye en qualité de Maréchal de Camp ; & sa vigilance & sa valeur contribuèrent beaucoup à la prise de cette importante Place. Il reprit le Fort de Nieulé, le Fort Rouge & autres que Dom André Kantelme avoit pris. Apres la Journée de Honnecourt, au commencement du Regne de nostre incomparable Monarque, il se trouva à la fameuse Bataille de Rocroy , où enfonçant les Ennemis avec une intrepidité toute martiale , il fut blessé de sept ou huit coups & fait enfin Prisonnier; le gain de la Bataille le delivra. Ses grands services ayant obligé la Reyne Régente de luy donner le Gouvernement de Lorraine, vacant par la mort de Monsieur de Lénoncourt , tué à



Thionville, il trouva la Province entièrement desolée par les Armées de l'Empereur, par le Duc Charles, & par les Cravates qui avoient apporté par tout la famine; mais sa sage conduite y remit le calme & l'abondance, & il ne s'est point encor vû dans un Païs conquis par les Armes, d'exemples d'obeïssance & de secours pareils à ceux que la France tira pour lors de cette Province. Il s'appliqua pendant deux années à réparer les desordres que la Guerre y avoit causez, à rétablir la culture des Terres, & les Propriétaires dans la possession de leurs biens, & à faire subsister un Corps considerable de Troupes qu'il levoit luy-mesme, & qu'il faisoit entretenir par le Païs, sans tirer aucun argent de l'Épargne, non pas mesme pour l'entretien des Garni

Garnisons ordinaires; ce qu'il étoit une glorieuse preuve du des-intéressement de son zèle pour le service du Roy. Avec ses Troupes, qui n'ont pas esté peu utiles à l'Etat pendant les temps difficiles, ayant esté fait Lieutenant Général, il ne conserva pas seulement le Pais, mais il se mettoit en Campagne selon les occasions. Il joignit l'Armée commandée par M<sup>rs</sup> les Maréchaux de Gassion & Ranzau, avec un Corps séparé, & se retira en Lorraine à la fin de la Campagne. Il prit plusieurs Villes, & entr'autres celle de Lonoüy, Place forte, & Frontière de Luxembourg. Il joignit aussi les Troupes que commandoit Mr le Maréchal du Plessis, s'opposa à l'Archiduc Leopold qui entroit en France; & ayant avis que le Duc Charles avoit en-

voyé une Armée en Lorraine, commandée par le Comte de Ligneville, qui avoit déjà plusieurs Places, & qui sur le bruit de son arrivée commençoit à se retirer du costé de Luxembourg, il laissa son Infanterie derriere, & le suivit avec sa Cavalerie, il trouva les Ennemis près d'un Village nommé la Vallée, & bien qu'ils fussent trois fois plus forts en nombre que luy, il les attaqua, & les défit si entierement, que le Général eut beaucoup de peine à se sauver. Dans cette même Campagne il reprit, apres une vigoureuse résistance, une partie des Villes dont les Ennemis s'estoient rendus maîtres. Estant en suite passé en Flandres avec un Corps d'Armée qui avoit subsisté durant tout l'Hyver en Lorraine, il fut aver-

ty du dessein qu'ils avoient fait d'assiéger Courtray , & se jeta dans la Place avec deux mille Hommes de pied & quinze cens Chevaux, qu'il fit passer à la vûë du Marquis de Caracene & de toute son Armée. Un peu apres qu'il fut arrivé à Courtray, il attaqua & défit un Convoy qui alloit joindre les Ennemis , dont il demeura huit cens sur la place. Il se trouva à la fameuse Journée de la Bataille de Lens , rompit la Cavalerie ennemie , & la poussa jusques à Douay , d'où il ramena quinze cens Prisonniers. Il alla en suite au Siégé d'Ypre; & au retour ayant assiégé la Ville de Ligny en Lorraine, il y reçut à la gorge un coup de Mousquet qui le fit tomber par terre. Toute l'Armée le crût mort. Ce fut en ce temps que Sa Majesté le fit Maréchal

réchal de France; ce qui luy donnant une ardeur nouvelle ; il reprit en peu de temps les Villes de Chatey sur la Moselle , Mirecourt & Neuchastel. S'estant séparé de Mr de Turenne, avec qui il prit Mouzon , il empêcha le Duc de Lorraine de passer la Meuse pour le Secours de Sainte Menchoult, soumit Bèfort en Alsace pendant l'Hyver; & la Campagne suivante ayant joint l'Armée que commandoit Mr de Turenne , il alla à l'attaque des Lignes que les Ennemis avoient faites devant Arras, & entra des premiers dans cette Place, apres avoir eu un Cheval tué sous luy. Cette mesme année il mit le Siege devant Clermont en Argonne, & s'en rendit maître ; & dans la suivante , il prit Landrecies avec Mr de Turenne , duquel s'estant

s'estant séparé , il se signala au passage de l'Escaut à la Neufville proche de Bouchain , & cela, à la vûë de toute l'Armée ennemie , qui se retira sans oser combattre. Ainsi il donna l'entrée à nos Troupes dans la Flandre , & mit la Terreur des Armes Françaises dans tout le País. Il est vray que la Fortune l'Abandonna au Siege de Valenciennes , où il fut fait Prisonnier. Il ne fut pas si-tost délivré , qu'il prit Montmédy , & un an apres Gravéline , qu'on estimoit imprénable. Il emporta la premiere de ces Places en trente-huit jours, & l'autre en dix-neuf. Depuis la Paix faite, le Roy ayant dessein d'aller en Lorraine pour prendre Marsal , le fit General de son Armée sous Luy; mais comme le Duc de Lorraine rendit cette Place, l'affaire n'eut point

point de suite. A la dernière Promotion des Chevaliers de l'Ordre , Sa Majesté le choisit pour estre du nombre, & le fit un peu apres Duc & Pair de France.

J'ay encor à vous apprendre la mort de Mr de Vineüil, Frere de Mr le Président Ardier, & Oncle de Madame Fieubet. C'étoit un Homme qui avoit de la politesse & de l'esprit, & qui aimant fort le monde , en sçavoit le bel usage. Quoy qu'il fust d'une naissance à estre reçu par tout , on peut dire néanmoins que son attachement estoit grand parmy les Personnes de la première qualité , & qu'il se faisoit un souverain plaisir de n'en voir point d'autres.

Mr Aymeret, Chambrier de l'Abbaye de Coulombs près Nogent le Roy , est aussi mort depuis

puis quelques jours. Si sa naissance le rendoit considérable, il l'éroit encor bien plus par sa vertu & par son mérite. Sa charité qui luy faisoit faire de grandes aumônes, ne se renfermoit pas à ne refuser jamais aucun Pauvre; elle s'estendoit jusqu'à soutenir secrètement des Familles de Noblesse incommodées, dont il sçavoit les besoins. Il faisoit d'ailleurs de temps en temps des présents de conséquence à l'Eglise de Coulombs, & touty parle de ses libéralitez. Cette dépense n'empeschoit pas qu'il ne vécut honorablement, & qu'il ne tint presque table ouverte à toutes les Personnes de qualité qui passoient par Coulombs & par Nogent. L'Abbaye dont il estoit Chambrier, est de l'Ordre de saint Benoist, & est présentement possé



possédée par Mr l'Abbé de Bois-franc.

Je vous envoie un Air dont on croit que les Paroles ont été faites par Mr de Monbron Conseiller au Parlement de Toulouse. Le fameux Mr de Bassilly les a notées.

### AIR NOUVEAU.

**M***A raison a finy ma peine,  
J'ay cessé d'aimer sans  
espoir.*

*Je ne suis plus charmé des attraits  
de Climena,*

*Cependant je n'ose la voir.*

*Helas ! mon erreur est extrême ;*

*Si je la crains encor , je l'aime.*

J'allois vous conter en Prose une Avanture plaisante dont on m'a nommé les Intéressés, quand j'ay découvert qu'un Cavalier  
qui

*ment.*

*Contre l'Amour point de pour  
suprême,*

*C'est*

88

po/  
fra

on  
fa  
fe  
fe  
ne

7

vanture plaisante dont on  
ommé les Intéressez, quand  
découvert qu'un Cavalier  
qui

qui réussit assez en Poësie , s'étoit diverty à la mettre en Vers. Je luy en ay fait demander une Copie dont je croy devoir vous faire part. Vous me manderez si sa maniere de tourner un Conte vous aura paru assez agréable , pour vous faire souhaiter d'en voir quelques autres de sa façon.



L E.

## FAUX ASNIER.

NOUVELLE.

**F**OL est qui croit empescher qu'on  
ne s'aime,

Lors que le cœur en dit bien fortement.

Contre l'Amour point de pouvoir  
suprême,

*C'est*

C'est donc je puis donner fort aisément

Preuve autentique , en racontant  
comment

Amante aimée , Amant aimé de  
mesme,

Après maint trouble & maint em-  
peschement,

Par le moyen d'un heureux strata-  
gème,

Dans leurs amours ont eu contente-  
ment.

Depuis quinze ans une gente Pu-  
celle,

Meuble, dit-on, difficile à garder,  
D'une Grand Mere essuyant la tu-  
telle,

En prenoit loix, & vivoit sous son  
aîle.

Nulle n'estoit si belle à regarder.

Des Regardās la foule aussi fut telle,  
Que nombre d'eux , pour s'y trop  
hasarder,

En

*En peu de temps se broüilla la cer-  
velle.*

*De ses beaux yeux plus qu'aucun fut  
épris,*

*Jeune Blödin portät courte Rapiere.*

*Ainsi que luy d'autres cherchoient à  
plaire,*

*Et pour pouvoir se tenir sûr du prix,*

*L'adresse estoit de gagner la Grand-  
Mere.*

*Il y mit peine , & s'en trouva fort  
bien.*

*La Vieille avoit aimé dans son jeu-  
ne âge,*

*Et quelquefois il ne s'en falloit rien*

*Qu'elle n'aimast encor le badinage.*

*Ce fut par là qu'allant toujours son  
train,*

*Sur son esprit le Blondin prit empire.*

*Il luy faisoit mille contes pour rire,*

*La caressoit, luy gratoit dans la  
main,*

*Et volontiers il eut fait encor pire,*

*Si*

*Si pis faisant il eust esté certain  
D'en obtenir plus d'aide en son mar-  
tire.*

*Il ne perdit près d'elle son Latin.  
En sa faveur elle prêcha la Belle,  
Et luy trouva le cœur assez enclin  
A ne luy point vouloir estre cruelle.  
Tendres soupirs, sermens d'aimer  
sans fin,*

*Firent entre eux liaison mutuelle.  
La belle à tout préféroit le Blondin,  
Et le Blondin ne vivant plus qu'en  
elle,*

*Avec un Roy n'eust changé son de-  
stin.*

*Ne restoit plus qu'un bon Contract  
à faire,*

*Qui les unist tous deux en Sacre-  
ment.*

*Chacun vouloit la chose également,  
Mais par malheur la Belle avoit  
son Pere,*

*Qui rarement venant voir la Grand  
Mere,*

*Ne*

Ne sçavoit rien de cet engage-  
ment.

Adonc luy vint dire un jour bon-  
nement,

Qu'estant cubile , encor que prin-  
tanniere,

Il avoit sçû luy trouver un bon  
Frere,

Qui la feroit vivre gaillardement.  
Coup de Poignard n'eust pour elle  
esté pire,

Elle en pensa tomber en pâmoison,  
Et se seroit résolüe à luy dire  
L'effet qu'en elle avoit fait le poi-  
son,

Par qui tout cœur , vieux ou jeune,  
soupire.

Mais qu'espérer? c'estoit un Maître  
Sire,

Qui n'entendoit ny rime ny raison  
Sur cas choquans son paternel em-  
pire.

Va, luy dit-il, tu rouleras sur l'or.

Le



Le riche Epoux que mon choix  
te destine,

Est un Marchand, dodu, de bon-  
ne mine,

Qui tous les ans met trésor sur  
trésor.

Le vray moyen de prendre bon  
effor,

C'est de sçavoir bien fonder la  
Cuisine.

Ha mon Papa , je suis trop jeune  
encor,

*Luy dit l'Enfant ;* de peur d'estre  
trompée,

Je voudrois bien ne point prendre  
Mary,

S'il se pouvoit , que je n'eusse  
meûry.

C'est pour toujours , quand on  
est attrapée.

Si toutefois il vous est apparent  
Qu'à moy qu'on voit aimer en-  
cor Paupée,

Doive

Doive si-toſt duire d'eſtre oc-  
cupée

A ce que Fille en mariage ap-  
prend,

Pourriez-vous point prendre un  
Homme d'épée,

Qui ſçeuſt... Comment , *dit le*  
*Pere en jurant,*

Prendre pour Gendre un de ces  
Gentillâtres,

De leur nobeſſe inſenſez ido-  
lâtres,

Qui n'ont qu'un Lievre à gagner  
en courant?

Pluſtoſt qu'on voye entrer dan  
ma Famille

Tels Fanfarons, qui ſouvent pour  
tous Biens

N'ont qu'un Bidet , & deux ga-  
leux de Chiens;

J'aimerois mieux te laiſſer tou-  
jours Fille.

*Il n'en dit plus, & ſortit courroucé.*

*A*

*A son Blondin la Belle rendit  
compte,*

*Du beau Mary par son Pere an-  
noncée,*

*Dont ne manqua de bien luy faire  
honte.*

*L'Amour alors par sermens redou-  
blez,*

*Fut étably de durée eternelle ;*

*Chacun jura d'estre à l'autre fidelle,  
Plus en s'aimant ils se verroient  
troublez.*

*Trois jours apres vint de nouveau  
le Pere.*

*Puis qu'un Marchand, dit-il, n'est  
point ton fait.*

*Réjouis-toy , j'ay trouvé ton af-  
faire.*

*C'est un Sçavant , mais un Sça-  
vant parfait,*

*Qui sçait les Loix mieux que qui  
les fit faire.*

*Depuis quatre ans qu'il s'est fait  
Avocat,*

Il

Il a plaidé déjà plus de cent  
Causes.

Il parle d'or , a l'esprit délicat,  
Et t'apprendra , si tu veux , bien  
des choses.

*De l'Avocat fut comme du Mar-  
chand.*

*La Belle estoit toujours en trop bas  
âge .*

*Et ne sentoit encor aucun panchant  
A se soumettre au joug du Mariage  
Autres Maris le Pere proposa.*

*Sur chacun d'eux elle resta muete,  
N'en fit nul cas , & tant en refusa ,  
Qu'en raisonnant enfin il s'avisa  
Qu'elle pouvoit avoir une amourète.  
Il s'en enquit , & sçeut que libre-  
ment*

*Un beau Blondin ses soins luy ve-  
noit rendre,*

*Il en gronda la Grand-Mere âpre-  
ment ,*

*Luy fit vergogne, & jura hautement*  
Octobre 1681. E

*Sur ses grands Dieux, qu'onques  
n'auroit pour Gendre  
Traîneur d'Epée, & fut ce dur ser-  
ment*

*Suivy d'effets si fâcheux, que l'A-  
mant*

*De desespoir en a pensé se pendre.  
Après qu'ainsi le Pere eut bien pesté,  
De chez la Vieille il retira la Belle,  
Dans sa Maison la mit en seûreté,  
Bien enfermée avec garde fidelle,  
Qui jour & nuit restât en sentinelle,  
Ne luy laissoit la moindre liberté.  
Ainsi vécut le cœur fort contristé  
Pendant deux ans l'amoureuse Pu-  
celle.*

*Dans une Chambre, Hyver, Prin-  
temps, Eté,*

*On la tenoit en contrainte mortelle,  
Et quand sortir estoit nécessité,  
On ne manquoit de sortir avec elle,  
Tant de rigueur n'eût pourtant le  
pouvoir*

*De*

*De l'empescher d'estre toujours const-  
tante.*

*Pour son Blondin qu'elle ne pouvoit,  
voir,*

*La Pauvreté eut l'ame encor plus  
ardente,*

*Et ne songea d'abord matin & soir  
Qu'à consulter par où luy faire en-  
tendre,*

*Qu'ayant l'amour le plus fort, le plus  
tendre*

*Que pour Amant, Amante puisse  
avoir,*

*Contre son cœur quoy qu'on pust en-  
treprendre,*

*Autre que lui ne pourroit l'émouvoir.*

*Vn jour estât à genoux dans l'Eglise,*

*Où l'ôsonfroît qu'elle allât le matin*

*Aux jours de Feste, elle fut fort sur-  
prise*

*D'apercevoir pres d'elle son Blondin.*

*Comme il n'estoit connu de la Ser-  
vante*

E ij

*Qu'elle avoit lors pour seule Sur-  
veillante,*

*Tenant son Livre, & feignant de  
prier,*

*Elle luy dit, ce soir sous ma fe-  
nestre*

*Avec la nuit ne manquez de pa-  
roître.*

*Crayon pour plume, & Cartes  
pour papier,*

*Me serviront à vous faire con-  
noître*

*Que j'aime trop, pour pouvoir  
oublier*

*Que de mon cœur je vous ay  
rendu maître.*

*Ainsi parla, mais sans jetter les yeux  
Sur le Blondin, qui n'osant luy rien  
dire,*

*Pour ne donner sujet aux Curieux  
De remarquer que pour elle il soupire  
Chez luy soudain courut Billet écrire  
Qu'au rendez-vous il porta fort  
joyeux.*

*Quand*

*Quand il y fut , bientôt survint la  
Belle ,*

*Le cœur pour luy percé d'un trait  
fatal.*

*Crachant toussant , pour amoureux  
signal ,*

*Elle luy fit sçavoir que c'estoit elle.*

*Lors mainte Carte écrite en stile  
doux ,*

*Avec un fil fut en bas descenduë ,*

*Car de papier elle n'estoit pourveuë ,*

*Non plus que d'encre ; & le Pere en  
couroux*

*Avoit enjoint de puissance absolue*

*Qu'on ne laissât Ecritoire à sa veüe ,*

*Tant qu'il l'eust mise au pouvoir  
d'un Epoux.*

*L'Amant reçut ce gage de tēdresse ,*

*De joye au cœur tres-vivement tou-  
ché.*

*En suite au fil son Billet attaché*

*Alla charmer son aimable Maîtresse*

*Le Feu faisant son plus frèquent  
plaisir,*



*Cartes jamais ne manquoient pour  
écrire.*

*Elle en avoit tous les jours à choisir,  
Pour expliquer au Blondin son mar-  
tyre,*

*Et tous les jour par là sçavoit luy  
dire*

*Qu'en estre aimée estoit tout son  
desir.*

*Pendant qu'ainsi l'Amour prenoit  
racine,*

*Plus nos Amans de s'écrire avoient  
soin,*

*Avint qu'enfin foiblesse de poitrine  
Fit de secours que la Belle eut besoin.*

*Pour en chercher cõtre cette foiblesse,  
Medecin vint, ordonna Lait d'As-  
nesse,*

*Dont le Blondin fut soudain averty.*

*Que n'ose-t'on, quand l'amour est  
extrême?*

*Pour voir sa Belle, il choisit le party  
De luy porter le breuvage luy-même:*

*Dans*

Dans ce dessein, sans trop s'en étonner,

Il s'en alla trouver en diligence  
Le Maître Asnier, qui selon l'ordonnance

Devoit chez elle une Asnesse mener  
Pendant trois mois, & les payant  
d'avance,

Sans ce qu'il sceut par dessus luy  
donner,

Il prit sa place, & n'épargna finâce,  
Appréhendāt qu'il n'allāt jargōner,  
Pour l'obliger à garder le silence.

Mener l'Asnesse estoit, à son avis,  
Chose à sa flāme incapable de nuire,  
De gran matin il devoit la cōduire.

Qui l'eust connu sous de méchans  
Habits?

Mais dont il eut grāde peine à s'instruire,

Ce fut d'apprendre à luy tirer le Pis.  
Après leçō deüemēt prise & reprise,  
Au point-du-jour il sortit en Asnier,

E iij

*Ayant Habit convenable au mestier,  
Gregues de toile, & grisâtre Che-  
mise,*

*En Masqué ainsi chez sa Belle il alla  
(Elle sçavoit l'entreprise gaillarde.)*

Une Servante un peu noire & ca-  
marde,

Oyant fraper, luy cria, qui va là ?  
Comme il menoit Asnesse fort brail-  
larde ,

*Pour luy l'Asneſſe au meſme inſtant  
parla.*

*Lors pour ouvrir la Servante voila,  
Le fit entrer; elle estoit égrillarde.  
Ah, luy dit-elle, eh bonjour, vous  
voila,*

Monfieur l'Afnier ; puis le lor-  
gnant, prit garde

*Qu'il étoit beau, dont se congratula  
Pour se la rendre au besoin indul-  
gente,*

*Il affecta de luy paroistre humain,  
Dit mots nouveaux, & luy serra la  
main, Dont*

*Dont il connut qu'elle estoit fort  
contente.*

*Quand de l'Asnesse il eut tiré le  
Lait,*

*Elle voulut le porter à la Belle.*

*Ah, luy dit-il, je suis vostre Valet.*

*Cà, marchon viste, où la Malade  
est-elle !*

*Jusqu'à son Lit il me convient  
d'aller,*

*L'amende y va, depuis qu'on  
empoisonne,*

*On nous enjoint de porter en  
personne*

*Le Lait à ceux qui doivent l'a-  
valer.*

*Par cas fortuit, si mal-encontre  
arrive,*

*J'en répondon. La Servante le  
crût,*

*Et le mena, toujours fort attentive  
A le lorgner, tant sa mine luy plut.  
Voyant la Belle, il fit humble salut*

E v

*Comme elle avoit une joye excessive,  
A la cacher beaucoup de peine elle  
ent.*

*Par mots Plaisans , accompagnez  
d'un Conte,*

*Il luy donna le temps de se ravoir.  
La Belle exprés à boire ne fut pröpte,  
Et fit durer le plaisir de le voir.*

*De leurs regards le langage estoit  
tendre,*

*Et si l'un d'eux, quoy que sans l'ap-  
pliquer*

*Parloit d'amour , l'autre prompt à  
l'entendre*

*Sçavoit comment il devoit l'expli-  
quer.*

*Ainsi passaient des momens agreables  
Tous les matins & l'Amante , &  
l'Amant.*

*C'estoient pour eux des plaisirs in-  
croiables,*

*Quand par hazard un instant seu-  
lement*

*ils*

*Ils restoient seuls, chacun également  
Cédoit alors à ces transports aimables*

*Que mille fois on éprouve en aimant ;*

*Mais ces plaisirs estoient trop peu durables,*

*Et nôtre Asnier les payoit cheremēt.  
Pour ses pechez , la Camarde Servante ,*

*Le voyant frais, potelé, bien nourry,  
L'avoit trouvé de mine appétissante,  
Et volontiers, comme le Diable tente  
En certains temps la moins incontinentte ,*

*Si d'avanture avec elle il eust ry,  
Aussi brûlât qu'il la voyoit brûlante,  
Elle l'eust pris pour façon de Mary.*

*Avant le jour la Friponne éveillée  
Estoit au guet à l'entendre venir.*

*Elle sçavoit doux propos luy tenir.  
Le chatoüilloit pour être chatoüillée,  
Et se montrait d'amour si travaillée,*

*Qu'il*

*Qu'il ne sçavoit comment la retenir  
Ce fut à luy de prendre patience.*

*Qu'eust-il pû faire ? Il falloit l'é-  
bloüir,*

*N'ayant soupçon , quoy qu'elle pust  
oüir,*

*Qu'avec la Belle il eust intelligence,  
Elle voyoit sans nulle répugnance*

*Que par mots gay il vinst la réjoüir.*

*Il en avoit toujourns longue audience,*

*Et quelquefois de sa chere présence*

*Seul dans sa Chambre on le laissoit  
jouir.*

*Un jour qu'en haut, sans le vouloir  
conduire,*

*On luy laissa le breuvage porter ,*

*Il se servit de ce temps pour conter*

*Le triste état où l'avoit sçeu réduire*

*Le déplaisir de la voir mal-traiter.*

*La Belle ayant cōme luy l'ame tēdre,*

*De cent douceurs ce discours fut  
suivy.*

*En s'expliquant, chacun estoit ravi*

*D'en*

*D'employer mots qu'il fust plaisant  
d'entendre,*

*Et tāt qu'enfin le Pere se pust rendre,  
Sermons nouveaux furent faits à  
l'envy,*

*Qu'un feu si beau dormiroit sous la  
cendre.*

*Leurs yeux de joye estoient tous éclatans,*

*Et cette joye en tous les deux visible  
Eut pour l'Amant un charme si sensibles,*

*Qu'il oublia qu'il tardeoit trop longtemps:*

*En bas estoit l'amoureuse Servante  
Qu'avec l'Asnier l'amour apprivoi-  
soit.*

*Comme il la tint trop longtemps en  
attente*

*Sans revenir, enfin impatiente,  
Elle voulut sçavoir ce qu'il faisoit.  
Son peu d'ardeur à retourner pres  
d'elle,*

*Luy*



*Luy mettant trouble & frisson dans  
le sein ,*

*Elle monta. La vision cruelle  
Que ce luy fut , quand panché vers  
la Belle*

*Elle le vit , qui luy baisoit la main !  
Elle n'en pût avoir la bouche close,  
Et dans la rage où la mit sa douleur,  
S'imagināt qu'il baisoit autre chose;  
A moy ; dit-elle , au Voleur , au  
Voleur.*

*Contre l'Asnier , secourez ma  
Maistresse.*

*Je l'ay surpris sur son Lit étendu,  
Tâchant par force.... ah quelle  
hardiesse !*

*L'effronté Traistre ! Il faut qu'il  
soit pendu.*

*L'Amāt eut beau la prier de se taire,  
Plus il pria, plus de cris elle fit.*

*Ce grand vacarme ayant surpris le  
Pere ,*

*Au même instant il sauta hors du Lit,  
Vint.*

*Vint, où si haut la Servante en colere  
Donnoit l'effor à son jaloux dépit.  
Dās la Maison ne demeura personne  
Qui comme luy n'accourust prompte-  
ment.*

*Bien attesté fut lors avec serment  
Comme l'Asnier par trahison félonne  
Avoit voulu prendre ébaudissement.  
Chacun trouvant le cas ord & pen-  
dable,*

*Le Pere outré de sa Fille s'enquit  
Si d'un tel fait l'Asnier estoit cou-  
pable,*

*Et la voyant dans un trouble d'esprit  
Qui de parler la rendoit incapable;  
Ah, trop est vray, dit-il, la Mife-  
rable*

*Estoit d'accord à faire le delit.  
Il adjôta maints cuisans vituperes.  
Puis fit l'Amant en lieu seür en-  
fermer,*

*Et pour n'errer en pareilles affaires,  
Il crut devoir Parens en informer,*

*Et*

*Et prendre d'eux les conseils neces-  
saires.*

*Chéz luy soudain grande Parenté  
vint,*

*Oncles mandez, Tantes, Cousins,  
Cousines,*

*En nombre estoient pour le moins  
jusqu'à vingt,*

Tous affectant de montrer graves  
mines.

*Le Pere au long du cas les entretint.*

L'affaire peut sans peine estre  
vuidée,

Je tiens, *dit-il*, le Voleur prisonnier.

*Chacun alors, du Fait prenant l'idée,  
Dit son avis; Une Vieille ridée,*

*Tandis qu'encore opinoit le Dernier,  
Dit, c'est malheur que Nopce  
retardée,*

En âge meûr faut les Gens marier.

Quand de trop pres une Fille est  
gardée, Faut

Faute de mieux , elle prend un  
Asnier.

*Fut cependant conclu, contre la Belle,  
Qu'en un Convent le reste de ses  
jours*

*Elle expiëroit ses honteuses amours,  
Et que l'Asnier , monté sur une  
Echelle,*

*Si volonté de Justice estoit telle,  
Des siens en l'air verroit finir le  
cours.*

*Avant qu'il fust conduit en Maison  
noire,*

*La Parenté se le fit amener,  
Tant pour le voir, que pour l'exa-  
miner*

*Sur certains Faits de l'amoureuse  
Histoire.*

*Dans l'Assemblée il vint sans s'é-  
tonner.*

*Un des Cousins se le mit en mémoire,  
Et rappelant tous ses traits; Vray-  
ment voire,*

*Si*

Si d'autre Afnier n'avez à nous  
donner,

*Dit-il au Pere*, on vous en fait bien  
croire,

C'est un Blondin que j'ay trouvé  
cent fois

Chez la Grand-Mere auprès de  
ma Cousine.

A-t-il le teint d'un Afnier , ou la  
mine?

Peste , c'est là le tour d'un fin  
Matois.

*Le Faux Afnier oyant telles paroles,*  
*Aux pieds du Pere humblement*  
*posterné*

*Le conjura qu'à des desirs frivoles*  
*Par luy son cœur ne fust abandonné.*  
*Comme il estoit d'assez bonne Fa-*  
*mille,*

*Jeune, bien fait , & qu'il dit forte-*  
*ment,*

*Que plus long-temps luy refuser la*  
*Fille,*

*C'estoit*

*C'estoit vouloir le mettre au monu-  
ment;*

*Chacun touché d'une amitié si tēdre,  
Aupres du Pere interceda pour luy.  
De l'avanture il ne faut prendre  
ennuy,*

*Dit un vieil Oncle , & force est de  
vous rendre. -*

*Fait comme il est , pourriez-vous  
aujourd'huy*

*Trouver ailleurs un plus sortable  
Gendre?*

*Le poursuivant pour s'estre fait  
Afnier,*

*N'en attendez qu'un éclat inutile.  
Les moins rians en riront dans la  
Ville;*

*Sans vous fâcher , riez-en le pre-  
mier.*

*Pardonnez-luy cette métamor-  
phose,*

*Il n'est fin tour qu'on n'oublie ai-  
sément,*

*Quand*

Quand l'Hymen est le but qu'on  
se propose.

Ma Nièce l'aime, il l'aime tendre-  
ment.

Encor un coup force est que  
promptement ,

Les conjoignant, vous étoufiez la  
chose.

L'honneur par là vous sera cōservé.  
Ainsi que moy chacun vous le  
témoigne.

*Le Pere apres avoir un peu resvé,  
Puis que force est, dit-il, qu'on les  
conjoigne.*

*Aux deux Amans fut fait ainsi  
quartier,*

*Dont la Belle eut une extrême allé-  
gresse,*

*Si sa poitrine, avant ce mot dernier,  
Peu forte encor, la tenoit en détresse,  
Pour en guérir l'incommode faiblesse,  
Elle n'eut plus besoin que de l'Asnier,  
Et point du tout de prendre Lait  
d'Asnesse.*

J'ay

J'ay tort, Madame, de ne vous avoir pas épargné la peine de me demander jusqu'à deux fois quelle est l'affaire de Monsieur Dargences. Je ne vous puis dire par quel oubly je n'ay point encor satisfait vostre curiosité sur cet Article, apres ce que vous m'en avez écrit il y a plus de trois mois. L'Affaire a fait tant de bruit, que comme elle est sçeuë de beaucoup de Monde, je vous en croyois entierement éclaircie. Voicy ce que c'est. Monsieur Dargences Conseiller du Roy, & son Lieutenant de la Ville & Vicomté du Pontaudemer, ayant à juger quelques Prisonniers, trouva que les choses dont il estoient accusez ne meritoient aucune autre peine que celle de porter les Armes pour le service de Sa Majesté. Ainsi il les condamna à servir  
dans



dans le Regiment du Roy , & les mit entre les mains d'un des Officiers de ce Regiment. Quoy que son zele eust un motif tres-loüable, le Parlement de Rouën, qui garde par tout la plus exacte justice , voulut prendre connoissance de l'Affaire ; & apres avoir ordonné que les charges & informations seroient apportées au Greffe , il rendit Arrest , par lequel Monsieur Dargences fut condamné à représenter les Prisonniers , & interdit des fonctions de sa Charge , jusqu'à ce qu'il eust satisfait à cet Arrest. La chose estant impossible à Monsieur Dargences , il se pourveut au Conseil du Roy , & demanda qu'il plust à Sa Majesté lever l'interdiction. Le Roy , avec cette charmante bonté qui luy est  
 si

fin naturelle, , luy fit l'honneur d'écouter toutes les circonstances de son Affaire ; & comme les lumieres de ce grand Prince luy font découvrir d'abord ce qui est juste , dans les choses mesme où la conduite d'aucune des deux Parties ne sçauroit estre blâmée , il ordonna que Monsieur Dargences seroit déchargé de la représentation des Prisonniers , & luy permit de continuer l'exercice de sa Charge. C'est ce que porte l'Arrest du Conseil d'Etat qu'il a obtenu , & ce qui a donné lieu au Sonnet qui suit.

AU

## AU ROY,

Sur son extrême application à  
faire administrer la Justice.

**G**rand Roy, dont les Exploits,  
du Temple de Mémoire  
Doivent faire à jamais le plus digne  
ornement;

Que nos fameux Auteurs avec  
empressement  
Te suivent pas à pas de Victoire en  
Victoire.



Pour moy, je veux chanter une plus  
douce gloire

Qui n'a pas pour mon cœur un at-  
trait moins charmant,

Et que tous nos Neveux remplis  
d'étonnement,

Admireront toujours, en lisant ton  
Histoire.

D'un



*D'un courage intrépide affronter les  
hazards,  
C'est aussi bien que Toy ce qu'ont fait  
les Césars,  
C'est par là que des Temps ils ont  
bravé l'outrage.*



*Mais couvert de Lauriers, toujours  
victorieux,  
Donner à la Justice un entier avan-  
tage,  
C'est ce qu'à LOUIS seul ont réservé  
les Cieux.*

Il ne faut pas s'étonner si Sa  
Majesté, à qui rien n'échape, a  
connu sans peine les bonnes in-  
tentions de Monsieur Dargences,  
& son zele à le servir, puis qu'il  
l'a fait éclater dans toutes les  
Réjouïssances qui ont esté fai-  
tes pour les Conquestes de ce  
Octobre 1681. F

grand Monarque, & dans l'occasion de la Paix. Il est bien fait, liberal, & l'accez qu'il a aupres de quantité de Personnes du premier rang, est un témoignage assez convainquant de son mérite. Mr le Duc de Bouillon l'honore de son estime particuliere.

Le Dimanche 5. de ce mois, la Translation de deux Corps Saints a esté faite à Amiens avec toute la pompe & toute la magnificence imaginable, dans l'Eglise des Peres Capucins de la même Ville. Ces Corps sont ceux des Saints Martyrs Felix & Victor, apportez de Rome depuis peu de temps par le P. Jean Marie d'Amiens. N'attendez point un entier détail de cette Cérémonie. Comme je vous en ay déjà fait d'autres de cette nature, je me contenteray de vous dire  
que

que rien ne manquoit à la décoration de l'Eglise de ces Peres. Un superbe Mausolée avoit esté élevé dans le milieu sur six Colomnes torfes. La Figure de ce Mausolée estoit Exagone, & aux quatre coins on voyoit quatre Vertus en relief de hauteur naturelle, sçavoir la Justice, la Prudence, la Temperance & la Force. Cet Edifice estoit couronné par la Renommée, ayant quatre Génies à ses costez de même parure, c'est à dire, tous éclatans de riches Etoffes, de Diamans & de Pierreries. Au travers de l'Arcade de ce Mausolée qui estoit garny d'une infinité de Cierges, on découvroit dans l'enfoncement une merveilleuse Perspective, toute enflammée & toute brillante de Lumieres, au fonds de laquelle on voyoit par réflexion de Mirroirs

un tres-agreable Parterre de Fleurs, & à l'entré de la Perspective, les deux Images des Saints Felix & Victor rayonnans de gloire. Outre le nombre infiny de Fleurs qui paroient l'Autel, & qu'on auroit cru une Broderie appliquée sur de l'Etoffe, on avoit pris soin de l'embellir de quantité de Tableaux, de Lustres, & d'Argentrie de toutes sortes. L'Eglise estoit tendué de tres-belles Tapisseries du haut jusqu'au bas; & dans les Balcons disposez commodement, on avoit mis diverses Figures en relief, parées d'ornemens conformes à ce qu'elles représentoient. La Procession partit de l'Eglise de S. Jacques, dans laquelle les Reliques avoient esté mises en dépost, & fut composé de tout le Clergé Régulier, & des Prestres & Curez des douze Paroisses de la

la Ville. Mr l'Evêque d'Amiens y  
 assista, revêtu de ses Habits Pon-  
 tificaux. Quatre Trompetes mar-  
 choient à la teste, & estoient sui-  
 vies de plus de deux cens Torches  
 de des Mériers & de belles de la Vil-  
 le, garnies d'Escussions. Une Trou-  
 pe de jeunes Hommes vestus à  
 la Romaine, & portant des Eten-  
 darts, précédait cinquante petits  
 Anges superbement habillez, avec  
 de semblables Etendarts, & des  
 branches de Laurier. Les Châsses  
 qui enfermoient les Reliques  
 estoient portées sous un Dais au  
 milieu des Prestres revestus de  
 Chapes. Elles reposerent sous qua-  
 tre Arcs Triomphaux élevez en  
 divers Lieux, & pendât ce temps  
 les Instrumens de Musique fai-  
 soient retentir la Symphonie. Aux  
 approches du Convent des Capu-  
 cins, les Compagnies des Privile-



giez se ~~trou~~verent sous les armes,  
 & firent haye de chaque costé.  
 Toute la Communauté de ces  
 Peres estoit aussi en haye dans la  
 Court, où ils reçurent les Saintes  
 Reliques au son du Canon, des  
 Boëtes, des Trompetes, de la Mu-  
 sique, & des Orgues. On les por-  
 ta sous le riche Mausolée dont je  
 viens de vous parler; & Mr l'Evê-  
 que d'Amiens étant arrivé au  
 Trône qui luy avoit esté préparé,  
 entonna le *Te Deum*, apres lequel  
 il monta en Chaire, & fit le Pané-  
 gyrique des deux Martyrs avec  
 une si vive éloquence, & un si  
 grand fond de doctrine, que  
 tout l'Auditoire demeura char-  
 mé. L'Octave fut solennelle, &  
 cette éclatante Feste se termina  
 par la Bénédiction que ce Prélat  
 donna pontificalement le Diman-  
 che 12. du mois au bruit des Tam-  
 bours,

bours, Fifres, Trompetes, & Instrumens musicaux, & par un tres-beau Feu d'artifice.

Je me souviens que vostre Réponse à ma Lettre du mois d'Aoust marquoit que vous aviez leû avec une extrême satisfaction une Piece en Prose que vous y trouvastes, ayant pour Titre, *Conseils des-interessez à la jeune Iris*. On m'en a donné la suite, dont vous serez d'autant plus contente, que l'Autheur nous fait connoître qu'il n'a pas encor épuisé cette matiere. C'est nous en promettre une autre suite, qui ne scauroit estre que fort agreable, puis qu'il écrit d'une maniere tres-naturelle, & qu'il fait régner dans ses pensées une finesse d'esprit, qui montre qu'il l'a aussi vif, que délicat.



S U I T E  
DES CONSEILS,  
A LA JEUNE IRIS.

**N**Ous voila venus, aimable Iris, à un point bien délicat. J'ay à vous dépeindre le caractère d'un veritable Amant, & à vous marquer la maniere dont il faudra agir avec luy. Je ne sçay si tout cela ne sera point inutile ; car dès que vous aimerez, vous croirez avoir trouvé ce veritable & sincere Amant; & pour ce qui regarde votre conduite, votre cœur se moquera de mes regles. Cependant ne laissez pas de vous accoûtumer à penser de certaines choses, & à faire d'utiles reflexions, tandis que vous n'estes point

point encor prévenue d'une passion qui est bien souvêt aveugle, & peut-estre prendrez-vous un tour d'esprit qui vous rendra plus incapable d'être trompée par l'Amour. Examinez la plûpart des Femmes. Voyez dans quelle agitation se passe toute leur vie. Tantost elles aiment sans estre bien sçavoir d'estre aimées; tantôt elles disputent à une Rivale un Amant douteux & chancelant; tantôt elles se precautionnent contre des indiscretions dont elles sont menacées; tantôt elles tâchent à arracher des Sacrifices qu'on ne leur fait point de bonne grace; tantôt elles sont reduites à soutenir cōme elles peuvent les restes d'une galanterie languissante, & à réveiller de misérables sens qui s'amortissent. Apres cela dans le temps qu'on vient de leur faire quelque perfidie; ou qu'elles ont manqué quelque dessein, il leur

vient des dégouts , & leur cœur estant sans amour, elles tombent dans un repos mille fois plus insupportable pour elles ; que n'estoient tous les troubles qu'elles ont essuyez ; & il faut qu'elles se précipitent dans quelque nouvelle intrigues , sans avoir mieux pris leurs mesures qu'auparavant. Si en commençant d'aimer elles s'attachoient à bien choisir ce seroit beaucoup de peine épargnée pour elles. Tout dépend du choix que l'on fait d'abord. Vous seriez bien étonnée si je vous disois que malgré l'opposition que l'Amour & le Mariage ont ensemble, l'Amour est pourtant une espece de Mariage. Il n'y a rien de plus vray ; belle Iris. Je sçay que ce seroit là une terrible proposition pour les oreilles coquettes ou prétieuses, mais n'importe. Je soutiens qu'un bon Amant doit avoir à peu près les qualitez d'un bon Mary, c'est

à dire , que ce ne sera pas un Mary dans toute l'étendue & dans toute la rigueur de ce fâcheux & desagréable nom, mais seulement un Mary adoucy & mitigé. Demandez à votre Mere quel Mary vous devez prendre. Elle vous répondra d'un air sec & refrogné; Allez au solide, ma Fille. Il ne s'agit point icy de tous ces colifichets d'agrémens qui ébloüissent les jeunes Personnes. Il faut du Bien, c'est là le vray agrément. On doit vivre plus d'un jour avec un Mary. Un bon Homme d'humeur un peu aisée, a tout le merite dont vous avez besoin. Et moy je vous dis presque la mesme chose touchant le choix d'un Amant. Je veux qu'il soit agreable. C'est en quoy vostre Mere & moy nous ne parlons pas la mesme Langue. L'Amour ne peut se passer des agrémens. Il faut

*faut qui les ait toujours à sa suite ;  
 mais ayez encor plus d'égard aux  
 qualitez essentielles de vostre  
 Amant , qu'à celles qui ne seront  
 qu'agréables. Qu'il soit un peu  
 moins magnifique en Habits , qu'il  
 dance moins bien, & qu'il ait le cœur  
 mieux fait. Fuyez tous ces Fripons  
 de bon air , qui ne persuadent les  
 Femmes qu'en changeant souvent  
 d'Habits , & en augmentant leur  
 Train. Tout cela ne gâte rien , à la  
 verité ; mais il faut que beaucoup  
 d'autres bonnes choses s'y joignent  
 encor. J'ay veu des Hommes pourvus  
 de ce seul mérite, tellement disputez  
 par les Femmes , & tirez par l'une  
 & par l'autre, qu'ils ne sçavoient à  
 laquelle entendre. Principalement  
 dans une petite Ville , s'il y a un  
 Homme qui ait quatre ou cinq La-  
 quais, chaque Dame veut que sa Por-  
 te en soit honorée. Il y a des Femmes  
 qui*

qui sont au dessus d'une vanité si grossiere, & qui donnent dans une autre. Elles veulent estre aimées par des Gens d'esprit, c'est un titre d'esprit pour elles. La fidelité, la droiture, la sincerité, la délicatesse, n'entrent point en ligne de compte. Il suffit qu'on soit d'une conversation enjoinée & amusante, ou seulement qu'on en ait la réputation. Elles traînent avec plaisir des Gens d'esprit à leur suite, & elles ne savent pas qu'ils sont bien souvent les moins attachez & les moins tendres. Allez au solide, aimable Iris. Ayez pour tous ces mérites superficiels l'estime qui leur est due. Ils sont nécessaires la plupart, mais ils ne suffisent pas. Examinez comment vos Amans ont le cœur fait. Et comment le reconnoître, direz-vous? Ils paroissent tous faits les uns cōme les autres sur ce chapitre; tous également



ment soumis ; tous également complaisans ; tous également prodigues de sermens de fidelité. *Vous avez raison. Cependant il y a un art de discerner le vray d'avec le faux mesme en matiere d'amour. Voulez-vous soder la discretion d'un Homme ? Parlez-luy de ses premieres passions , s'il en a eu. Dites-luy que vous ne pouvez croire qu'il vous aime, s'il ne vous sacrifie les marques d'amour qu'il a reçues de ses autres Maîtresses , leurs Lettres , par exemple. S'il arrive qu'il vous les apporte, rendez-les luy sans les regarder, & luy dites fort civilement que vous estes sa tres-humble Servante, & que vous le priez de chercher fortune ailleurs. Gardez-vous bien de ressembler à ces Femmes qui s'offenseroient d'un refus qu'on leur feroit sur cette matiere , & qui bien souvent ne goûtent le plaisir d'estre aimées,*

aimées, que parce qu'elles se font sa-  
 crifier toutes celles qui les ont préce-  
 dées dans le cœur de leurs Amans. Je  
 ne sçay comment elles ne songent  
 point à se faire par avance une  
 application particulière du procédé  
 qu'on tient avec les autres. On les  
 avertit assez de la manière d'ot on en  
 usera un jour avec elles-mêmes : &  
 quand cela arrive, elles n'ont pas su-  
 jet de se plaindre qu'on les ait trom-  
 pées. Encor une autre manière d'é-  
 prouver vos Amans, c'est de les mal-  
 traiter, jusqu'à vous en faire aban-  
 donner tout-à-fait. Observez quelle  
 retraite ils feront. Vous en verrez  
 assurément la plus grande partie se  
 retirer en se revoltant contre vous,  
 & en se vangeant par tous les mo-  
 yens que suggere le dépit. Laissez-les  
 aller, & ne regrettez pas leur perte.  
 Mais si vous en voyez quelqu'un  
 qui aye une retraite modeste, dans  
 laquelle

laquelle il conserve sa première estime pour vous, rappelez incessamment cet Homme là, c'est un trésor. Je suppose qu'il ait d'ailleurs un mérite qui vous convienne, car pour estre rappelé, il faut quelque chose de plus que de s'estre retiré de bonne grace. Combien y a-t-il encore de méthodes plus fines pour démesler autant qu'il se peut les sentimens véritable de vos Amans ? Connoissez vos petits d'efauts ; & si vous voyez qu'on vous en louë, si on pousse jusques-là l'effronterie des douceurs & des fleuretes, on vous trompe. On vous estime assez peu pour vous tendre un piège où donnent toutes les Femmes prévenues d'elles-mêmes. Si vous croyez que l'Amant luy-même y est trompé, & si vous tenez compte à sa passion de l'erreur où elle l'a mis, cela ne vaut guère mieux. Croyez-moy ; quand on est la

dupe

*dupe du mérite de la Personne aimée, on ne l'aime pas longtemps. L'illusion finit, on ouvre les yeux, & on trouve une Personne qu'on ne reconnoist point. Il ne faut prendre les Gens que pour leur véritable prix. Qui vous estime plus que vous ne valez, viendra bientôt à ne vous estimer plus du tout. Voilà des maximes qui n'accroissent pas la plupart des Femmes. Elles veulent estre aimées le plus follement qu'il est possible. Elles veulent s'entendre nommer les seules Personnes parfaites qui soient sur la terre. Elles veulent qu'on mette à leurs pieds, & qu'on foule devant elles tous les mérites qui restent dans l'Univers. Des passions outrées jusqu'à ce point-là vous doivent estre suspectes. Je ne voudrois pas répondre qu'elles durassent longtemps. Et ne vous figurez pas que la maniere dont vous devriez*

devriez souhaiter qu'on vous aimast, pour estre plus raisonnable, en fust moins ardente. Vous n'y perdriez rien de ce feu & de cette vivacité de l'amour qui paroist si agreable. Vostre Amant trouveroit en vous la Personne du monde dont le cœur s'accorderoit le mieux avec le sien, mais il ne seroit pas besoin qu'il s'imaginast que vous fussiez inimitable en toutes choses. Au contraire, il vous aimeroit assez pour voir vos petits defauts, & ne rien diminuer de sa tendresse. Il se feroit une étude de vous en défaire insensiblement ; & l'amour a cela de bon, que quand il est bien pris, c'est l'Ecole du monde où l'on se perfectionne le plus.

Ainsi, comme je vous disois d'abord, vous avez à peu pres un Mary dans un veritable Amant. Cependant la différence est

*est toujours fort grande. Un Amant & une Maîtresse ne se doivent rien. Tout ce qu'ils font l'un pour l'autre est assaisonné d'une certaine indépendance qui y mesle un charme inconcevable, & c'est là seulement ce qui met le Mariage si fort au dessous de l'Amour. Ce n'est plus Amour, c'est un Mariage affreux, dès qu'un Amant usurpe quelque autorité sur une Maîtresse dont il est aimé. J'ay horreur de cette sorte d'empire, & je ne puis pardonner à celles qui ont assez peu de cœur pour s'y soumettre. Prenez - y garde. C'est une des choses du monde qui marque le mieux le caractère d'un vray Amant. Jamais il ne prendra d'autorité sur vous. Quand vous pourriez luy en laisser prendre, il la refusera sans que vous vous en apperceviez. Il vous demandera toujours d'une maniere tendre & respec*

respectueuse , ce qu'il est sûr d'obtenir. Il ne croira point avoir de droit sur ce qui luy aura esté accordé cent fois , & le recevra comme à la premiere. Quoy qu'il fust plus naturel que vous eussiez sur luy quelque empire , ne l'exercez pourtant plus, dès que vous en ferez une fois venue jusqu'à l'aveu de vostre tendresse. Il est si doux de n'exiger rien, & de recevoir tout. Laissez étudier & prévenir vos volontez. Ne les déclarez jamais d'une façon impérieuse. Si l'on vous refuse quelque chose ( mais j'entens qu'on vous la refuse avec autant ou mesme avec plus de tendresse que si on vous l'accordoit ) écoutez les raisons qu'on vous en donne. Point de commandement absolu. Rien n'offence davantage la délicatesse de l'amour. Combien y a-t-il de Femmes qui ne se plaisent qu'à exercer un gouvernement

*mêt tyrannique, & qui ne pourroient se résoudre à n'avoir qu'une domination douce & légitime, ou plutôt à n'en avoir aucune ? Ce ne sont à tous momens que sacrifices d'éclat qu'elles demandent. Elles vous proposent à tous momens de renoncer à la raison, ou à elles. Elles ne se tiennent point assurées d'un Homme qui a encore quelques ménagemens & quelques égards pour le bon sens. Croyez qu'une obeïssance trop aveugle est d'un Amant qui ne vous estime pas assez, pour estre persuadé que vous pussiez vous payer d'une excuse raisonnable, & qui estant ravi d'avoir decouvert en vous la foiblesse de vouloir estre obeïe si absolument, ne manquera pas de chercher les moyens d'en profiter. Mais peut-être, aimable Iris, je m'engage trop avant dans les conseils. Peut-être mesme sont-ils un peu trop severes, & tiennent trop*



*trop d'un Homme que son âge éloigne du commerce de l'amour. Si cependant vous pouviez en faire quelque usage , si vous vous accommodiez de cette maniere d'aimer & d'estre aimée , qu'à la verité j'imagine plus que je ne l'ay veüe pratiquer , il y auroit encor beaucoup d'autres petites choses sur lesquelles mes avis pourroient ne vous pas estre inutiles.*

La Feste de S. Loüis , dont la Reyne d'Espagne porte le nom, a esté celebrée à Rome avec une entiere magnificence par Monsieur le Marquis de Liche, Ambassadeur de Sa Majesté Catholique. Plus d'un mois auparavant, la Place appelée d'Espagne, avoit esté illuminée chaque soir par un tres-grand nombre de Lumieres que ce Ministre faisoit mettre aux Fenestres , & dont il  
four

fournissoit la dépense. Le soir du 24. d'Aoust , veille de la Feste, la quantité en fut de beaucoup plus grande, ce qui faisoit un tres-bel effet dans cette Place. Le devant de son Palais estoit orné d'un Manteau Royal fleurdelisé & doublé d'Hermine , & au dessus on voyoit une Couronne illuminée de neuf petites Lampes de verre qu'on y avoit attachées. Une Cartouche , derrierelaquelle on avoit mis des Lumieres , faisoit lire de fort loin ces paroles en Lettres distinctes. *Maria Aloysia , Hisp. Reg.* Le long du Palais estoit une superbe Tribune enrichie de Peintures & de Dorures , & éclairée de cinq Chandeliers à six bras chacun. Le divertissement commença par la Musique placée sur cette Tribune , & composée d'environ six-vingts

vingts Voix . & Instrumens. On chanta d'abord un Dialogue à la loüange de la Reyne d'Espagne. La Symphonie estoit admirable , & dura une heure entiere, pendant laquelle , Monsieur le Marquis de Liche fit servir des rafraîchissemens aux Dames qui s'y trouverent en Carrosse. La Musique ayant cessé sur les dix heures du soir , on alluma aussitost, non pas un Feu, mais douze Feux d'artifice , éloignez de soixante pas les uns des autres ; ce qui causa un fracas extraordinaire, & d'autant plus grand qu'il y avoit plus de cent Carrosses dans la Place, dõt les Chevaux ne pouvant souffrir le bruit des Petards, ny l'excessive clarré des cōtinuelles Fusées dont ils estoient accablez , avançoient & reculoient à tous momens. Ainsi quantité  
de

de Gens furent blesez , & par ces Carrosses , & par le feu des douze Machines. Il y en eut quatre représentant la Castille par de grandes Tours. Quatre autres représentoient le Royaume de Léon par de grands Lyons qui fouloient un Globe sur des Rochers ; & les quatre autres estoient de grandes Fleurs-de-Lys hautes de six pieds , plantées sur des Roches. Ce qu'il y eut de particulier , & dont tout le monde demeura surpris , c'est qu'après que l'artifice eut joué, le feu prit aux quatre Machines qui représentoient le Royaume de Léon , & les consuma avec tous ces gros Lyons , qui furent réduits en cendres. Ce ne fut point pour s'être communiqué de l'une à l'autre ; car la premiere étoit à *Propaganda Fide* , la seconde à

Octobre 1681. G

*Monte d'Oro*, la troisième un peu en deçà de la Trinité du Mont, & la quatrième entre la Rue d'Espagne & la Fontaine. D'ailleurs ces quatre Machines étoient entre-meslées de huit autres, dont l'artifice joua sans les consumer. Un Chandelier de six bras éclairait entre chacun de ces Feux. Cet Ambassadeur avoit encore fait planter devant son Palais douze gros Piliers, sur chacun desquels étoit un grand Lustre de cristal garny de vingt Lampes, & sur la Fontaine on avoit dressé une Pyramide de vingt pieds de haut, ornée de Hiéroglyphes qu'on voyoit à la lueur d'un tres-grand nombre de Lampes dont la Pyramide étoit remplie. La Reyne de Suede, & tous les Princes & Princesses de Rome, jouirent de ce Spectacle.

Le

Le concours du Peuple y fut extraordinaire , & tout le monde admira la magnificence de Monsieur l'Ambassadeur. Ces réjouissances sont des témoignages publics de la passion que les Espagnols ont pour leur Reyne, qui ne se fait pas moins aimer que toutes celles que la France leur a données. Ce soir là mesme, après que les Feux eurent joué, on alla au Cours dans la Plaine, & on n'en revint qu'à plus de deux heures après minuit. La Princesse Palliano Colonna , y parut habillée à la Françoisse, pour obliger son Beau-pere , qui luy avoit demandé cette marque de complaisance. Elle avoit un Manteau de Brocard d'or qui luy donnoit un fort grand éclat, mais il luy manquoit d'estre coëffée ; & comme elle ne l'a jamais esté, elle

refusa de joindre cet ornement à son habit , & on eut beaucoup de peine à luy faire prendre au moins une Coëse blanche de soye. Elle retourna au Cours plusieurs autres soirs, sans avoir d'autre Cocher que le Prince son Mary. Le petit Abbé Colonna son Frere menoit le second Carrosse où les Espagnolettes étoient. Monsieur le Marquis de Liche avoit dessein de donner à cette jeune Princesse le Divertissement d'un Combat de Taureaux contre des Hommes, selon l'usage d'Espagne ; mais Sa Sainteté ne voulut point le permettre , à cause qu'il y a toujours plusieurs Personnes tuées ou blessées dans ces sortes de Combats.

Le jour de l'Octave de Saint Louïs , qui fut le Lundy premier de Septemb. le Pape fit une Promotion

motion de seize Cardinaux, ainsi que vous l'avez sçeu. Le dessein qu'il prit de remplir ces Places est d'autant plus à louer, qu'il a choisi pour cela des Hommes d'un mérite extraordinaire, & que leur vertu rendoit dignes de la Pourpre. Ce Saint Pontife a fait voir par là de véritables empressemens d'un bon Pere pour ses Enfans, puis qu'il ne se résolut à faire cette Promotion que pour le bien de l'Eglise, ainsi qu'il le protesta en entrant au Consistoire, & pour soulager les Cardinaux de leurs fatigues, & du travail continuel & nécessaire des Congrégations, auquel leur petit nombre ne pouvoit plus résister. La Planche que je vous envoie vous fera connoître les Armes de ces seize Cardinaux, que je vay nommer selon l'ordre



des Chifres qui marquent ces Armes.

1. Armes de Jean-Baptiste Spinola, Génois, âgé de 67. ans. Il a esté Archevesque de Gênes, & il est présentement Gouverneur de Rome, & Secrétaire de la Congrégation des Réguliers. Le Cardinal Jean Dominique Spinola est son Oncle.

2. Armes d'Antoine Pignatelli, âgé de 66. ans. Il est Napolitain, Frere du Duc de Monreleon, & Neveu du Cardinal Estienne Pignatelli. Il a esté Nonce en Pologne & à Vienne, & présentement il est Evesque de Lecce dans le Royaume de Naples, & Maître de Chambre du Pape.

3. Armes d'Estienne Brancaccio, aussi Napolitain, âgé de 64. ans. Il est Neveu du Cardinal  
Fran

François-Marie Brancaccio , & a esté Nonce à Florence & à Venise. On l'a fait en suite Evêque de Viterbe , & Secrétaire de la Congrégation du Concile.

4. Armes d'Estienne Agostini , âgé de 65. ans. Il est de Forli dans l'Estat Ecclesiastique , Archevesque d'Heraclee, & Dataire de Sa Sainteté.

5. Armes de François Bonvisi , Luquois , âgé de 63. ans. Il est Archevesque de Thessalonique, Neveu du Cardinal Jerôme Bonvisi , & Nonce à Vienne. Il l'avoit esté auparavant à Cologne & en Pologne.

6. Armes de Savo Mellini , Romain , âgé de 37. ans. Il est Archevesque de Cesarée , Nonce en Espagne , & Petit Neveu du Cardinal Jean Garzia Mellini.

7. Armes de Federic Visconti, Milanois, âgé de 63. ans. Il est de l'illustre Famille des Visconti, Cousin du Cardinal Vitaliano Visconti, & du Cardinal Federico Borromeo. Il a esté Auditeur de Rote, & fut nommé il y a deux ans à l'Archevesché de Milan.

8. Armes de Marc Galli, de Come dans le Duché de Milan, âgé de 69. ans. Il est Evêque de Rimini, Frere du Duc d'Alvito, & Petit-Neveu du feu Cardinal Galli. Il a esté Nonce à Naples, & Vicegérant de Rome.

9. Armes de Flaminio del Taya, Sienois, âgé de 80. ans. Il est Auditeur de Rote, & Correcteur de la Penitencerie.

10. Armes de Raimond Capizucchi, Romain, âgé de 69. ans. Il est de l'Ordre de Saint Domini

Dominique , & Maître du Sacré Palais.

11. Armes de Jean-Baptiste de Luca , Napolitain , âgé de 64. ans. Il est Auditeur du Pape.

12. Armes de Laurens Brancati , natif de Laurea en Calabre , âgé de 64. ans. Il est de l'Ordre des Mineurs Conventuels , Professeur en Theologie , & Consultant du Saint Office. Il a esté Bibliothécaire du Vatican , & est profond dans les Langues Hébraïque, Grecque, Syriaque, Caldéenne & Arabe. L'Ordre dont il est , a eu la gloire de donner des Papes à l'Eglise.

13. Armes d'Urbain Sachetti , Florentin , âgé de 44. ans. Il est Auditeur de la Chambre Apostolique , & Neveu du feu Cardinal Jules Sachetti.

14. Armes de Jean-François

G v

Ginetti, Romain, âgé de 60. ans. Il est Trésorier de la Chambre Apostolique , & Neveu du feu Cardinal Mario Ginetti.

15. Armes de Benedetto Pamphilio, Romain, âgé de 28. ans. Il est Grand Prieur de Rome, de l'Ordre de Malte, Fils du feu Prince Camille Pamphilio, qui étoit Neveu d'Innocent X. & de la Princesse Rosane, Petite-Nièce de Clement VIII. & Frere du Prince Pamphilio vivant. Il a esté tenu sur les Fonts de Baptême par Sa Sainteté.

16. Armes de Michel Ange Ricci, Romain, âgé de 65. ans. Il est Secrétaire de la Congrégation des Indulgences.

De ces seize Cardinaux, il y en a douze Prestres, & quatre Diacres. Il reste encor dix Places vacantes, que Sa Sainteté s'est

s'est réservées *in petto* pour les Couronnes , le nombre devant estre de soixante & dix , pour imiter Moïse , à qui Dieu conseilla de prendre un semblable nombre de Vieillards , afin qu'ils le secourussent. Ces Promotions se font quand le Pape tient un Consistoire secret. Il nomme selon l'ordre de leurs Dignitez, les Cardinaux qu'il veut faire, & en suite on a de coûtume de les appeler à ce mesme Consistoire. Ils se mettent à genoux aux pieds de Sa Sainteté , qui leur met en teste le Bonnet rouge en faisant le signe de la Croix , & disant, *Esto Cardinalis*. Après luy avoir fait leurs remerciemens , ils vont visiter le Cardinal Neveu , qui les régale splendidement, & rendent aussi visite aux Parens & Parentes du Pape. Cela étant fait,

fait, ils se retirent chez eux, & n'en sortent point jusqu'au premier Consistoire public, dans lequel ils reçoivent le Chapeau de Cardinal. On ne laisse pas de leur faire des visites, mais ils n'en rendent aucune. Ils conduisent seulement jusqu'à leur premiere Chambre, & mesme les Cardinaux, dont il y en a peu qui les aillent voir si ce n'est de nuit, qu'après que ce Consistoire public a esté tenu. Si quelqu'un de ceux que le Pape élève à cette éminente Dignité, n'a pas assez de bien pour la soutenir, il luy donne trois mille écus de pension, jusqu'à ce qu'il soit mieux dans ses affaires. Quant à ceux qu'il crée lors qu'ils sont absens de Rome, il leur envoie le Bonnet de Cardinal par un de ses Camériers; & s'il n'y a point de

de Nonce dans le lieu où ils se trouvent, c'est l'Archevesque ou l'Evesque , & souvent le Roy luy-mesme qui fait la ceremonie de leur donner ce Bonnet. Gregoire XIII. ayant élevé au Cardinalat Messieurs de Vendosme & de Joyeuse , en envoya les Bonnets à Henry III. Roy de France. Ces Cardinaux ne pouvant prendre le Chapeau qu'à Rome , y arrivent en Habit de campagne de couleur violete , & trouvent proche de la Ville jusqu'à quatre-vingts & cent Carrosses à six Chevaux , envoyez à leur rencontre , tant des Cardinaux que des Ambassadeurs , & autres Personnes d'un grand Caractere , qui viennent eux-mesmes dedans, ou qui envoient leurs Maîtres de Chambre leur faire civilité en leur nom. Le  
Cardi



Cardinal qui arrive prend place dans le Carrosse du Cardinal Neveu , & va tout droit chez Sa Sainteté , où il fait compliment au mesme Neveu , qui l'accompagne dans la Chambre du Pape , après qu'on luy a fait la Couronne de Cardinal , & qu'il a pris le long Habit avec le Rochet. A l'entrée de la Chambre de Sa Sainteté , il met les genoux en terre jusques à deux fois , baise sa Pantoufle qui est de Velours , puis sa main , & sa joue , & la remercie avec des paroles pleines de soumission & de respect , de la grace qu'il luy a plu de luy faire. En suite il remene le Cardinal Neveu jusqu'en son Appartement , & se retire chez luy , sans en plus sortir , jusqu'au Consistoire , où il reçoit le Chapeau. Toute la Ville témoigne s'intéresser

resser à la Promotion d'un Cardinal , comme à un bonheur public. C'est ce qui oblige les Cardinaux , les Ambassadeurs , les Princes, & autres Personnes d'un rang élevé , de faire allumer des Feux devant leurs Palais , dont les Fenestres sont éclairées de Flambeaux pendant la plus grande partie de la nuit. La Porte du Cardinal pour qui se fait la réjouissance , est ornée de Peintures , de Festons , de Lauriers , & des Armes de sa Famille ; & les Fenestres & Grilles sont peintes en rouge. Les Cardinaux portent le nom des Eglises de Rome , c'est à dire ceux qui y demeurent , & prennent soin , non seulement du spirituel & du temporel de ces Eglises , mais encor des Hospitaux , des Colleges, des Monasteres, & des Confrairies.

frairies. Ils ne peuvent résigner cette Dignité , mais ils la peuvent quitter , & mesme se marier , s'ils n'ont point reçu les Saintes Ordres. Il y en a des exemples. Dans le premier Consistoire secret , le Pape ferme la bouche au nouveau Cardinal. La cérémonie n'en consiste à autre chose qu'à luy parler quelque temps de la Dignité qu'il a reçeuë , sans que le Cardinal luy réponde. Celuy à qui on fermoit la bouche, n'avoit autrefois ny voix active , ny voix passive ; mais par un Decret de Pie V. il fut ordonné que cette cérémonie n'empescheroit point qu'il n'eust l'une & l'autre. Sa Sainteté luy ouvre la bouche dans un second Consistoire , luy donne le Titre d'une Eglise , & luy met au doigt un Anneau d'or ,  
pour

pour marque qu'il la luy fait épouser. Dans la Promotion qui vient de se faire, il n'y a point eu de Festin, à cause que le Pape n'a point fait de Cardinal Neveu. Le Jeudy 4. de Septembre Sa Sainteté tint un Consistoire public, dans lequel elle donna le Bonnet à Messieurs les Cardinaux Spinola, Pignatelli, Brancaccio, Agostini, Visconti, Capizucchi, de Luca, Brancati, Sachetti, Ginetti, & Pamphilio, qui embrasserent tous les anciens Cardinaux selon la coûtume, & furent en suite reconduits à la Chapelle Papale par les Cardinaux Diacres, qui avoient esté les y prendre pour les amener au Consistoire. Ils firent l'Adoration ordinaire dans cette Chapelle; & après y avoir presté Serment sur l'Autel, ils retournerent

nerent où étoit le Pape , & s'étant mis à genoux , ils reçurent le Chapeau des mains de Sa Sainteté. Elle fit en mesme temps la cérémonie de leur fermer la bouche. Messieurs les Cardinaux Galli , Bonvisi & Mellini étoient absent , & Monsieur del Taya & Ricci avoient refusé le Cardinalat. Rien n'est si pressant que le Discours qui court du premier. Il s'alla jeter aux pieds du Pape , & après luy avoir représenté combien il étoit indigne du degré d'honneur où il vouloit l'élever , il le conjura les larmes aux yeux , de le vouloir décharger d'un poids que son extrême vieillesse le rendoit incapable de porter. Il luy dit, *Qu'il sçavoit bien que quand la nécessité pressoit, on ne devoit point avoir égard aux refus d'un Homme*  
*me*

me qui se vouloit dispenser des Charges, mais qu'on étoit dans un temps où Rome ne manquoit point de Sujets d'une éminente Vertu; Que Sa Sainteté en trouveroit un grand nombre qui soutiendroient beaucoup mieux que luy l'éclat de la Pourpre, dont il la prioit de ne le point revêtir; Que si ses travaux avoient apporté quelque avantage à l'Eglise, la plus grande récompense qu'il en pouvoit souhaiter, étoit qu'on le laissât songer à la mort sans aucune inquiétude; Qu'étant prest d'aller rendre compte à Dieu de toutes ses fautes, il devoit craindre que la Dignité qu'on luy offroit ne mist son salut en doute; & que ayant déjà la teste dans la sepulture par son âge décrepit, il ne pourroit la tourner que de fort méchante grace pour jouër un nouveau

*nouveau rôle sur le Theatre du Monde.*

Ce refus fait voir qu'en faisant le choix de ces seize Cardinaux , Sa Sainteté n'a jetté les yeux que sur des Personnes d'une fort grande vertu. Je vous ay marqué que la Promotion en est toujours faite dans un Consistoire secret. Les Consistoires publics sont ceux où se font les Harangues des Ambassadeurs quand ils arrivent , & où l'on traite tout ce qui regarde la Religion. Le Pape est assis sous un Dais , & a une Etole sur le col pour faire connoître son autorité. Les Cardinaux revêtus de Chapes violetes , sont assis à ses côtez. Ils parlent debout suivant l'ordre de leur reception , la teste nuë , sans Calote , & sans Gans aux mains. Si quelqu'un  
d'eux

d'eux entre après qu'on a commencé le Consistoire, il saluë Sa Sainteté au milieu de la Salle, & se tourne en suite vers les Cardinaux, qui se levent tous pour luy rendre son salut. Les Ambassadeurs des Couronnes parlent debout ainsi qu'eux, & la teste découverte. Ceux de Malte, de Boulogne, & de Ferrare, ont les deux genoux en terre. Après que chacun des Cardinaux a eu Audience, & que tout le monde s'est retiré, ils se mettent dans des Chaises pour s'entretenir de ce qui a esté proposé. Vous voyez par là que les Cardinaux, outre qu'ils élisent seuls le Pape ( ce qui donne beaucoup d'éclat à leur Dignité ) sont ses Conseillers en tout ce qui touche la Religion & le Gouvernement de Rome. Aussi leur

rend



rend-on de grands honneurs. Si un Cardinal passe en Carrosse, les Ambassadeurs, les Princes, & enfin toute sorte de Personnes, sont obligez de faire arrester les leurs jusqu'à ce qu'il soit passé, si ce n'est que ce Cardinal aille *incognito*, c'est à dire avec les Rideaux de son Carrosse fermez, sans Houpes à la teste des Chevaux, & ayant beaucoup moins d'Estafiers qu'à l'ordinaire. Les Cardinaux s'arrêtent aussi quand ils rencontrent un Ambassadeur, ou quelque personne de qualité pour qui ils ayent une estime particulière. Ils leur font civilité, les invitent même à faire partir leur Carrosse les premiers; mais cet avantage demeure toujours au Cardinal. Ils observent de grandes formalitez entr'eux pour se faire honneur les uns aux

aux autres lors qu'ils se visitent, du qu'ils se rencontrent. Un Cardinal, quoy qu'il ait des Charges beaucoup plus considérables que l'autre, luy donne toujours la droite dans son Logis & dans son Carrosse; & comme ils préfèrent le Cardinalat aux plus importants Emplois qu'ils pourroient avoir, le plus ancien parle le premier, & ordonne de toutes choses en toutes rencontres. Quand un Cardinal est dans son Carrosse, & qu'il en rencontre un autre à pied, il descend, le complimente, & attend pour remonter, que celui qui est à pied soit à quelques pas de luy. Si un Cardinal avant son départ de Rome, a rendu visite aux autres, ils sont obligez de le visiter à son retour; mais c'est à luy à les aller voir à son arrivée, si en partant  
il

il n'a pas esté les salüer. Lors qu'un Cardinal Etranger arrive à Rome, les autres sont obligez de le visiter, & il leur rend la visite. Ils ne vont jamais chez un Cardinal, qu'ils n'envoyent auparavant luy demander audience. Après qu'elle est accordée, le Maître de Chambre fait mettre les Sieges en ordre, & avertit tous les Domestiques de se tenir prests pour accompagner leur Maître. Ces Sieges sont de même hauteur, couleur, & étoffe. Les Estafiers attendent le Cardinal qui doit visiter, dans la premiere des Salles. Si tost qu'il entre, on sonne une Cloche qui doit peser deux cens livres; & s'il y a plusieurs Cardinaux, on la sonne plusieurs fois. La même chose s'observe quand ils s'en retournent. Le Cardinal qu'on

vient

vient voir , reçoit la visite au bas de son Escalier. On l'y trouve accompagné de ses Domestiques , & de son Maistre de Chambre , qui de la main droite leve le devant de sa Soutane lors qui monte les degrez. En suite il ôte au Cardinal visitant, *la Mantelleta* , qui est un petit Manteau qu'il porte , & sans lequel son Habit est plus Seigneu-rial ; & quand il monte en Carrosse , il luy remet ce petit Manteau. Un des Estafiers de ce Cardinal qui rend visite , ouvre la Porte de la premiere Chambre, & l'Estafier du Cardinal visité, l'ouvre quand il s'en retourne. Les Chaïses sont présentées par les Gentilshommes de la Maison. Celles des Cardinaux visitans, en quelque nombre qu'ils soient, sont disposées de maniere qu'ils

*Octobre 1681.*

H

puissent toujours regarder la Porte , à laquelle le Maître de la Maison tourne le dos. Son Maître de Chambre met à la main droite du plus Ancien , une petite Cloche d'argent sur un Escabeau. Cet Ancien sonne cette Cloche pour faire venir le Camérier , qui est dans l'autre Chambre , s'il a quelques ordres à luy donner. Quand ils sont assis, ils mettent sur leur teste leurs Bonnets rouges , qu'ils avoient toujours tenus à la main depuis la montée de l'Escalier , & les y tiennent encor jusqu'à leur Carrosse lors qu'ils ont quitté le Siege. Pendant la visite , aucune Personne n'entre dans la Chambre , si elle n'est de tres-haute qualité. On n'y vient aussi rien dire à l'oreille ; ou si l'on veut donner quelque avis à l'un de  
ceux

ceux de la Compagnie , il faut qu'on parle assez haut pour être entendu de tout le monde. La Visite étant finie, le Cardinal fait un peu du bruit avec sa Chaise, & en mesme temps le Camérier ouvre la Porte de la Chambre. Celuy qui a visité , est conduit par l'autre jusqu'à son Carrosse; & si un Prélat a son Logement dans la Maison où la Visite s'est faite , il porte la queue du Cardinal de dehors. Quand Leurs Eminences vont tenir quelque Assemblée chez un Cardinal attaqué de goutte , ou incommodé d'une autre maniere , sa Famille reçoit la visite , & son principal Officier leur ôte & remet la *Mantelleta*. Si le mal du Cardinal n'est pas violent , il est obligé , quand les autres partent , de se faire porter dans

H ij

sa Chaise jusqu'à leurs Carrosses, pour les voir partir eux & leurs Cortéges. Si ce Cardinal demeure dans le Palais de Sa Sainteté, il reconduit seulement jusqu'à sa dernière Chambre. Lors qu'un Cardinal assiste à la Feste de son Eglise, il reçoit à la Porte, & conduit les Cardinaux qui la viennent visiter. S'il fait l'Office, son Maître de Chambre les reçoit & les conduit. Les Cardinaux, Princes de naissance, ou Neveux du Pape, ont dans leur Chambre & leur Antichambre deux Daiz de la couleur dont ils sont vêtus, avec leurs Armes sur le Buffet. Au dessous du Daiz est un grand Tapis de pied de même couleur, & une Chaise, où ils se mettent quand ils donnent audience aux Ambassadeurs, & autres

autres Personnes d'un rang distingué. Si les Secretaires ou Gentishommes des Ambassadeurs les vont trouver de leur part , ils les font couvrir & leur parlent en se promenant ; les autres Cardinaux les font seoir. La nuit arrivant pendant que quelqu'un est avec un Cardinal , le Maître de Chambre fait mettre une Torche ardente de cire blanche dans la Salle où les Estafiers se tiennent , deux Chandeliers d'argent , avec deux Chandelles de la mesme cire , dans chaque Chambre , & quatre dans celle où le Cardinal est en compagnie. Quatre Gentilshommes qui les apportent , se tournent vers les Principaux , & font tous la révérence dans le même temps , baissant les Chandelles, & ployant un des genoux.

H iij



Quand la Compagnie s'en va, deux des Gentilshommes marchent devant, & portent deux Chandeliers jusqu'à la dernière des Chambres, dans laquelle ils trouvent quatre Estafiers avec des Torches ardentes de cire blanche, six ou huit, selon le rang & le nombre des Personnes. Ces Estafiers, après avoir fait la révérence en la manière que je viens de dire, conduisent leur Maître & la Compagnie jusques au Carrosse. Le Cardinal retrouve à l'entrée des Chambres les deux Gentilshommes qui l'attendent avec leurs Chandelles allumées. Ils luy font encor la révérence, & le remènent en sa Chambre. Quand un Cardinal va faire visite la nuit, il fait porter deux Torches à vent devant son Carrosse, & quatre de cire blanche  
des

des deux côtez , auprès de la teste des Chevaux. Les Cardinaux Princes en font porter huit ou dix , & quand ils vont le soir hors la Ville au devant d'un Cardinal , il y a du moins vingt Torches ardentes.

Cette Dignité étant aussi élevée que je viens de vous marquer, je ne doute point que vous ne soyez bien aise d'en apprendre l'origine. Voicy en fort peu de mots ce qu'en ont écrit différens Auteurs. Les uns tiennent qu'elle vient des anciens Officiers qui avoient l'Intendance des Quartiers de Rome du temps des Papes Evaristus & Hyginus, dans le second Siecle. Quelque temps après , les Cardinaux , pour estre plus distinctement separez les uns des autres, quiterent le nom de ces Quar-

H iij

tiers , & prirent celuy des Bâtimens ou Héritages donnez à l'Eglise par des Gens de bien & Femmes devotes , pour la nourriture & autres besoins des Prêtres & Diacres. De là sont venus les anciens Titres appelez, *Tituli Equitij , Vestina , Pammachij , Lucinia , Julij & Calisti , Damasi , Eudoxia , Æmiliana , Crescentiana , Fasciola , Tibrida , &c.* On observa cette forme tant que les Chrétiens furent obligez de se cacher pour administrer les Sacremens ; mais lors que l'Eglise fut délivrée de la persécution des Payens , & qu'on eut permission de bâtir publiquement des Temples en la Place de ces maisons données par les Personnes pieuses , les Cardinaux ajoûterent à leurs Titres les noms des Martyrs  
ou

ou Confesseurs, se qualifiant de cette sorte. *Laurens, Prestre Cardinal de S. Silvestre, du Titre d'Equitius. Jean, Prestre Cardinal des Saints Vital, Gervais & Prothais, du Titre de Vestina.* Le Cardinal Florentin en ses Conseils, tient que les Cardinaux n'étoient autrefois que simples Curez, qu'on distribuoit par les Paroisses de Rome. Il se fonde sur ce que le Pape Gregoire I. leur écrit dans ses Epîtres, comme à ceux qui avoient la charge des Paroisses; & sur ce que dit Platine, que Léon IV, déposa un Cardinal du Titre de S. Marcel, pour avoir esté absent cinq années de sa Paroisse. David Chambre en sa Chronique abrégée des Papes, nous fait connoître que du temps de Pontian, élu en 224. quinze Prestres Cardinaux furent

H V

ordonnez à Rome, pour ensevelir les Morts & baptiser les Enfans, & quinze autres pour avoir le soin principal du salut des ames. Il est certain que les principales Eglises où l'on exerçoit les fonctions du Christianisme, étoient nommées Cardinales, du mot *Cardo*, qui signifie le gond ou pivot sur lequel tourne une Porte, à cause que l'entiere direction du Divin Service tournoit sur la vigilance de ceux qui gouvernoient ces Eglises principales, & l'on prétend qu'ils furent de là nommez Cardinaux; ce qui vouloit dire principaux Pasteurs. C'est l'opinion du Cardinal Bellarmin, qui croit que le nom de Cardinal a esté d'abord imposé aux Lieux, & appliqué en suite aux Personnes. Comme il y avoit à Rome

des

des Titres d'Eglises qu'on appelloit Cardinales , les Prestres à qui on en commettoit le soin , étoient appelez Prestres Cardinaux. Il y en avoit d'autres en d'autres Quartiers de la Ville , dont les Titres se nommoient Diaconies , parce que les Diacres y résidoient , & ces Titres étoient cause qu'on appelloit Diacres Cardinaux ceux qui avoient les premieres Dignitez aux principales Eglises de cette nature. La même raison faisoit appeller Evêques Cardinaux les six Evêques choisis sur tous ceux de la Chrétienté pour élire le Pape , & l'assister aux Conciles , & dans son Conseil. Diana Panormitain , de l'Ordre des Théatins , dans son Traité de la Puissance & des Privileges des Cardinaux , rapporte une Epistre du Pape Eugene

gene I V. élevé au Pontificat en 1431. écrite à Henry Archevesque de Cantorbie , par laquelle il montre que quoy que le nom de Cardinal n'ait point esté expressément en usage dans la Primitive Eglise , cet Office ne laisse pas d'avoir esté institué par Saint Pierre. Il dit , suivant l'avis du Pape Innocent III. qu'il a pris son origine du vieux Testament , & que ce qui est porté par le Chapitre 17. du Deutéronome , que s'il se trouve des difficultez en un Jugement , on aura recours aux Lévités , qui jugeront , & auxquels on obeïra , doit estre expliqué du Pape & des Cardinaux ses Freres , qui ont le droit des Levites , pour l'assister comme ses Coadjuteurs dans l'exécution de ce qui concerne l'Office Sacerdotal.

Il est porté, dans la même Epître, que ces mêmes Cardinaux tiennent auprès du Pape le rang que les Patrices tenoient autrefois auprès de l'Empereur. Aussi est-ce un Corps si bien uny, que le Pape qui en est le Chef, ne tire point d'eux le Serment de fidélité & d'obédience, mais seulement qu'ils luy porteront honneur, & conserveront de tout leur pouvoir son autorité & celle de l'Eglise Universelle. Cependant il y a tout lieu de croire que l'opinion du Cardinal Florentin, qui veut que les Cardinaux n'étoient anciennement que simples Curez, distribués par les Titres & les Paroisses de Rome, est plus conforme à la vérité que toutes les autres. Ce qui le fait voir, c'est que les Evêques François avoient  
autre



autrefois des Prestres Cardinaux, ainsi que le Pape. Deux anciens Titres en font la preuve. L'un est de Thibaud, Evêque de Soissons, rapporté par Pierre le Gris, Chanoine Régulier de Saint Augustin dans l'Abbaye de Saint Jean des Vignes. Cet Evêque confirmant la donation de cette Abbaye faite par Hugues, Seigneur de Chasteau-Thierry, se sert de ces mots : *A la charge que le Prestre Cardinal du Lieu rendra compte du soin qu'il prend de ses Paroissiens, à moy & à l'Archidiacre, selon la coûtume.* L'autre est un Titre du Roy Philippe I. de l'an 1076. qui en confirmant la mesme Fondation, ajoute ces termes : *Le Prestre Cardinal du Lieu rendra compte de sa Paroisse, comme auparavant, à l'Evêque & à l'Archidiacre.* Ce

Prestre

Prestre Cardinal, dit le Gris, étoit le Curé de S. Jacques, l'un des douze Curez de la Ville de Soissons ou des environs, dont dépendoit la Paroisse dans laquelle l'Abbaye de S. Jean des Vignes a esté bâtie. L'ancien Pontifical écrit à la main, qui a servy aux Evêques de Troyes il y a plus de 450. ans, fait foy que de tout temps l'Evêque de Troyes a eu des Prestres Cardinaux, qui n'étoient autres que les treize Curez de la Ville nommez au Rituel manuscrit de la mesme Eglise, lesquels doivent l'assister encor aujourd'huy dans ses fonctions du Jeudy Saint, du Samedi de Pasques, & de la veille de la Pentecoste. Dans un Concile tenu à Mets sous Charlemagne ( c'est Pasquier qui le rapporte ) il dit expressement que

que l'Evesque ordonneroit des Titres Cardinaux, dans les Villes & Fauxbourgs, c'est à dire qu'il établiroit en certains Lieux des Curez, qu'il appelle Cardinaux; & dans l'Abbaye de Saint Remy de Rheims, il y a eu de tout temps quatre Religieux nommez Cardinaux, parce qu'entre tous les autres, ils ont seuls le droit d'officier au Grand Autel, où ils sont assistez de doubles Diacres & Sous-Diacres dans les Fêtes solennelles. Toutefois dans quelques Epîtres de Gregoire I. *Cardinalis Sacerdos*, se prend pour un Evesque; & *Incardinare aliquem*, signifie faire un Evesque. On remarque mesme dans les Epîtres du Pape Jean VIII. que *Cardinalem constitui in Ecclesia Bituricensi*, n'est autre chose qu'estre  
faire

fait Archevesque de Bourges. Le Pape étoit autrefois élu par le Clergé & par le Peuple de Rôme, & en suite confirmé par l'Empereur. Cela se trouve en plusieurs endroits, & particulièrement dans la Vie du Pape Grégoire I. qui se voyant nommé au Pontificat, & ne voulant point accepter cette grande Charge, supplia par Lettre l'Empereur Maurice de ne le point confirmer, afin que l'on procedast à une nouvelle Election. Les Papes étant confirmez par l'Empereur, luy payoient vingt livres d'or pour leur Intrônisation; en suite dequoy ils étoient sacrez, mais non couronnez, leur premier couronnement n'ayant esté fait que sous la troisiéme Race de nos Roys. Cette confirmation de l'Empereur, qui précédoit le

Sacre

Sacre du Pape , est demeurée en pratique tant que l'Empereur tenant le Siege de l'Empire à Constantinople a esté en bonne intelligence avec l'Eglise Romaine ; mais depuis il y eut du changement, & Nicole Gilles, l'un de nos Historiens François, remarque qu'après la Feste de Pasques de l'an 774. le Pape Adrian I. tint un Concile à Rome , composé de 153. Archevesques, Eveques & Abbez, & que du consentement de tout le Clergé, il donna à Charlemagne qui étoit present à ce Concile , ainsi qu'à ses Successeurs Roys de France , le pouvoir d'élire luy seul le Pape , & de remplir le Siege de Rome toutes les fois qu'il seroit vacant. Il ajoûte, que ce mesme Pape fit Charlemagne Primat & Défenseur de tous les

Royau

Royaumes & Terres de l'Eglise Romaine, ordonnant *que tous les Archevesques, Evesques & Prelats de toute la Chrétienté* ( ce sont les termes qu'employe cet Historien ) *fussent par luy, & non par d'autres, instituez en leurs Benefices; & si aucuns y vouloient entrer sans son congé & consentement, qu'ils ne fussent de nuls Saceres.* La mesme chose est rapportée dans le Decret de Gratian, & le Pape Léon VIII. accorda encor depuis, le mesme droit à l'Empereur Othon, surnommé le Grand. Il est certain que sous la seconde Race de nos Roys, ainsi que sous la premiere, les Bulles des Papes n'étoient point dattées des années de leur Pontificat, mais de celle du Regne des Empereurs qui vivoient alors. Insensiblement la grandeur

deur temporelle des Papes , qui doit son premier avancement à la donation des Conquestes de nos Roys sur les Lombards , faite par Pepin en faveur du Saint Siège , & confirmée par l'Empereur Charlemagne , s'augmentant de jour en jour , & étant montée au comble d'honneur où nous la voyons , ils n'eurent pas plutôt esté couronnez comme Monarques sous la troisième Race de nos Roys , que la qualité de Cardinal , dont les Curez & les principaux Diacres de Rome étoient honorez , fut répandue parmy l'Italie , & de là les Alpes ; en sorte qu'il y eut quantité de Cardinaux du S. Siège créez en divers Royaumes , & on les qualifia Princes de l'Eglise Romaine. Ils furent encor établis Electeurs des Papes,

pes , & tirez de différentes Provinces de la Chrétienté ; étant raisonnable , comme disoit Saint Bernard qui vivoit au temps que leur grandeur a commencé d'éclater en France , que ceux qui jugent le Monde , soient choisis de chaque partie du Monde. Baronius sur le Martyrologe Romain , a remarqué , que comme la qualité de Pape , commune autrefois à tous les Evêques des Gaules , & à tous les Prestres en l'Eglise Greque , est demeurée particuliere à l'Evêque de Rome , depuis l'Ordonnance expresse qu'en fit le Pape Grégoire VII. dans un Synode ; ainsi le Titre de Cardinal , anciennement commun aux Curez de Rome & des Gaules , est demeuré particulièrement affecté à ces principaux Officiers  
du



du Pape , qui après luy tiennent le premier rang dans l'Eglise Universelle. Le College des Cardinaux accru en pouvoir sous Aléxandre III. pendant le Regne de Philippe Auguste, fut augmenté en honneur sous Innocent I V. élu au Pontificat l'an 1242. Il étoit de la Famille de Fiesque des Comtes de Lavagnes , & il est fort remarquable qu'outre quelques Papes sortis de cette illustre Famille de Fiesque, elle a donné à l'Eglise 72. Cardinaux jusqu'au temps d'Innocent VIII. créé Pape en 1584. Innocent I V. dont j'ay commencé de vous parler, ayant assemblé un Concile Général à Lyon en 1244. dans lequel il déclara Frideric II. déchu de l'Empire , ordonna qu'à l'avenir les Cardinaux porteroient le

Cha

Chapeau rouge , pour faire connoître qu'ils étoient prests d'exposer leurs vies quand il en seroit besoin , & de répandre leur sang pour la défense & la liberté de l'Eglise. Paul II. qui occupa le Saint Siége en 1464. leur permit de s'habiller d'Ecarlate. Les soixante-dix Cardinaux qui composent le Sacré Collége , sont divisez en trois Ordres ; sçavoir, six Evêques , cinquante Prestres , & quatorze Diacres. Quand Sa Sainteté les crée , s'ils ne sont Diacres , Elle leur en donne le Titre. On ne compte pourtant point leur voix dans les Affaires qui se traitent devant Elle & au Conclave , si par une grace particuliere Elle ne leur accorde ce Privilege.

Vous sçavez sans doute que  
 Madame l'Abbesse de Montmar-  
 tre,

tre , qui est de l'illustre Maison de Guise , fait tous les ans une Octave solennelle en l'honneur de S. Denis , & qu'elle choisit les Prédicateurs les plus estimez pour faire l'Eloge de ce grand Saint. Le succès de ceux qui ont presché cette année dans son Eglise pendant cette Octave , a justifié son choix. M<sup>r</sup> l'Abbé du Jarry a eu grande part au juste applaudissement qu'ils ont tous reçu. Son Sermon fut admiré , & la noblesse de l'expression n'y brilla pas moins que la beauté des pensées. Il fit voir d'abord combien le Panégyrique qu'il entreprenoit étoit difficile ; & adressant la parole en suite à Madame de Montmartre , il luy fit ce Compliment.

*Cependant ; Madame , quelque  
penible que soit l'employ où mon  
ministere*

*ministere m'engage dans ce jour  
solemnel, l'honneur que j'ay de par-  
ler pour la premiere fois en présence  
de V. A. demanderoit, ce semble, que  
je fisse mes efforts pour joindre au  
Panegyrique du grand S. Denis les  
louanges que vostre pieté merite;  
& je ne sçay comme quoy je pourrois  
me dispenser d'un devoir si juste, si  
je n'étois persuadé que l'éclat d'une  
Solemnité si Auguste réjaillit jus-  
ques sur Vous, & que parmy les Elo-  
ges que vous attirez de toutes parts  
à ce genereux Défenseur de la Reli-  
gion, chacun se souvient que vous  
estes sortie de ces Héros qui l'ont  
autrefois si vaillamment défendue.  
L'on sçait, Madame, que ces gran-  
des qualitez hereditaires dans vô-  
tre illustre Famille, se trouvent réu-  
nies en Vous dans leur plus haute  
perfection; & la Grace en ayant ôté  
dans votre cœur, ce que la foiblesse*

Octobre 1681.

I

*de la Nature y pouvoit avoir meslé de profane , ne vous a laissé que ce qu'elles ont de spirituel & de celeste. Ce fut pour les garantir de l'air contagieux du Siècle, que vous les ensevelîtes dès vôtre enfance dans cette sainte Solitude , afin de les rendre plus éclairantes aux yeux de Dieu, en les voilant aux yeux des Hommes, faisant servir cette grandeur d'ame que vous tenez de vos Peres , à mépriser toute la gloire que leurs actions heroïques vous ont acquise, pour en chercher une dont vous ne soyez redevable qu'à la Grace , & qu'à vous-même. C'est, Madame, ce qui demanderoit de grands Eloges, si vous pouviez souffrir qu'on en fît quelqu'autre dans cette Solemnité, que celui du grand Saint dont vous celebrez la mémoire avec tant de pieté, & si le desintéressement de vôtre zele ne vous faisoit regretter*  
ce

*ce peu de paroles que je viens de dérober, pour ainsi dire, à sa gloire. J'ose donc espérer que vous joindrez vos vœux aux miens, pour m'obtenir du Ciel, &c.*

L'éloignement de la Cour donnant le temps à Madame de Louvoys de faire un tour en Province, elle a esté à Roüen, où Madame l'Abbesse de S. Amand l'a receuë d'une maniere tres-digne de l'une & de l'autre. Après avoir passé quelques jours avec cette Abbesse, elle résolut d'aller à Dieppe & au Havre. On le fit sçavoir à Monsieur de Saint Aignan, qui luy écrivit sur l'heure, pour luy témoigner le déplaisir qu'il avoit de n'estre point en état de quitter Paris pour aller la recevoir dans cette derniere Place, dont vous sçavez

qu'il est Gouverneur. Plusieurs Copies ayant couru de la Lettre de ce Duc , je vous envoie celle qu'on m'en a donnée. Un de mes amis l'a reçeuë de Normandie.



A MADAME  
DE LOUVOYS.

A Paris ce 12. Octobre 1681.

**J**E n'aurois jamais crû, Madame, pouvoir exécuter avec quelque chagrin les ordres du Roy mon auguste Maître, ny que l'illustre Epouse d'un Ministre qui contribué tant à sa gloire , dust estre cause de ce changement en mon humeur. Cependant, Madame, il n'est rien de plus veritable. La nouvelle que je viens  
d'appren

d'apprendre de votre voyage au Havre, me met au desespoir d'estre attaché dans Paris. Les soins que je prens icy pour les divertissemens de Sa Majesté, me dérobent aux vôtres, & mêlent à mon déplaisir de ne me trouver point dans cette Place pour vous y recevoir, une cruelle inquiétude de ne sçavoir point comme vous y serez reçue. Ce n'est pas, Madame, que je puisse estre en doute qu'on ne tâche à rendre à votre Nom & au mérite infini de votre Personne, ce qui luy est dû ; mais comme je n'aurois pû m'empescher d'envier à celui des Eschevins qui vous fera Compliment, la gloire de cette Commission, j'aurois essayé à ne rien oublier dans ma courte Harangue. Je vous auroit dit, Madame, que tous ceux du Havre s'estiment heureux d'y voir une Dame que toute la France admire, & en laquelle il n'y a



*rien à desirer pour le Corps ny pour  
l'Esprit. J'y aurois ajouté en Prose,  
en parlant de vôtre incomparable  
Epoux, ce que je vous dis en ces  
quatre Vers.*

Son Corps est infatigable,  
Son secret impenétrable,  
Et ses soins l'ont établi  
Pour un Ministre accompli.

*Enfin, Madame,*

Un stile élégant & haut  
Auroit orné ma Harange,  
Et ma plume à ce défaut  
Fait ce qu'auroit fait ma lan-  
gue.

*Ce Compliment auroit même esté  
en quelque façon militaire, puisque  
j'aurois pû marcher quelques lieues  
au devant de vous, à la teste vingt  
Escadrons, & d'autant de Ba-  
taillons.*

*Il est vray que ces premiers l'auroient cédé à ceux de la Maison du Roy ; & pour les rangs de nôtre Infanterie ,*

Ils n'ont pas ce grand air du Regiment des Gardes ;

Mais sur les fers rouillees de quelques Hallebardes ,

Un peu de sang humain eust pû se faire voir ,

Chacun d'eux remplit son devoir.

Fort zelez pour leur Prince , & pour le Divin culte ,

Des plus fiers ennemis ils repoussent l'insulte ,

Et soit à découvert , ou derriere un Rocher ,

On ne les sçauroit approcher.

*J'aurois en suite pris le galop pour arriver à la Citadelle devant vous , Madame , & pour*

*vous y salüer d'une Pique à la teste  
des Troupes , comme une Impéra-  
trice ; car si vous n'en tenez le  
rang , vous en avez le mérite &  
la mine.*

Puis ayant quitté la pique,  
Loin de prendre du repos,  
Dans ma dance , quoy qu'anti-  
que,  
On m'auroit veu fort dispos.

*Car je présuppose que trente Vio-  
lons vous auroient attenduë dans la  
Salle , avec tous les Galans & les  
Belles du Havre , qui vous auroient  
fait naître l'envie de me voir dan-  
cer un Ménüet.*

*Je vous aurois supliée , Madame,  
à la fin du Bal, de souper en ce mes-  
me Lieu,*

Où la Perdrix joint sans peine  
Le bon Lapin de Garenne,

La

La Poularde, le Chapon,  
 Le Levraut, & le Dindon.  
 Dame sage autant qu'illustre,  
 Dont les beautez en leur lustre  
 Peuvent tous les cœurs ravir,  
 Si j'avois pû vous servir  
 La Serviete sur l'épaule,  
 Jamais Amadis de Gaule,  
 Ny le plus heureux Mortel,  
 N'auroient rien goûté de tel.

*Et si nous avions pû joindre à ce  
 plaisir l'honneur de vous retenir un  
 jour ou deux,*

D'un galant Opéra vous auriez  
 veu la Feste ;

Car quand je me mets dans la  
 teste

D'avoir Flûtes, Musiciens,  
 Claveffins, Luths, Comédiens,  
 Opérateurs, Danceurs de Cor-  
 de,

Qui tombent sans miséricorde,

I V

Ayant souvent les bras cassez,  
A peu de frais j'en trouve assez.

*Mais, mon Dieu, Madame, pendant que je vous entretiens icy d'une méchante Lettre inpromptu, comment serez-vous logée sur un Port de Mer, & dans une Ville de Guerre ?*

Helas ! que j'auray de bile,  
Si pour vostre Logement  
On ne meuble promptement  
De nostre Maison de Ville  
Le plus bel Appartement.

*Je sçay bien que l'on vous offrira tout ; on le doit par cent raisons, & l'on m'obéira sans peine ; mais que tout ce qu'on pourra faire sera peu de chose au prix de ce que vous méritez, de ce que vous rendra toute sa vie avec autant d'em*

*d'empressement que de respect,  
Madame, vostre tres-humble &  
tres-obeïssant Serviteur,*

LE DUC DE S. AIGNAN.

Je viens , Madame, à ce que  
je sçay que vous attendez dès le  
commencement de ma Lettre  
La matiere , quoy que grande  
d'elle - mesme , fera de peu d'é-  
tenduë. La prudence de nostre  
auguste Monarque, & les justes  
mesures qu'il prend en toutes  
choses , épargnent également le  
temps & le sang. Ce qui s'est fait  
sur la fin du dernier mois , au-  
roit autrefois cousté la vie à plu-  
sieurs milliers d'Hommes ; mais  
ce n'est pas d'aujourd'huy que  
LOÜIS LE GRAND sçait venir à  
bout des Entreprises les plus diffi-  
ciles à exécuter. Qu'on exami-  
ne toutes les Histoires. On n'y  
trouve

trouve point d'exemple que les Troupes d'aucun Prince soient jamais entrées le même jour dans deux Places aussi importantes que Strasbourg & que Casal. Celles de Sa Majesté prirent possession de l'une & de l'autre le Mardy 30. de Septembre , mais comme il est impossible de parler tout à la fois de ce qui s'est fait en divers lieux, il faut nécessairement que je sépare ce que le hazard a fait arriver en même temps , pour faire connoître la grandeur du Roy , & que je vous fasse deux Articles divisez de ce qui luy est d'autant plus avantageux, qu'il n'en a fait qu'un pour sa gloire. Je commence par Casal , Ville Capitale du Montfer-rat. Elle est située sur le Pô, dans une Plaine fort étendue , du côté du Levant , & qui tire vers Valence,

lence , Place de l'Etat de Milan, & Passage tres - important sur cette meſme Riviere ; mais du coſté du Couchant , elle eſt ſerrée d'une Colline d'environ ſept ou huit cens pas, laquelle Colline s'éloigne vers le midy juſques à Auximian. Du coſté du Septentrion , au delà du Pô , eſt le Canavais ( partie du Montferrat ) qui confine au Milanois , la Seſia entre-deux. Ce qui eſt arrivé à l'occaſion de cette Ville, non ſeulement eſt glorieux à la France, mais il fait connoiſtre que de tout temps elle a ſacrifié ſes Tréſors, ſes Troupes, & ſes intérêts, pour la conſervation de ſes Allies. La Succeſſion des Duchez de Mantouë & de Monferrat, eſtant écheuë au Duc de Nevers, les Eſpagnols voulurent l'en d'épouiller , à cauſe que ces Du-  
chez



chez sont contigus aux Etats qu'ils possèdent en Italie. Ainsi ils n'y avoient aucun autre droit que celui de bienveillance. Le nouveau Duc de Mantouë se pourveut vers l'Empereur , & luy demanda l'Investiture de la Succession qui venoit de luy échoir. L'Imperatrice, tout-à-fait persuadée de l'équité de sa Cause, sollicita l'Empereur pour luy; & Sa Majesté Impériale estoit sur le point de luy accorder sa demande , quand les artifices des Partisans d'Espagne l'obligerent à changer de sentimens. Les Espagnols entrèrent dans le Montferrat avec une forte Armée en 1629. & les Impériaux firent la même chose dans le Mantoüan. Le Roy intervint , & crût par prieres pouvoir arrester le cours de leurs armes; mais ses negotiations

rions n'ayant point eu de succès, il fut contraint d'employer la force ; l'intérêt, & la réputation de ses Alliez , l'engageant à prendre les armes pour repousser celles qu'on tournoit contr'eux. Il résolut donc de secourir le Montferrat , quoy que fort éloigné de ses Etats , moyennant le passage que le Duc de Savoye devoit donner à ses troupes ; mais ce Duc , malgré les Traitez faits avec la France, s'opposa aux armes de Sa Majesté. Elles se firent aussitost passage , & la puissance du Roy fit trembler en peu de temps toute l'Italie. Quelques avantages qu'eust ce Prince, il ne s'en prévalut point, & fit voir qu'il ne desiroit autre chose que de rédre le Duc de Mantouë paisible Possesseur de ses Etats. L'Histoire de cette Guerre est assez connue.

connuë. Un grand Cardinal la commença, ( c'est celuy de Richelieu , ) un grand Cardinal la finit Ce dernier n'avoit pas encore la Pourpre , & on l'appelloit en ce temps-là le Seigneur Mazarini. Il fut chargé de la négociation de cette Affaire , qui luy acquit d'autant plus d'honneur, que dans le temps qu'il vint à bout de mettre d'accord deux Nations ennemies , les Armées estoient prestes de se battre , en sorte qu'il fut obligé de faire signe avec son Chapeau , pour les empescher de venir aux mains. Les François adjouâterent aux premiers avantages qu'ils avoient eus, celuy de rétablir pleinement le Duc de Mantouë , & de luy faire donner l'Investiture de ses Etats , quoy qu'ils fussent venus de loin, & qu'ils eussent soutenu

le

le Siege de Casal contre trois Armées, dont l'une estoit d'Alle-mans , l'autre d'Espagnols , & la troisiéme de Napolitains , aus-quels plusieurs autres Italiens, Sujets de Sa Majesté Catholi-que, estoient joints. Ce fut Mon-sieur le Maréchal de Thoiras qui soutint ce Siege. On ne doit pas s'étonner apres cela, si Mon-sieur le Duc de Mantouë ayant tant d'obligation à la France, sans laquelle il n'auroit pas une Place en Italie , a fait un Traité à l'a-miable avec le Roy , pour rece-voir Garnison dans la Citadelle de Casal. Il en pouvoit disposer, & si ce Traité donne du cha-grin à quelques Puissances , il ne leur donne aucun sujet de se plaindre, puis qu'il est fondé sur la Justice. Je passe à la marche des Troupes qui estoient dans le Dauphi

Dauphiné, mais il faut qu'auparavant je vous fasse remarquer, que tandis qu'on alloit ouvertement vers Casal, on avoit peine à se le persuader, parce qu'on garde un si grand secret dans tout ce qu'on fait au Conseil du Roy, qu'on voit les choses sans oser les croire. La pensée qu'on dût assiéger une autre Place ne permettoit pas de s'imaginer qu'on eust véritablement dessein d'aller à Casal, & en même temps lors que l'on voyoit nos Troupes de ce costé là, on ne pouvoit se persuader qu'on les destinât ailleurs. Ainsi on croyoit tout, & pour tout croire on ne croyoit rien, parce qu'on ne trouvoit pas qu'il fust vray semblable que le Roy pensast en même temps à deux Places de cette importance, ces deux choses, estant regardées comme

me impossibles à celuy même qu'on croit capable de tout entreprendre avec succez. Cependant Mr le Marquis de Boufflers estant arrivé à Pignérol le 25. de l'autre mois , les Regimens de Dragons de Barbesiers , de Finmarcon & de Tessé, vinrent camper le 26. sur la Contrescarpe de la même Ville, & furent suivis par ceux d'Arnofini , du Chevalier Duc, de Saussay, de Grillon, du Royal Roussillon , la Marine & Castres. Les Dragons de la Lande, & les Regimens de Servon, de Bellegarde, de Laray , la Batie & de Sault, arriverent le lendemain. Ce mesme jour qui fut le 27. Monsieur le Marquis de Boufflers leur ayant fait distribuer du Pain & de l'Avoine pour cinq jours, se mit en marche le soir avec la Cavalerie & les Dragons , & Mr de

de Catinat partitle 28. avec l'Infanterie, les Bagages , les Vivres & les Munitions de Guerre. Ces deux Corps ayant passé le Pô sur le Pont de bois de Carignan, se rendirent aupres de Casal, la Cavalerie le 29. & l'Infanterie le 30. Ce fut ce jour-là que Monsieur le Marquis de Boufflers prit possession de la Citadelle avec ses Dragons. La Cavalerie resta campée sous la Place , & le lendemain premier de ce mois Monsieur de Catinat y entra avec l'Infanterie , & releva les Dragons, qui retournerent au Camp. La réputation des François , & l'exacte discipline qu'ils font observer aux Troupes qui sont dans les Garnisons , sont si généralement connus , qu'on ne sçauroit exprimer la joye qu'ont eüe les Habitans de Gazal de voir  
 appro

approcher celles de France. La plupart ont esté au devant d'elles , & leur ont porté toute sorte de rafraîchissemens. Le Gouverneur de la Ville de Calz pour Monsieur le Duc de Mantouë , a traité magnifiquement Monsieur le Marquis de Boufflers , avec les principaux Officiers de la Garnison Francoise. On but à la santé de Sa Majesté , & celle de son Altesse de Mantouë ne fut pas oubliée. Monsieur de Boufflers a envoyé complimenter le Gouverneur de Milan , & luy a fait dire qu'il avoit ordre du Roy de vivre en bonne intelligence avec luy , & qu'il espéroit qu'il feroit la même chose. Monsieur le Marquis de Grillon qui fut chargé de ce compliment , eut une audience tres-favorable de ce Gouverneur, qui  
le



le régala de Présens , apres l'avoir fait aussi complimenter par son Capitaine des Gardes. Monsieur de Catinat a eu le Gouvernement de la Citadelle de Cazal. Il est Fils de feu Monsieur de Croisil-Catinat , Doyen du Parlement , qui avoit laissé six Garçons , dont l'un est Conseiller de la Cour. Il y en a deux d'Eglise ; & des trois autres qui ont pris l'Epee, le plus âgé estoit Capitaine aux Gardes , & fut tué à l'attaque de Lile. Le second, qui est celuy dont je parle , fut employé dans la Place de Longvy, pour y commander, & avoir soin des Fortifications ; apres quoy, Sa Majesté luy donna le Gouvernement de Condé, puis celuy de Tournay, & le fit Inspecteur dans plusieurs Places de Flandre. Le troisiéme , apres avoir esté Capitaine

picaine aux Gardes , s'est défait de sa Charge , à cause de ses infirmités. Madame de Catinat leur Mere , estoit Fille de Monsieur Jacques Poisse , Conseiller au Parlement. La Lieutenance de Roy dans la Citadelle de Cazal, a esté donnée à Monsieur de l'Isle, Lieutenant Colonel du Regiment de Lovigny ; & la Majorité , à Monsieur du Coudray, Major du Regiment des Vaisseaux. Monsieur Bréant a esté fait Intendant ; & Monsieur de Lévigny, Commissaire.

Il me reste à vous parler de Strasbourg. C'est un nom connu aujourd'huy non seulement dans toute l'Europe , mais encor dans toutes les Parties du Monde. Cette Ville a esté appelée *Argentina* pendant plus de cinq Siecles. Il se trouve encor des  
Etran

Etrangers qui l'appellent de ce nom. Celuy de Strasbourg, c'est à dire, *de Ville des Chemins*, luy a esté donné à cause de divers chemins pleins qui conduisent aux Païs-bas, en Lorraine, en Italie, & ailleurs. Elle est assise sur quatre Rivières. On a fait son Pont un peu en S, pour le rendre plus ferme, à cause de sa longueur. La Ville est divisée en neuve, & en vieille, & les deux ensemble ont environ trois de nos lieuës de tour. Cette Ville a neuf Portes, & a jusqu'icy servy de Magasin à la plus grande partie de l'Allemagne & de l'Italie. Plusieurs autres Nations se sont toujours fournies chez elle de beaucoup de choses, & sur tout de celles qui sont propres à l'usage de la Guerre; & comme elle est Capitale d'un Païs qui a esté

cedé

cedé au Roy par les Traitez de Munster & de Nimégue , on ne doit pas s'estonner si ce Prince estant en estat de se faire rendre par ses Sujets l'hommage qui luy est deû, a tenté cette entreprise, qui luy a d'autant plus heureusement réüssy , que des Sujets veritablement persuadez qu'ils doivent tout à leur Roy , ont de la peine à refuser de luy obeïr lors qu'il les presse de reconnoître leur devoir. Quelque avantage qu'il y ait à posséder une Ville de la beauté & de l'importance de Strasbourg , le Roy qui sçait se vaincre soy-mesme, & qui a donné l'exemple de la plus haute modération dont on ait jamais parlé , auroit bien sçeu s'empescher de faire connoître à ses Sujets de Strasbourg qu'il est devenu leur Souverain,

*Octobre 1681.*

K

si en le faisant il eust pû troubler la Paix ; mais au contriारे , c'est pour affermir cette mesme Paix qu'il a eu besoin de s'affurer de ce qu'il estoit averty que les Allemans avoient résolu de prendre. S'ils se fussent rendus maîtres du Pont de Strasbourg , il n'estoit pas sûr qu'ils eussent voulu conserver la Paix ; eux qui dans la dernière Guerre ont commencé les premiers à nous attaquer ; mais on n'a pas lieu de craindre que le Roy cherche à la rompre , puisque rien ne l'a obligé à la donner au milieu de ses Conquestes , que le seul desir de rendre le calme à toute l'Europe. Cette gloire a esté grande pour luy , mais il ne l'a pas acquise ; sans qu'il luy en ait coûté des Places aussi importantes que Strasbourg. Toutes  
ces

ces choses sont sans réplique, à moins qu'on ne veuille démentir un nombre infiny de Peuples, & tous les Traitez de Paix, Mais quand elles ne seroient pas si constantes, on demeurera d'accord, & ( c'est une maxime établie, ) qu'en de pareilles occasions on ne doit point se laisser surprendre: qu'il est de la politique & de la prudence, de prévenir ceux qui veulent tenter ce qui nous seroit préjudiciable, & que la surprise ne peut estre condamnée. quand on l'employe pour se garder d'une autre surprise, sur tout lors qu'elle regarde le mesme dessein. Mille autres raisons font voir que Sa Majesté a dû en user comme Elle a fait. Les Allemans, qui depuis longtemps prenoient leurs mesures pour s'emparer de Strasbourg, ca-

choient leur dessein le mieux qu'ils pouvoient , mais leurs précautions étoient inutiles, puis que le Roy ne sçait pas moins bien découvrir les secrets de ceux qui cherchent à le surprendre , qu'il sçait empêcher qu'on ne pénétre les siens. Quoy que ce Prince cōnut que l'infailible moyen d'arrêter l'effet de leur entreprise, étoit de se faire rendre l'obeïssance qui luy estoit deuë par les Traitez de Munster & de Nimégue, il aimoit trop à voir en repos ses nouveaux Sujets, pour vouloir venir contr'eux à aucune extrémité fâcheuse. Il falloit pourtant se mettre en état de s'opposer aux forces de ceux qui prétendoient s'en servir pour appuyer leur surprise. Voicy la conduite qu'on a tenuë pour cela. La Cour ayant pris pendant l'Été à Fontainebleau

nebleau les plaisirs de la Saison. Sa Majesté en fit préparer de nouveaux pour se divertir à Chambord pendant l'Automne. Le mouvement des Troupes vers le Dauphiné; donna Sujet de douter qu'on eust véritablement dessein d'aller à Chambord. Le bruit de l'Affaire de Cazal estoit répandu , parce que les François n'estoient pas seuls du secret, & l'on devoit estre persuadé qu'elles alloient de ce costé là. Cependant la route qu'elles en prenoient ouvertement, faisoit naître la pensée qu'on les destinoit ailleurs, par la raison que j'ay dite , que tout ce que fait le Roy étant incroyable, on ne doit plus, dans ce qu'on résout en France, s'arrêter à ce qu'on voit. Tout paroïssoit calme en Allemagne. Le silence estoit observé de part &



d'autre sur l'Affaire de Strasbourg; mais pour le secret, il ne régnoit pas par tout, puisque le Roy estoit informé de celuy des Alle-mans. Deux choses pouvoient faire découvrir celuy de Sa Ma-jesté; le mouvement du grand nombre de Troupes qu'il falloit qu'on mist en marche, & le Bled qu'il faut faire moudre dans les Lieux, ou aux environs des Lieux où les grandes Armées doivent venir. A l'égard du mouvement des Troupes, ceux que le Conseil du Roy a résolus en différentes occasions, ont esté si surprenans, que quel qu'eust pû estre celuy que l'on eût fait pour Strasbourg, on auroit eu peine à deviner à quelle entreprise il eust deu servir. D'ailleurs, l'Affaire de Casal occupoit entierement les plus Politiques, & il sembloit que  
l'une

l'une fust faite pour servir à l'autre , & pour détourner les soupçons de l'Allemagne. Quant au besoin qu'on avoit de Bled, c'est un de ces coups par lesquels Monsieur de Louvois surprend tout le monde. Ce zélé Ministre avoit eu soin d'en faire mondre secrètement aux environs de Paris. La Farine avoit esté mise dans des Caisses embalées, & au dessus des Balots on avoit écrit les noms des Places que le Roy faisoit fortifier ou bastir en Allemagne. C'est une chose dont tout Paris a esté témoin , puis qu'on en a veu quantité traverser la Ville avec le nom de *Hunninguen*. Cependant on croyoit ces Caisses remplies de Mousquets, & d'autres choses semblables dont on doit munir les nouvelles Places. C'estoit du moins

ce qu'on publioit. Pour mieux éblouir les Speculatifs, plus on préparoit dequoy rompre les mesures que prenoient les Alle-mans, plus on parloit à la Cour de Comédies & de Festes. Ceux qu'on employoit pour les plaisirs de Sa Majesté, comme les Comédiens & les Danceurs, avoient ordre de se trouver à Chambord; & les premiers y estoient déjà, lorsque Mōsieur de Louvoys partit pour se rendre en Allemagne. Ce Ministre voulant tenir son départ secret pendant quelque tēps, trouva le moyen d'en venir à bout. Il s'engagea pour ce mesme jour à deux Repas diférens, & à une Partie de Chasse. Il estoit attendu à Meudon. On l'attendoit chez luy à Paris, & l'on s'impatiētoit encor à minuit chez Mr le Premier, où il avoit promis de  
ce

venir souper. Cela fut cause que non seulement son depart resta caché , mais qu'on en eut pas le moindre soupçon. Il eut esté difficile d'en avoir, puis qu'on avoit publié qu'on l'attendoit dans tous les Lieux où il s'étoit engagé d'aller , & que mille Gens estoient témoins des preparatifs qui s'y faisoient. Monsieur de Louvoys fit davantage. Il ne marcha pas d'abord du costé où sa présence estoit nécessaire ; & comme il avoit ordonné qu'on ne donnast point de Chevaux de poste pendant quelques jours , & qu'on retardast tous les Courriers , il estoit déjà bien loin avant qu'on pust mander son depart. Les choses demeurerent en cet estat depuis le Jendy au soir 25. de Septembre, jusques au Samedy quatre heures apres midy, que le Roy

K v

déclara qu'il partiroit le 30. du  
mesme mois de Septembre , & qu'il  
alloit en Alsace pour y recevoir le  
Serment de fidelité qui luy estoit  
deû par les Habitans de la Ville de  
Strasbourg , en consequence des  
Traitez de Munster & de Nimégue.  
Le jour que Sa Majesté partit  
pour aller en Allemagne , estoit  
le mesme qui avoit esté marqué  
pour le voyage qu'on devoit fai-  
re à Chambord. L'ordre donné  
pour cette Maison Royale, servit  
à plus d'une fin. Il détourna les  
suspçons du veritable voyage, &  
quoy que Chambord ne fut pas  
si éloigné , ce mesme ordre ne  
laissa pas d'engager la Maison du  
Roy à se tenir preste pour sui-  
vre Sa Majesté. Ainsi il ne falut  
guère plus de préparation pour  
aller en Allemagne , que pour  
aller à Chambord , & on remit  
en

en estat les Equipages du Roy, sans faire connoistre que Sa Majesté alla plus loin. Elle partit de Fontainebleau le Mardy 30. de Septembre , ainsi qu'elle l'avoit déclaré le Samedi précédent. Monseigneur le Dauphin, & Monsieur , l'accompagnoient; & la Reyne, Madamelà Dauphine, & Madame, partirent l'après-dînée pour le suivre à petites journées. Le Roy apprit à Vitry-le-François, où il arriva le 3. d'Octobre, que la Ville de Strasbourg s'estoit soumise à l'obeïssance qu'elle luy devoit. Il résolut aussitost d'attendre la Reyne , qui l'y alla joindre le lendemain, Il faut cependant vous dire ce qui s'estoit passé à Strasbourg. Je vous ay déjà marqué de quelle maniere les Munitions de bouche & de Guerre avoient esté préparées.

parées. Il ne s'agit plus que du mouvement des Troupes. On fit partir de Fribourg le 27. de Septembre, le Regiment de Picardie, & le Regiment Royal, avec des ordres pour aller en Dauphiné. Lors qu'ils furent arrivez à Brisac, on ferma les Portes, & on leur demanda un Détachement de trois cens Hommes chacun. On en demanda autant au Regiment d'Orleans qui estoit dans cette Place. Monsieur de la Suardie avoit ordre de la Cour, de commander ces neuf cens Hommes, & un Second ordre, d'obeir à Monsieur le Baron d'Asfeld, Colonel des Dragons, qu'il devoit trouver à Strasbourg. Ainsi ces Troupes qui devoient aller en Dauphiné, Furent embarquées pour un voyage moins éloigné. On rouvrit aussitost les Portes pour aller.

aller à Fribourg dire à Monsieur de Chamilly de faire partir le 28. les Bataillons d'Artois , la Ferté , & la Fère en toute diligence, pour se rendre au Camp devant Strasbourg, ce qui surprit fort ces Messieurs-là , qui ne s'y attendoient point. Ils partirent à deux heures du matin , & arriverent à dix auprès de Monsieur le Baron d'Asfeld , qui des deux heures apres minuit avoit pris les Forts du Pont avec trois Regimens de Dragons , qui sont ceux du Roy, de Pinconelle, & celui qui porte son nom. L'alarme se répandit en mesme temps dans la Ville , où l'on alluma force Feux sur les Remparts. On envoya aussi-tôt faire des plaintes à Monsieur le Baron d'Asfeld , qui répondit aux Députez , qu'il n'avoit rien fait sans ordre, & que dans peu

ou



on le connoistroit. Monsieur de Monclar arriva un peu apres, qui les fit sommer de la part du Roy, de se rendre , & leur fit sçavoir que Monsieur de Louvoys devoit arriver incessamment , & que s'ils songeoient à résister, ils seroient traitez comme Ennemis de Sa Majesté. Ils demanderent , qu'il leur fust permis d'attendre l'arrivée de Monsieur de Louvoys ; ce que Monsieur de Monclar leur accorda. Ils n'eurent pas plustost sçeu qu'il l'estoit au Camp, qu'ils députerent vers luy pour apprendre les intentions du Roy. Ce Ministre leur fit connoistre les droits de Sa Majesté sur leur Ville, & leur dit qu'il falloit qu'ils receussent Garnison Françoisse, ou que le Roy les traiteroit comme Ennemis. Ils promirent d'en venir rendre réponse le lendemain

demain au matin. Ce délai leur fut donné. L'heure prescrite pour cette réponse estant passée sans qu'on l'eust reçeuë, Monsieur de Louvoys s'impacienta, & envoya de nouveau pour les sommer; mais celuy qui estoit chargé de cette commission, ayant rencontré les Députez en chemin, revint avec eux. Ils assurerent Monsieur de Louvoys que leur Ville estoit résoluë de faire tout ce qu'il plairoit au Roy, & le prièrent de leur vouloir conserver leurs Privileges. Voicy les Articles qu'on proposa, & ce qui fut accordé;

## I.

*La Ville de Strasbourg, à l'exemple de Monsieur l'Evesque de Strasbourg, le Comte de Hanau, Seigneur de Fleckenstein, & de la Noblesse de la Basse Alsace, recon*

reconnoist Sa Majesté Tres-Chrestienne pour son Souverain Seigneur & Protecteur.

Il fut mis sur cet Article. Le Roy recoit la Ville & toutes ses dépendances en sa Royale Protection.

## I I.

Sa Majesté confirmera tous les anciens Privileges, Droits, Statuts & Coustumes de la Ville de Strasbourg, tant Ecclesiastiques, que Politiques, conformément au Traité de Paix de Vvestphalie, confirmé par celui de Nimégue. Cet Article fut accordé.

## I I I.

Sa Majesté laissera le libre exercice de la Religion, comme il a esté depuis l'année 1624. jusqu'à présent, avec toutes les Eglises & Ecoles, & ne permettra à qui que ce soit d'y faire des prétentions, ny aux Biens Ecclesiastiques.

Fonda

*Fondations & Convents , à ſçavoir  
l'Abbaye S. Eſtienne , le Chapitre  
S. Thomas, S. Marc, S. Guillaume,  
aux Touſſaints , & tous les autres  
compris & non compris ; mais les  
conſervera à perpetuité à la Ville  
& à ſes Habitans.*

*Il fut mis ſur cet Article. Accor-  
dé pour jouir de tout ce qui regarde  
les Biens Eccléſiaſtiques , ſuivant  
qu'il eſt preſcrit par le Traité de  
Munſter ; à la reſerve du Corps de  
l'Eglise de Noſtre-Dame , appelée  
autrement le Dôme , qui ſera rendu  
aux Catholiques, Sa Majeſté trou-  
vant bon neantmoins qu'ils puiſſent  
ſe ſervir des Cloches de ladite Eglise  
pour tous les uſages cy devant prati-  
quez, hors pour ſonner leurs Prières.*

## I V.

*Sa Majeſté veut laiſſer le Ma-  
giſtrat dans le préſent état avec  
tous ſes Droits , & libre élection  
de*

*de leur College , nommément celuy de Treize , Quinze , Vingt-un , Grand & Petit Senat , des Eschevins , des Officiers de la Ville & Chancellerie , des Convents Ecclesiastiques , l'Université avec tous leurs Docteurs , Professeurs & Etudiants en quelque qualité qu'ils soient , le College , les Tribus & Maistrises , tous comme ils se trouvent à présent , avec la Jurisdiction Civile & Criminelle.*

*Il fut mis sur cet Article. Accordé , à la reserve que pour les Causes qui excéderont mille livres de France en capital , on en pourra appeller au Conseil de Brisac , sans néanmoins que l'appel suspende l'exécution du Jugement qui aura esté rendu par le Magistrat , s'il n'est pas question de plus de deux mille livres de France.*

V.

## V.

*Sa Majesté accorde aussi à la Ville, que tous les Revenus, Droits, Péages, Pontenages, & Commerce, avec la Doüanne, soient conservez en toute liberté & jouïssances, comme elle les a eus jusqu'à présent, avec la libre disposition de la Pfenningthurn, la Monnoye, & des Magasins de Canons, Munitions, Armes, tant de ceux qui se trouvent dans l'Arsenal, qu'aux Remparts & Maisons de la Bourgeoisie; des Magasins de Bleds, Vins, Bois, Charbons, Suif, & tous les autres; les Cloches, comme aussi les Archives, Documens & Papiers, de quelque nature qu'ils soient.*

*Il fut mis sur cet Article. Accordé, à la reserve des Canons, Munitions de Guerre, & Armes des Magasins publics; qui seront au pouvoir des Officiers de Sa Majesté;*  
&

*& à l'égard des Armes appartenantes aux Particuliers , elles seront remises dans l'Hostel de Ville, ou dans une Salle , dont le Magistrat aura la Clef.*

## V I:

*Toute la Bourgeoisie demeurera exempte de toutes Contributions & autres Payemens, Sa Majesté laissant à la Ville tous les Impôts ordinaires & extraordinaires pour sa conservation.*

## V I I.

*Sa Majesté laissera à la Ville & Citoyens de Strasbourg la libre jouissance du Pont du Rhein , de toutes leurs Villes , Bourgs , Villages , Maisons champêtres & Terres qui leur appartiennent ; & fera la grace à la Ville de luy octroyer des Lettres de Respit , contre ses Créanciers , tant dans l'Empire que dehors.*

## V I I I.

## VIII.

*Sa Majesté accorde aussi Amnistie de tout le passé, tant au Public qu'à tous les Particuliers, sans aucune exception; & y fera comprendre le Prince Palatin de Vel-dence, le Comte de Nassau, le Résident de Sa Majesté Imperiale; tous les Hostels, le Bruderthoff, avec ses Officiers, Maisons, & appartenances.*

## IX.

*Il sera permis à la Ville de faire bâtir des Cazernes, pour y loger les Troupes qui y seront en garnison. Ces quatre derniers Articles furent accordez.*

## X.

*Les Troupes du Roy entreront aujourd'huy 30. Septembre 1681. dans la Ville, à quatre heures après midy.*

*Cette*



Cette promptre soumission d'une Ville aussi importante que Strasbourg , auroit étonné dans un autre Siècle ; mais si l'on y fait une sérieuse réflexion , on cessera d'en estre surpris. Messieurs de Strasbourg ne pouvoient douter du droit du Roy sur leur Ville. Ils se voyoient comme assiégés par nos Troupes , & sçavoient qu'une Place assiégée par les François , étoit une Place prise , puis qu'ils n'ont encor levé aucun Siège depuis que le Roy s'est chargé du soin de gouverner son Etat. Monsieur de Louvois étoit à leurs Portes , & de la manière dont ce vigilant & redoutable Ministre fait exécuter les ordres de Sa Majesté , ils ne pouvoient douter de leur perte , s'ils luy refusoient l'obeïssance qu'il leur demandoit.

Il

Il y avoit encor davantage. Ils sçavoient que le Roy s'approchoit d'eux , & ils étoient fort persuadez qu'un aussi grand Prince , qui ne règle pas moins ses Actions par la Prudence que par la Valeur , ne viendrait pas en Personne devant leur Ville , sans estre assuré du Succès de ses desseins ; car quoy que celuy des Armes soit journalier , il ne l'est jamais en de certaines Entreprises , qu'on ne tente qu'avec toutes les précautions , & toutes les seuretez possibles , parce que l'on ne veut point hazarder sa Gloire. Telles sont celles où les Souverains jugent leur présence nécessaire. J'ay oublié de vous dire , que le 28. de Septembre, qui fut le jour de la prise des Forts du Pont , Messieurs de Strasbourg écrivirent à l'Empereur , & luy envo

envoyèrent un Courrier à neuf heures du matin. Leur Lettre marquoit, *Qu'ils ne pouvoient s'empescher de témoigner à Sa Majesté Imperiale leur étonnement, de ce qu'avoient fait ce jour-là à deux heures du matin les Troupes Françaises, répandues dans les petites Villes & Bourgs d'Alsace; lesquelles après s'estre rassemblées avec beaucoup de secret, s'étoient approchées de leur Ville sans qu'ils en eussent rien sçeu, & avoient emporté les Postes qu'ils avoient en deçà & au delà du Rhein, dans lesquels elles s'étoient retranchées, eux n'ayant pas esté en pouvoir depuis la Paix de mettre ces Postes en assez bon état pour resister contre une force si considérable. Ils ajoûtoient, Que comme il y avoit sujet de croire qu'une si subite entreprise seroit suivie d'hostilitez plus fâcheuses*  
*contre*

contre leur Ville, ils se trouvoient incapables dans un peril si pressant de prendre des mesures assez justes pour se garantir des suites, & qu'ils avoient creu en devoir informer Sa Majesté Imperiale, afin que de concert avec tous les Membres de l'Empire & le College Electoral, Elle pust y apporter les remedes necessaires, avec toute la diligence que meritoit une affaire d'une aussi grande importance.

Ils mirent au bas, Que depuis leur Lettre écrite, ils avoient appris par un Tambour envoyé au Sieur Baron d'Asfeld, qui étoit chargé de la conduite de cette entreprise, pour sçavoir de luy les raisons qui l'avoient porté à commettre ces hostilités, que ledit Sieur Baron d'Asfeld avoit esté envoyé là avec deux mille Chevaux & deux mille Fantassins, sur un avis que Mon-

Octobre 1681.

L

seur de Montclar avoit reçu, que Sa Majesté Imperiale faisoit marcher des Troupes pour se saisir de ces mesmes Postes, & qu'il venoit pour les prévenir ; qu'il n'auroit commis aucun acte d'hostilité, si les Gens qui étoient commis à la garde de ces Postes n'avoient tiré les premiers, & blessé quelques uns de ses Soldats, & qu'il s'offroit mesme de leur remettre les Prisonniers qu'il avoit faits dans cette rencontre. Ils finissoient en disant, Que s'ils apprenoient quelque chose dans la suite, ils ne manqueroient pas d'en donner avis à Sa Majesté Imperiale.

Le 29. ils écrivirent encor à l'Empereur, & luy manderent, Qu'ils s'étoient donné l'honneur de l'informer par un Courrier qu'ils luy avoient dépesché, de ce qui s'étoit passé la nuit du 27. au 28. & que  
ne

ne sçachant si l'Original de leur Lettre luy auroit pû estre rendu, ils prenoient la liberté de luy en envoyer une Copie, & en même temps de l'avertir de l'état de leurs affaires. La même Lettre portoit, Que Monsieur-de Monclar leur avoit fait connoître le 28. au soir, qu'il souhaitoit qu'ils luy envoyassent un Doyté, pour les instruire par luy des intentions de Sa Majesté Tres-Chrétienne, qui étoient, Que la Chambre Souveraine de Brisac ayant ajugé au Roy son Maître la Souveraineté de toute l'Alsace, dont la Ville de Strasbourg est un Membre, il vouloit en vertu de cet Arrest, qu'ils le reconnussent pour leur Souverain Seigneur, & receussent Garnison Françoisé, pour meriter par là sa Protection: Que le Roy y avoit d'autant plus songé, qu'il étoit bien informé que Sa Ma-

*jesté Imperiale cherchoit depuis  
 quelque temps tous les moyens d'y  
 en faire entrer une Allemande ;  
 Qu'on en avoit parlé publiquement  
 à la Cour du Prince de Bade , &  
 que le Baron de Mercy leur avoit  
 esté envoyé à cet effet par Sadite  
 Majesté Imperiale. Ils ajoûtoient,  
 Que Monsieur le Baron de Monclar  
 leur avoit fait entendre en mesme  
 temps , que s'ils s'accommodoient à  
 l'amiable & de bonne heure , ils  
 devoient compter sur la conserva-  
 tion de leurs Droits & de leurs Pri-  
 vileges ; mais que s'ils marquoient  
 de la resistance par le moindre acte  
 d'hostilité , le Roy avoit le nombre  
 de Troupes, & les choses necessaires  
 pour les soumettre, & que Monsieur  
 de Louvois devant arriver le mes-  
 me jour, il les convioit à prendre au  
 plutôt des résolutions favorables ,  
 afin qu'il pust luy en faire part à  
 son*

*son arrivée, qui seroit suivie avant six jours de celle de Sa Majesté Tres-Chrétienne. Ils disoient dans le reste de la Lettre , Qu'étant trop foibles pour s'opposer à une Puissance aussi grande que celle du Roy , & ne voyant pas d'ailleurs qu'ils pussent estre assisteZ d'aucun secours , ny d'aucuns conseils qui les missent en état de luy resister , le seul party qu'ils avoient à prendre, étoit de recevoir les conditions qu'il trouveroit juste de leur prescrire. Ils finissoient , en disant , Qu'ils avoient voulu se donner l'honneur d'en informer Sa Majesté Imperiale ; qu'ils luy demandoient la continuation de ses bonnes graces , & la supplioient de les croire avec un tres-profond respect , &c.*

Ces Lettres font voir d'autant plus le dessein des Allemands sur Strasbourg, que rien n'y marque



le contraire dans les endroits où vous voyez qu'il en est parlé. Le Roy estant arrivé à Vitry le troisiéme de ce mois, y vit arriver la Reyne le lendemain, & en partit le sixiéme pour aller coucher à Bar-le-Duc. Il donna ordre avant son départ que les Troupes qu'il avoit fait avancer vers Strasbourg, retournaissent incessamment dans leurs quartiers. Le 7. Leurs Majestez allerent à Void; le 8. à Germinay; le 9. à Bayon; & le 10. à Rambervilliers où Elles passerent un jour. Le 12. Elles se rendirent à S. Dié. Le 13. Elles traverserent les Monts de Vauge, & arriverent à Sainte Marie aux Mines, & le 14. à Schelestadt, où les Magistrats de Strasbourg vinrent faire leurs Soumissions au Roy. Ils les firent à genoux, parce que les Deputez des Sujets, ne parlent

parlent jamais autrement à leur Souverain. Ils parlerent à Sa Majesté, au nom de la *Ville Royale de Strasbourg*, & finirent en l'assurant qu'ils estoient Ses tres-humbles & tres-obeïssant Sujets. Le Roy les reçut avec cet air engageant & mêlé de Majesté qui luy gagne tous les cœurs, & leur confirma tout ce que leur avoit accordé Monsieur de Louvois. Ils estoient ravis d'admiration, & n'osoient presque lever les yeux. Sa Majesté leur fit voir une partie des choses qui avoient esté préparées pour les assieger, s'ils luy eussent refusé l'hommage qu'ils luy devoient. Elle fit aussi mettre le feu à une Carcasse. On la tourna vers un Village ruiné & abandonné, dont ce qui restoit fut réduit en poudre. Les Magistrats de Strasbourg s'en

retournerent fort satisfaits, & publierent dans toutes leurs Villes qu'ils avoient pris, en se soumettant la veritable resolution qui estoit à prendre. Ils adjouterent qu'ils estoient charmeZ du Roy, & que ce qu'ils avoient veu c'estoit beaucoup au dessus de ce qu'on leur avoit dit, tant de sa personne que de ses forces. Le 15. Leurs Majestez arriverent à Brisac, & y passerent le 16. & le 17. Elles allerent à Fribourg, & revinrent à Brisac le lendemain. Le 19. toute la Cour arriva à Ensisheim où trente Ambassadeurs des treize Cantons Suisses vinrent faire compliment à Sa Majesté. Monsieur de Bonneüil les visita de la part du Roy à l'Hôtel de Ville où ils estoient descendus; ils furent aussi complimentez au nom de Sa Majesté par Monsieur le Maréchal

réchal de Belfond , & par Monsieur le Marquis de Rangeau; apres quoy ils monterent tous à Cheval , & se rendirent au logis qui leur avoit esté préparé. Huit Seigneurs que le Roy avoit nommez pour leur faire compagne à dîner les y attendoient , & ils y furent traitez avec une somptuosité veritablement Royale. Monsieur le Comte d'Armagnac grand Ecuyer de France , & Monsieur de Bonneüil les allerent prendre apres le dîné avec les Carrosses de Leurs Majestez, & de tous les Princes & Princesses du Sang , & les amenerent à l'Audience du Roy. Sa Majesté leur fit un accueil tres-favorable , & leur ayant touché à tous dans la main , Elle leur dit *que le voisinage de Strasbourg luy donneroit plus de lieu de leur*

*marquer* son affection , s'ils avient besoin de son appuy. On les conduisit aussi à l'audience de la Reyne, de Monseigneur le Dauphin & de Madame la Dauphine, de Leurs Alteſſes Royales, de Monsieur le Duc, de Monsieur le Prince & de Madame la Princesse de Conty , & de Mr le Prince de la Roche-sur-Yon. Monsieur de Bonneuil les ramena à l'Hostel de Ville , d'où ils partirent pour aller coucher à Mulhausen , après avoir esté regalez de vingt milles Francs, ou environ, que le Roy leur fit donner en argent , au lieu des Presens qu'on a coûtume de faire en vaisselle, Medailles ou Pierres. Le 20. Le Roy alla visiter Huninguen & revint le mesme jour à Ensisheim. Huninguen est à deux portées de Canon de Basle. Ce n'estoit qu'une Tour,

& Sa Majesté en a fait une Place forte. Le bruit du Canon de Huninguen s'estant fait entendre aux environs, chacun connut que le Roy y arrivoit. Messieurs de Basle firent aussitost tirer quarante Pieces de Canon qu'ils avoient sur leurs Remparts, & cela se fit jusques à trois fois. Rien ne les y'engageoit. Ce Prince n'estoit point sur leurs terres, & ils pouvoient ignorer qu'il fust si proche. Ainsi il est facile de voir que ses salves de bonne volonté expliquoient leur joye. On ne sçauroit se défendre d'aimer le Roy, lors que l'on admire sa grandeur, & comme il est allié des Suisses, & qu'en nous donnant la paix, il a fait des choses si avantageuses pour ses Alliez, on ne doit pas s'estonner, s'ils n'oublient rien pour se conserver l'amitié d'un si grand Prin-

ce. Sa Majesté a aussi visité les Fortifications de toutes les Places de sa route , & les a trouvées en fort bon estat. Le 21. Elle partit d'Ensisheim, & alla coucher à Colmar, le 22. à Benfeld , où Mr l'Evesque de Strasbourg la vint saluer. Ce Prelat, d'ôit le merite soutient la haute naissance, estoit arrivé le 20. *incognito* à Strasbourg. Il y dîna chez Monsieur le Prince Guillaume de Furstemberg son Frere, & à trois heures apres midy il sortit de la Ville accompagné de plusieurs personnes de qualité , pour aller joindre son equipage à un quart de lieuë de là. On fit avancer trois Escadrons de Cuirassiers au devant de luy, & en suite il fit son entrée dâs Strasbourg , ses propres Trompetes sonnantes, & ses Timbales batantes. On tira 25. coups de Canon  
lors

lors qu'il entra , & on mit une Compagnie d'Infanterie en garde à la porte de son Palais Episcopal. Le lendemain il rebenit son Eglise , qui avoit esté ostée aux Catholiques depuis 140. ans, & qu'il fit orner avec toute la magnificence possible. Les 24 Comtes & Chorevesques , qui sont les Dignitez & Chanoines, l'ayant reçu à la porte le conduisirent dans le Chœur , & apres qu'il se fut mis dans son siege, ils prirent possession de leurs Places. La Messe fut celebrée , & divers Religieux, mandez de tous les lieux de son Diocese , en dirent plusieurs autres. Les fonctions de ces Chorevesques sont Episcopales sous l'autorité de l'Evesque , non pas dans Strasbourg, mais dans des lieux qu'on leur départit , parce que l'estenduë



## 254. MERCURE

duë de l'Evesché est fort grande. Cette Cathedrale passe pour une des merveilles dumonde, tant par sa grandeur, & par la somptuosité de son Edifice, que par la hauteur de ses Clochers tous fait à jours, & par sa structure inimitable. Apres que Monsieur l'Evesque de Strasbourg eut fait la ceremonie de la rebenir, il recut les Complimens du Magistrat, & de toutes les personnes qualifiées. Voicy ce que c'est que ce Magistrat. Il y a vingt deux Tribus, qui ont chacune un Eschevin, desquels on choisit le Consul, qu'on nomme Ammeister, qui avec les Eschevins élit dix Gentilshommes de la Ville pour Senateurs, & tous ensemble ils composent le Senat. Quatre de ces dix Gentilshommes sont faits *Stameister*

ou

ou Preteurs, & dans les délibérations ils demandent les voix, premierement au Consul, & en suite aux autres Senateurs. L'Office de Consul est annuel, & ne sçau-  
roit estre possédé par un Gentil-  
homme. Celuy des Eschevins est  
de deux ans. Le Senat des Treize,  
& le Conseil des Quinze sont  
perpetuels. Le premier traite des  
affaires Militaires & des Con-  
federations, & le second a pou-  
voir d'exhorter le Consul à s'ac-  
quiter comme il doit des fon-  
ctions de sa Charge.

Le 23. Leurs Majesté arrive-  
rent à Strasbourg sur les trois  
heures, & furent receuës hors  
les portes par Monsieur le Mar-  
quis de Chamilly, Gouverneur  
de la Ville, à la teste du Magi-  
strat qui estoit en Corps, & que  
ce Marquis presenta au Roy. Le  
Magi

Magistrat luy offrit les Clefs, & fit ses soumissions. Le Roy & la Reyne allerent descendre à l'Hostel de Dourlach qu'on leur avoit préparé, & pendant ce temps on fit une décharge de 265. piece de Canon, qui avoient esté rangées hors la Ville. Ce n'estoit que la petite Artillerie, parce que la grosse auroit enfoncé les Ponts, la Garnison faisoit une double haye jusqu'à l'Hostel de Dourlach, & quand Sa Majesté y arriva, l'on fit une autre décharge de la mesme artillerie. Ce mesme jour, le Roy accompagné de Monseigneur le Dauphin, de Monsieur, & de plusieurs Seigneurs de sa Cour, alla visiter à cheval une partie des dehors de la Ville, les Forts du Rhin, & de Keel, & l'endroit où il fait bastir une Citadelle.

Ce

Ce grand Monarque fit distribuer beaucoup d'argent aux Ouvriers, & l'on a publié dans tout le Païs que ceux qui voudroient y travailler seroient bien payez. Quand Sa Majesté r'entra dans la Ville, On fit une troisiéme décharge. Le 24. Leurs Majestez entendirent la Messe dans la Cathedrale, & le *Te Deum* y fut chanté au bruit des Tambours & des Trompetes. Monsieur l'Evesque de Strasbourg, ayant une Mitre toute brillante de Pierreries, mais un peu differente de celles des Evesques de France, receut le Roy à la porte de l'Eglise, & luy fit ce compliment.

*C'est presentement SIRE, me voyant remis par vos mains Royales en possession de ce Temple, d'où la violence des Ministres de l'Herésie nous à tenus si longtemps exilés,*  
*moy*

may & mes Predecesseurs, que j'ay  
lieu de dire à l'exemple du bon-  
homme Simeon, que j'attendray  
dorenavant la fin de mes jours en  
repos, & que je pourray, lors qu'il  
plaira à Dieu de m'appeller à luy,  
quiter ce monde avec beaucoup de  
consolation.

Cette illustre Eglise, doit sans  
doute, SIRE, une bonne partie de  
son établissement à vos augustes  
Predecesseurs, Clovis & Dagobert,  
desquels l'un a placé la premiere  
pierre de ce somptueux Vaisseau,  
& l'autre l'a fait ériger en Eves-  
ché, en la dotant de plusieurs terres  
& revenus. Mais vostre Majesté,  
par ce qu'Elle fait aujourd'huy, s'en  
rend comme le nouveau Fondateur,  
d'une maniere encor plus glorieuse.

Je souhaiterois, SIRE, d'avoir  
assez d'éloquence pour pouvoir vous  
bien exprimer l'excez de la joye que  
may

moy & mon Chapitrie , dont une  
 partie est icy presente , ressentons  
 pour l'avantage que cette grande  
 action & vraiment digne d'un Roy  
 tres-Chrestien , va procurer , tant  
 pour la gloire de Dieu , que pour la  
 reputation de Vostre Majesté , mais  
 manquant de termes & de facilité  
 à m'expliquer en cette langue , Je  
 suis contraint , SIRE , de laisser  
 renfermer dans nos cœurs mille sen-  
 timens de respect , de reconnoissance,  
 de tendresse , si je l'ose dire ainsi ,  
 & de veneration pour la tres-au-  
 guste Personne de Vostre Majesté ,  
 & de l'assurer simplement que nous  
 ne cesseront jamais comme ses tres-  
 obeissant & tres-Fidelles Sujets ,  
 de pousser continuellement des vœux  
 au Ciel dans cette mesme Maison  
 de Dieu , ou Elle vient de rétablir  
 le veritable Culte , afin qu'il plaise  
 à sa Divine Majesté , de vous com-  
 bler

*bler, SIRE de prosperitez & de benedictions.*

Les Chanoines qui assistoient ce Prelat, étoient tous en Chapes d'Ecarlate, & avoient de courtes Soutanes de velours, & par dessus, des Surplis à la Romaine. Madame l'Electrice Douairiere Palatine estoit arrivée à Strasbourg quelques jours auparavant, & avoir dit en parlant du Roy *qu'elle y venoit pour voir ce grand Homme, Monsieur & Madame la visiterent Incognito.* Le 25. Mr le Comte de Fustember de Stilingen, venu à Strasbourg pour y voir Sa Majesté, tomba sur un escalier de pierre, & cette cheute luy fit une fort grande blessure à la teste. Elle luy envoya aussitost ses Medecins & Chirurgiens qui trouverent cette blessure mortelle, & il en mourut le lendemain. On dōne de si bons ordres

ordres dans tous les lieux où le Roy s'arreste, que tous les Princes des environs de Strasbourg, que son arrivée avoit attirée, y ont logé tres-commodement ainsi que toute la Cour, d'ot on ne pouvoit admirer assez la magnificéce. Elle étoit fort grosse, quoy que sa Majesté eust déclaré des Vitry que ceux qui n'estoient point nécessaires auprès de sa Personne, pouvoient s'épargner les embarras du Voyage, afin d'éviter la difficulté des logemens. Il est impossible d'exprimer la joye du Peuple, ny l'épreffement qu'ils témoignoient pour voir le Roy. Les plus foibles demeuroient presque étouffez dans la foule, & depuis le plus petit jusques au plus grand, ce n'estoient que cris de *Vive le Roy*, mélez de mille éloges à la gloire de cet Auguste Monarque. Leurs Majestez partirent de Strasbourg le 27 pour aller coucher ce même jour à Saverne, & le 28. à Salsbourg. Le 29. Elles devoient arriver à Vic, le 30. à Trois Villages, à demy lieuë de Nancy, & aujourd'huy 31. à Pont-à-Mousson. Elles y sejourneront demain premier de Novembre, & iront le 2. à Metz, & le 3. à Bouzonville. Le 4. le Roy ira voir Saarbours, & re-



viendra à Bouzonville. Le 5. Sa Majesté doit coucher à Thionville. Le 6. à Longvvy, dont Elle visitera les Fortifications. Le 7. à Stenay, le 8. à Bayeul, le 9. à Rhetel, le 10. à Rheims, & y sejournera le 11. le 12. à Fismes, le 13. à Soissons; le 14. à Villiers-Coutraits, le 15. à Dommartin, & le 16. il arrivera à S. Germain.

Je vous envoie une seconde Chanson, dont les paroles ont esté faites par le même qui a fait celles de la premiere. L'Air est encor de Monsieur de Bassilly.

### AIR NOUVEAU.

**S**ans le vouloir je suis toujours vos  
pas,

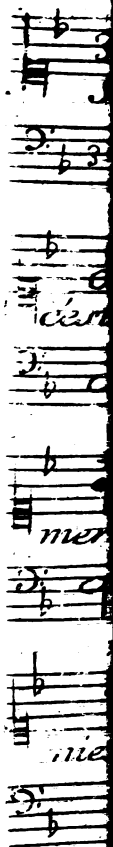
*Sans le vouloir l'adore vos appas,*

*Puisque c'est malgré moy je ne suis point  
coupable. (blâmer,*

*On n'auroit pas, Iris, sujet de vous  
Si par un sort semblable*

*Sans le vouloir aussi vous venez à  
m'aimer,*

Les deux Enigmes du dernier Mois estoient sur le même mot, & quoy que faciles en apparence elles ont esté expliquées dans leur vray sens par peu de Personnes. Vous le trouverez dans ce Madrigal de Monsieur Daubaine.





*Ces Enigmes, Mercure, en leurs obscuritez*

*Passeront pour claires & nettes.*

*On en voit peu d'aussi bien faites.*

*Toutes deux en un mot sont de grandes  
Beautez.*

Messieurs R. de S. Martial; C. Hutuge d'Orleans, demeurant à Mets: Leger de la Verbissonne, Alcidor du Havre, & Gyges aussi du Havre, sont les seuls qui ayent connu ainsi que Monsieur Daubaine, que *la Beauté* estoit le vray mot de l'une & de l'autre. Les quatre derniers les ont expliquées en vers.

Ceux qui n'ont expliqué que la première, que quelques-uns ont crû estre *l'Amour* ou *le Vin*, sont M<sup>r</sup> les Chevaliers de Fontenay; de l'Epine Ploërmel; (tous deux en vers) Pinchô de Roüen; les Philistins de la rue du Bouret, de Morlaix; & Mesdemoiselles Lautunniere, & de la Chesnaye, Bautreil de Guingamp. Ces divers sens ont esté dōnez à la seconde. *l'Amour, l'Ombre, la Mode, la Richesse, la Pierre Philosophale, le Miroir, la Louissance, une Maistresse & la Fortune.*

Les deux nouvelles Enigmes que je vous envoie, ont esté faite par un Estrangers de la première qualitez.

## E N I G M E.

**D**Ans un mesme logis, deux Freres sans se voir  
 Jour & nuit demeurent ensemble,  
 L'un en tout à l'autre ressemble,  
 Et tous deux ont mesme pouvoir.  
 Ils parlent sans avoir de langues,  
 Et trahissant celuy que si commodement  
 Les maintient dans leur logement  
 Ils disent son secret par de vives harangues.  
 C'est parla qu'on dit d'eux avec grande raison  
 Qu'ils trompent l'Hoste en sa Maison.

## AUTRE ENIGME.

**U**N Ecranger vestu de bleu,  
 S'offre souvent à nostre venüe.  
 Malgré son large pied, sa teste trop pointüe,  
 La blancheur de son teint met les Belles en feu.  
 Comme leur passion est pour luy sans égale,  
 S'il arrive qu'on les regale,  
 Pour contenter leur flâme on le met du Festin,  
 Son naturel est doux, il n'offence personne;  
 Cependant tel est son destin  
 Que mal-traité soir & matin,  
 Ils pousse les hauts cris des coups que l'on luy  
 donne.

Je suis Madame, vostre tres, &c.

A Paris ce 31. Octobre 1681.









